

N° 10 – 6 JUIN 2024
2024

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 615 à 704) :	

jeudi 9 mai 2024

LE LION D'ANGERS	1
LYON-PARILLY	2
SAINT-BRIEUC	4

dimanche 12 mai 2024

CHÂTEAUBRIANT	5
LA ROCHE-SUR-YON	6
MÉRAL	7
MORLAIX	8

lundi 13 mai 2024

COMPIÈGNE	8
-----------------	---

mercredi 15 mai 2024

MÂCON-CLUNY	11
-------------------	----

vendredi 17 mai 2024

LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON	12
------------------------------------	----

samedi 18 mai 2024

AUTEUIL	13
---------------	----

dimanche 19 mai 2024

AUTEUIL	16
CHÂTEAUBRIANT	21
DURTAL	21
GRANVILLE ST PAIR SUR MER	22
ROSTRENEN	23

lundi 20 mai 2024

DAX	24
DURTAL	25
MOULINS	26
ORLÉANS	27
ROSTRENEN	29
WISSEMBOURG	29

mardi 21 mai 2024

TOULOUSE	30
----------------	----

mercredi 22 mai 2024

NANCY-BRABOIS	31
---------------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro

33

FRANCE GALOP

Département Technique

15 Bld de Douaumont

75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal: juin 2024

Quantité de tirage: 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mis à jour le 21 février 2024)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. OLIVIER SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Saisis par l'entraîneur Stéphane CERULIS d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Oliver MATKOVIC, en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au 24 avril 2024 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir reçu de très nombreux mails de la part de M. Oliver MATKOVIC la veille au soir de la Commission, en langue étrangère, et lui avoir adressé un courrier le 24 avril 2024 lui demandant de les adresser en un seul et unique courrier synthétique, en langue française conformément aux dispositions du Code des Courses au Galop, avant le 15 mai 2024, étant précisé qu'à défaut, lesdits Commissaires rendraient une décision de suspension à son encontre ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Sur le fond ;

Les Commissaires de France Galop ont constaté, le 15 mai 2024, l'absence de paiement effectif de la somme due, ainsi que l'absence de justification, malgré le délai octroyé, pour donner des suites à la situation leur permettant de suspendre ou d'annuler la présente procédure ;

Il y a donc lieu de :

- maintenir le blocage du compte France Galop de M. Oliver MATKOVIC à concurrence de la somme due ;
- suspendre l'ensemble des autorisations lui ayant été délivrées, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir le blocage du compte France Galop de M. Oliver MATKOVIC à concurrence de la somme due ;
- de suspendre l'ensemble des autorisations ayant été délivrées à M. Oliver MATKOVIC à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des

oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé.

Paris, le 15 mai 2024

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. N. LANDON - M. G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Après avoir pris connaissance des conclusions d'enquête du Service Contrôles de France Galop et de l'ensemble de ses pièces jointes concernant un contrôle à l'entraînement effectué dans l'établissement de Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE mentionnant notamment :

- que le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques est arrivé aux écuries de Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE à 6h55 pour débuter le contrôle le matin du 18 avril 2024 ;
- à 11h55 le même jour, le service Contrôles de France Galop a reçu un courriel de l'entraîneur Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE demandant le formulaire de demande de stationnement provisoire, car elle « a des chevaux qui courrent en Corse régulièrement » et « 3 de ses chevaux étaient engagés pour courir le 28 avril 2024, mais ils ont dû partir un peu plus d'une semaine avant la course au lieu de 2 ou 3 jours comme ils le font habituellement, car les bateaux se sont remplis » ;
- le formulaire vierge, également disponible sur le site en ligne de France Galop, lui a été envoyé en date du 19 avril 2024, sans réponse ni retour de formulaire complété de sa part ;
- le 25 avril 2024 une demande d'explications a été adressée à Mme SCANDELLA-LACAILLE, qui a renvoyé la demande de stationnement provisoire pour les 3 chevaux du 16 au 30 avril 2024 dans les écuries de M. Jean-Paul FOLACCI, or les chevaux étaient déjà en Corse ;
- le cheval KOLSONN CLUB ayant été déclaré forfait pour courir le 28 avril 2024, Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE a transmis son certificat vétérinaire depuis la Corse, et a produit un deuxième formulaire de stationnement provisoire concernant ce cheval avec une date de départ prévu le 14 mai 2024 pour courir le 12 mai 2024 à PRUNELLI, soit une durée de stationnement en Corse pour 1 mois ;
- l'article 33 du Code des Courses au Galop prévoit qu'un entraîneur disposant d'une autorisation d'entraîner délivrée par France Galop peut, sur demande préalable écrite, stationner ses chevaux provisoirement sur un autre lieu d'entraînement avec l'autorisation des Commissaires de France Galop et qu'en cas d'omission l'entraîneur s'expose à des sanctions ;
- en outre, Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE a formulé en juin 2021, octobre 2022 et mars 2023 une demande d'établissement secondaire en Corse auprès du Service des Licences de France Galop, et sa demande a été refusée à trois reprises par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment demandé à l'entraîneur Manon SCANDELLA-LACAILLE de fournir ses explications ou à demander par écrit à être entendu par les Commissaires de France Galop pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Vu le courrier dudit entraîneur, en date du 6 mai 2024, mentionnant notamment :

- un courrier d'explications à venir, mais que sa demande « d'antenne » refusée à 3 reprises, était faite pour une transparence totale et pour ne pas avoir à passer plus de temps au bureau mais plus sur les pistes pour exercer son métier d'entraîneur n'ayant pas les moyens de s'offrir une secrétaire ;
- la transparence dont elle a fait preuve auprès de l'Institution, n'avoir rien à cacher, ni à se reprocher, que ce soit sur l'emploi de ses salariés ou les soins prodigues à ses pensionnaires ;

- que l'ensemble des socioprofessionnels apprécierait que tout le monde soit logé à la même enseigne ;

Vu le second courrier de Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE reçu le 14 mai 2024 mentionnant notamment :

- qu'elle n'avait pas fourni le document pour le stationnement temporaire de ses chevaux en Corse et n'a pas eu de retour pour une prolongation concernant un de ses chevaux ;
- qu'elle fait tout dans son écurie, travaille constamment et qu'ils dépendent beaucoup du flux maritime quasiment saturé à cette période de l'année et des disponibilités de M. FOLACCI quant à ses déplacements pour le transfert des chevaux ;
- que c'est prioritairement pour le bien-être des chevaux que l'antenne fut demandée à 3 reprises et refusée ;
- qu'elle comprend mal ce refus, précisant notamment qu'elle se serait déplacée tous les 15 jours et les dimanches de courses et que son dossier était complet ;
- qu'ils font leur « maximum » pour être transparents vis-à-vis de France Galop, des clients et des parieurs ;
- qu'elle est sur le terrain quotidiennement, ce qui n'est pas le cas de tout le monde ;

Sur le fond :

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications dudit entraîneur ;

Vu les dispositions des articles 32, 33, 39, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Le jour du contrôle, 3 chevaux étaient présents sur un lieu de stationnement non autorisé en Corse, alors que Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE a fait l'objet, à trois reprises, d'un refus de s'établir en Corse par les Commissaires de France Galop ;

Les éléments du dossier démontrent que Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE n'a pas respecté les refus prononcés et a fait stationner des chevaux des semaines entières sur un lieu d'entraînement non autorisé et ce, en toute connaissance de la réglementation en matière de déclarations des lieux de stationnement et des refus dont elle avait fait l'objet ;

Un tel comportement est contraire au Code des Courses au Galop qui prévoit notamment d'une part, que l'entraîneur doit déclarer aux Commissaires de France Galop les chevaux qui sont à tous moments présents dans ses établissements d'entraînement et, en cas de modification de son effectif, déclarer immédiatement l'entrée et la sortie de tout cheval dans ses établissements et d'autre part, à la réglementation prévoyant qu'un entraîneur ne peut entraîner sur un autre lieu d'entraînement que sur autorisation des Commissaires de France Galop ;

Cette violation manifeste de la réglementation ne permet pas un contrôle de la qualification des chevaux, ni de la personne qui les entraîne réellement, ni un contrôle anti-dopage optimal et satisfaisant et constitue une faute grave, notamment un manquement à la probité ;

Il y a donc lieu de sanctionner Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE pour sa violation manifeste des règles en matière de lieu d'entraînement et de déclaration des chevaux à son effectif, par une suspension de ses autorisations de faire courir et d'entraîner pour une durée de 3 mois assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 2 ans en cas de nouvelle infraction en matière de déclaration d'effectif et de lieu de stationnement, et par une amende de 3.000 euros, ces sanctions apparaissant justifiées par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées et proportionnées aux fautes commises, à leur conséquence sur le contrôle de la régularité des courses et de la situation des chevaux, étant observé qu'elles revêtent un effet prohibitif pour l'avenir ;

PAR CES MOTIFS

Décident de :

- sanctionner Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE par une amende de 3.000 euros, en raison de sa violation des dispositions de l'article 32 du Code des Courses au Galop ;
- sanctionner Mme Manon SCANDELLA-LACAILLE par une suspension de ses

autorisations de faire courir et d'entraîner pour une durée de 3 mois assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 2 ans en cas de réitération d'infraction en matière de déclaration d'effectif et de lieu de stationnement.

Paris, le 15 mai 2024

Mme C. du BREIL - M. L. GISCARD d'ESTAING - M. G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisis par le rapport du responsable sécurité du centre d'entraînement de CHANTILLY relatif au comportement de l'entraîneur Antonio SPANU sur le site de COYE-LA-FORET, ledit rapport mentionnant également une attitude inappropriée dudit entraîneur en octobre 2023 ;

Après avoir dûment appelé ledit entraîneur à se présenter à la réunion fixée au 30 avril 2024, pour l'examen contradictoire de ce dossier, puis au 15 mai 2024 suite à une demande de report motivée de son conseil et constaté l'absence dudit entraîneur néanmoins représenté par son conseil ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications dudit entraîneur, des déclarations de son conseil, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Sur le fond ;

Vu le rapport du Responsable Sécurité du centre d'entraînement de CHANTILLY, en date du 12 avril 2024, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que le jeudi 4 avril 2024 à 8h40, M. Antonio SPANU, entraîneur public, l'appelle au téléphone très énervé, qu'il reproche à l'un des surveillants d'entraînement à France Galop, de lui avoir foncé dessus volontairement avec la voiturette, alors que M. SPANU était à cheval ;
- que les faits se seraient déroulés aux abords de la piste fibrée ALL ALONG, sur le site de COYE-LA-FORET ;
- qu'il contacte aussitôt son collègue afin d'avoir sa version des faits, que celui-ci lui donne une tout autre explication, à savoir, qu'il n'a pas vu M. Antonio SPANU et surtout qu'à aucun moment il n'aurait agi de la sorte ;
- que c'est un employé ayant 25 ans d'expérience au sein de France Galop très professionnel, que de plus un autre membre du personnel de France Galop, était également dans la voiturette et confirme la version de l'employé mis en cause ;
- qu'il rappelle M. Antonio SPANU afin de lui donner la version de son collègue mais que ce dernier soutient que ce n'est pas possible et que cet employé l'a fait volontairement ;
- qu'après une longue conversation, il arrive à faire comprendre à M. SPANU qu'il a tort et qu'il faut en rester là et ce dernier finit par acquiescer ;
- que le samedi 6 avril 2024 à 10h20, le même employé l'appelle au téléphone et, sous le choc, lui indique que M. Antonio SPANU l'agresse verbalement et est menaçant avec son cheval ;
- que ce dernier lui reproche d'avoir appelé la direction de France Galop et d'avoir voulu le faire tomber de cheval le jeudi 4 avril 2024 ;
- que M. Antonio SPANU a tenu les propos suivants : « Tu es un menteur, tu l'as fait exprès ! », tout en avançant avec son cheval afin de percuter l'employé de France Galop ;
- que l'employé afin de ne pas être blessé, s'écarte du cheval ;
- qu'étant en ligne, il entend les propos houleux et déplacés de M. Antonio SPANU ;
- que la semaine précédente, M. Antonio SPANU avait déjà traité cet employé de

- menteur pour concernant le hersage de pistes ;
- que M. SPANU a une attitude inadaptée en tant qu'utilisateur d'un centre d'entraînement, et ce, depuis plusieurs mois ;
 - qu'en effet, il a déjà eu de nombreuses altercations avec le personnel de France Galop et fait régulièrement des reproches injustifiés ;
 - qu'ainsi, un conducteur d'engins depuis 18 ans à France Galop souhaite témoigner également en ce sens ;
 - qu'au mois d'octobre 2023, il était en train de herser les pistes en sable sur le site de COYE-LA-FORET et que surpris par un cheval, il s'est garé rapidement avec son tracteur afin de ne pas créer un accident, que M. Antonio SPANU était à pied, s'est immédiatement approché du tracteur et que sans l'autorisation du chauffeur, il est monté sur le marchepied, a ouvert la porte de l'engin et a tenu les propos suivants en hurlant : « Vous êtes un con, on ne peut pas travailler ! » ;
 - que deux jours après, ce conducteur était à pied sur la piste en gazon de COYE-LA-FORET afin de reboucher les trous, que M. Antonio SPANU a surgi à pied, en furie et très menaçant, et est venu au contact en le pointant du doigt et a tenu les propos suivants : « J'te reconnais toi avec tes lunettes et ta casquette, on ne va pas en rester là ! » ;
 - qu'un collègue est intervenu en demandant à M. Antonio SPANU de se calmer, que le conducteur d'engin, afin d'éviter que cette altercation s'envenime, a fait deux pas en arrière et que M. Antonio SPANU a ainsi quitté les lieux ;
 - que quatre collègues sont en mesure de témoigner ;
 - que ces employés restent à la disposition des Commissaires s'ils souhaitent obtenir des précisions ;
 - qu'il propose que M. Antonio SPANU soit sanctionné sévèrement afin que cette situation ne dégénère pas et pour que le personnel de France Galop retrouve la sérénité dans son travail ;

Vu le mémoire, accompagné de ses pièces, du conseil de M. Antonio SPANU reçu le 7 mai 2024, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et du rapport ;
- la contestation des faits rapportés par les employés de France Galop et des attestations démentant cette version ;
- que depuis son apprentissage et ses débuts en qualité d'entraîneur, il n'a jamais fait l'objet de sanctions en qualité d'usager du centre d'entraînement, ni de critiques ou remarques ;
- qu'il est à cheval tous les jours ce qui lui permet d'avoir une vision complète du fonctionnement du centre d'entraînement et que jusqu'aux incidents récents, il a toujours eu de bons rapports avec l'employé en cause ;
- qu'en tant qu'usager, il est en droit de faire des remarques aux salariés du centre ;
- qu'à la suite des incidents et avant toute convocation, M. SPANU a demandé un débat contradictoire par l'intermédiaire de l'Association des Entraîneurs de Galop, refusé par la direction de Chantilly sans en adresser les raisons ;
- qu'une telle réunion aurait permis de restituer les faits, précisant que M. SPANU n'a jamais accusé l'employé de France Galop d'avoir voulu lui foncer dessus, qu'il se plaint que la voiturette effrayait son cheval et reproche à l'employé de ne pas s'être arrêté alors qu'il était en piste en parallèle de ce véhicule en marche ;
- qu'il ne peut lui reprocher de lui avoir foncé dessus puisqu'ils étaient en parallèle, séparés de plusieurs mètres ;
- que l'attestation de M. SPANU est corroborée par les propos de l'employé qui indique ne pas avoir vu M. SPANU sur la piste et que cet employé aurait dû s'arrêter du fait de la proximité avec un cheval ;
- qu'il n'a jamais reproché à cet employé d'avoir voulu le faire tomber mais de ne pas être plus attentif aux chevaux et cavaliers autour de lui, ajoutant que les propos de M. SPANU ont été volontairement déformés par les employés de France Galop ;
- que le 6 avril, soit deux jours plus tard, M. SPANU a aperçu l'employé et a voulu lui

- parler, lequel s'est immédiatement emporté et des propos virulents ont eu lieu entre les parties ;
- que les attestations démentent les propos des employés ;
 - que l'employé non habitué aux chevaux s'est peut-être senti menacé par la présence d'un cheval mais que cela n'a jamais été l'intention de M. SPANU ;
 - que M. SPANU ne conteste pas l'altercation mais conteste avoir cherché à menacer l'employé, ajoutant vouloir s'expliquer avec ce dernier ;
 - qu'à son âge et sur un poulain émotif de 3 ans, il voit mal comment il aurait pu menacer quelqu'un et que si une mise au point avait eu lieu entre les parties, cela aurait permis un échange et dissiper les malentendus ;
 - qu'aux termes de leur échange un peu vif, il était prévu que l'employé aille chez M. SPANU pour s'expliquer comme le démontre un témoignage ;
 - que M. SPANU a régulièrement alerté le responsable sur les questions de sécurité, preuve qu'il ne menace pas, mais interpelle ;
 - qu'il regrette que depuis 2003, il n'y a pas de responsable des pistes à LAMORLAYER, ce qui permettrait d'éviter des échanges houleux par l'intervention d'un supérieur hiérarchique qui pourrait arbitrer le différend et regrette l'absence de recherche de vérité par une réunion contradictoire avant transmission aux Commissaires de France Galop ;
 - concernant les prétendues insultes et menaces à l'attention d'un autre employé, des confrères peuvent témoigner pour M. SPANU, précisant qu'une altercation a eu lieu en mars 2022 et non octobre 2023 et qu'il se demande si la date n'a pas été modifiée pour laisser penser à un comportement habituel et récurrent de M. SPANU ;
 - la description des faits avec cet employé qui passait une herse et sa demande d'explications légitime, comme en témoigne un cavalier, ajoutant que quelques jours plus tard, ayant reconnu ce conducteur, il lui a parlé, mais pas agressé, lui rappelant qu'il aurait dû laisser passer le cheval ;
 - qu'il reconnaît avoir parlé sur un ton un peu vif, qu'il parle fort étant muni d'un appareil auditif, mais n'a jamais accusé les employés de vouloir le faire tomber, qu'il a parlé de négligence, de vigilance et qu'il conteste la teneur de ses remarques et prétendues tentatives d'intimidation ;
 - que les employés ne tolèrent pas ses remarques et que d'ailleurs, lors d'une chute, personne n'est venu lui porter secours ;
 - qu'il sollicite une absence de sanction et une réunion avec les employés en cause pour discuter et à titre subsidiaire, et demande le sursis le plus large possible en cas de sanction ;

Vu les courriers de procédure échangés avec ledit conseil ;

En séance, ledit conseil a repris les termes de son mémoire et ajouté :

- avoir tout à fait conscience que les Commissaires de France Galop ont un devoir d'agir si les employés de la Société-Mère se sentent menacés et que cela a bien été rappelé à son client ;
- que quelle que soit la décision prise, une demande de réunion contradictoire est maintenue avec les responsables du centre d'entraînement car son client veut s'expliquer ;
- qu'à l'avenir il conviendrait peut-être de soumettre de faire des observations par écrit aux responsables du centre d'entraînement ;

L'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les articles 22, 39, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Si les Commissaires de France Galop prennent acte des explications de M. Antonio SPANU et des éléments du dossier, il apparaît néanmoins que M. Antonio SPANU reconnaît lui-même des échanges tendus il y a plusieurs mois et en avril 2024 avec des employés du centre indiquant

notamment :

- que l'employé non habitué aux chevaux s'est peut-être senti menacé par la présence d'un cheval mais que cela n'a jamais été son intention ;
- qu'une altercation a eu lieu mais qu'il n'a pas menacé l'employé selon lui ;
- avoir eu un échange un peu vif, et qu'il était prévu que l'employé aille chez M. SPANU pour s'expliquer ;
- que concernant les prétendues insultes et menaces à l'attention d'un autre employé, avoir parlé sur un ton un peu vif et qu'il parle fort étant muni d'un appareil auditif ;

Il résulte ainsi des éléments du dossier que M. Antonio SPANU a eu un comportement inadapté et agressif envers des employés des pistes du centre d'entraînement, reconnaissant d'ailleurs une forme d'altercation verbale et un ton vif ;

Le comportement de M. Antonio SPANU constitue ainsi, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire, que les Commissaires de France Galop sont fondés, au regard des dispositions qui précèdent et en l'espèce, à sanctionner par une amende de 500 euros, un tel montant étant adapté à ce type de situation en primo-infraction, lesdits Commissaires lui demandant, en outre, de ne plus adopter un tel comportement à l'avenir en prenant acte de sa volonté de dialogues constructifs dans le futur ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner M. Antonio SPANU par une amende de 500 euros, un tel montant étant adapté à ce type de situation en primo-infraction, les Commissaires de France Galop lui demandant, en outre, de ne plus adopter un tel comportement à l'avenir en prenant acte de sa volonté de dialogues constructifs dans le futur.

Paris, le 15 mai 2024

Mme C. du BREIL - M. L. GISCARD d'ESTAING - M. G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un dossier relatif au comportement de l'entraîneur Emmanuel CLAYEUX à l'égard d'un collaborateur de France Galop ;

Après avoir demandé à l'entraîneur de fournir ses explications écrites ou à demander à être entendu sur la situation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications dudit entraîneur ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond :

Vu le document intitulé « propos d'Emmanuel CLAYEUX suite à l'annulation de la réunion de CLUNY du 8 mai 2024 » en date du 6 mai 2024, accompagné de la copie d'un SMS adressé par M. Emmanuel CLAYEUX à un collaborateur de France Galop ce même jour mentionnant le relevé chronologique et factuel suivant :

- 9h37 : le responsable du BTR du Centre Est a contacté le collaborateur de France Galop en cause pour l'informer que l'hippodrome de Cluny ne pourrait pas courir mercredi la réunion mixte Trot Obstacles (4 courses) du 8 mai à la suite des fortes précipitations de la nuit précédente et qu'un report le samedi 11 mai est proposé. Étant favorable à cette proposition, il allait la soumettre aux responsables du programme du Trot ;
- 9h54 : le responsable du BTR l'informe que la proposition ne convenait pas, et lui propose le 17 mai, cette date ne posant pas de problème puisque la discipline de l'obstacle ne court qu'à La Teste ce jour et que dans le Centre Est la prochaine réunion

- est à Moulins avec des courses qui ne se concurrencent pas ;
- 10h08 : le responsable du BTR le rappelle pour lui dire que malheureusement la date du 17 mai ne convenait pas, que le Trot est en revanche favorable à reporter la réunion le vendredi 7 juin, ce à quoi le collaborateur de France Galop a répondu qu'il devait étudier les impacts sur le programme avant de donner une réponse ;
 - 10h14 : le collaborateur de France Galop rappelle le responsable du BTR pour l'informer que la date de report proposée ne posait pas de problème étant donné que la dernière réunion dans le Centre Est était à Moulins le 20 mai avec des courses qui n'étaient pas concurrencées par les courses de Cluny ;
 - le responsable du BTR a informé ledit collaborateur qu'il allait faire le point avec les instances régionales afin de prendre une décision ;
 - 10h27 : M. Emmanuel CLAYEUX, très énervé, appelle le collaborateur de France Galop en disant que c'était n'importe quoi d'annuler la réunion, qu'ils étaient tous des nuls à France Galop, ne pensant jamais à rien en restant derrière leur bureau ;
 - que ne pouvant pas lui répondre, car il continuait à les traiter d'incompétents, ledit collaborateur lui a demandé de se calmer afin qu'il puisse lui expliquer la situation ;
 - que ne pouvant toujours pas parler, ledit collaborateur lui a dit qu'il allait raccrocher, ce qu'il a été contraint de faire ;
 - 10h28 : M. Emmanuel CLAYEUX l'a rappelé, disant que c'était inadmissible qu'il était à son service, ce à quoi le collaborateur a répondu qu'il ne pouvait pas lui parler ainsi, qu'il fallait au moins le laisser expliquer et que la décision d'annuler ne relevait pas de France Galop ;
 - qu'il a tenté de lui présenter les différentes solutions proposées, que M. Emmanuel CLAYEUX a alors répondu qu'ils étaient tous des nuls et abrutis, qu'il fallait courir à Paray Le Monial et a conclu que de toute façon il n'était qu'un « connard » et a raccroché ;
 - qu'un autre collaborateur de France Galop qui était à côté dudit collaborateur lors des appels, a clairement entendu ses propos tellement il hurlait au téléphone ;
 - 10h31 : le collaborateur a rappelé le responsable du BTR en lui faisant part des commentaires de M. Emmanuel CLAYEUX, afin d'étudier une autre date de report ou hippodrome de report, ce à quoi il lui a répondu que la piste de Paray Le Monial présentait un engazonnement très faible qui ne permettait pas d'accueillir la réunion ;
 - 11h19 : M. Emmanuel CLAYEUX a adressé un SMS au collaborateur dont il a donné copie ;

Vu le courrier de M. Emmanuel CLAYEUX du 18 mai 2024 mentionnant notamment :

- la chronologie des faits et le processus de décision de l'annulation de la réunion de Cluny, ses questionnements sur qui décide de quoi en matière d'annulations et de reports, et le fait qu'il était fortement contrarié par la situation et les décisions contradictoires prises ce matin-là ;
- qu'au regard de sa déception, la conversation n'a pas pu s'installer et le collaborateur en cause lui a raccroché au nez ;
- qu'il l'a rappelé, qu'il a expliqué que France Galop est au service des acteurs des courses notamment des entraîneurs, que ses paroles ont outrepassé sa pensée, qu'il a eu des propos maladroits et regrettables ce que son sms a effectivement confirmé ensuite ;
- des développements sur son métier qui le passionne mais qui est également difficile et stressant ;
- un exemple des 3 jours qui venaient de se passer avant et la physionomie des journées, de leurs horaires, pour un entraîneur ;
- que la passion qui l'a animé concernant l'annulation des courses de Cluny doit être vue sous le prisme des propriétaires qui devaient avoir un partant ce jour-là ;
- que la passion manifestée de manière déplacée à l'encontre du collaborateur qui ne peut être tenu pour responsable est aussi liée à l'état anxiogène des courses dans le Centre Est (inexorable et régulière fermeture des hippodromes d'obstacles et diminution des courses dans cette région) ;
- des développements précis sur les hippodromes d'obstacles ayant fermés encore

- récemment dans cette région pourtant fleuron mondial de l'élevage des chevaux d'obstacles ;
- que ces constats pour un chef d'entreprise impliquent un amoindrissement de son potentiel chiffre d'affaires et qu'il se demande comment un professionnel peut réagir à tout cela ;
 - que sa passion le poussera toujours à refuser que le Centre Est soit la région pilote des suppressions des courses d'obstacles et qu'il est persuadé qu'en travaillant sur le calendrier et les conditions de courses, le programme de cette région peut être amélioré ;
 - que sa réaction n'était pas rationnelle pour maintenir les courses de Cluny et qu'en conclusion, sa passion pour son métier et sa région, l'ont poussé à tenir des propos qu'il regrette ;
 - qu'il connaît ce collaborateur depuis longtemps et qu'ils ont effectivement toujours eu des relations cordiales ;
 - qu'il demande de la bienveillance et à ne pas être sanctionné au vu de ses explications contextualisant la situation et ses propos qui n'étaient pas dirigés contre ce collaborateur ;

Vu les articles 22, 39, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Il résulte des éléments du dossier, et en particulier du rapport susvisé, que M. Emmanuel CLAYEUX qui s'en explique en contextualisant son état personnel ce jour-là au vu de la situation générale des courses dans sa région, apparaît avoir :

- fait des reproches injustifiés et « gratuits » à un employé de France Galop qui faisait son travail, suite à une décision d'annulation des courses en provenance de la société des courses de Cluny ;
- adopté des propos réitérés et multiples, mettant en cause sa compétence, les valeurs professionnelles des collaborateurs de France Galop, et ce, en étant injurieux et insultant à son encontre et à l'encontre de l'ensemble des collaborateurs de France Galop ;
- agressé verbalement ledit employé de manière non acceptable, réitérant un ton et des propos désobligeants par sms, à la suite de leurs échanges téléphoniques en étant incorrect et impoli ;

La situation décrite par M. Emmanuel CLAYEUX et ses inquiétudes personnelles en matière de courses d'obstacles dans sa région, si elles permettent de mieux comprendre la situation et son état d'énervement le 6 mai 2024 au téléphone, ne saurait justifier son comportement ;

L'édit entraîneur a ainsi adopté à l'égard d'un collaborateur de France Galop et du personnel de France Galop dans son ensemble, et à plusieurs reprises, au sein d'un échange verbal, puis de SMS, un comportement incorrect, inadapté et non acceptable, ce qui ne saurait être contesté ;

L'ensemble des éléments au dossier permettant de constater que de nombreux propos dévalorisants, injurieux et insultants, ont été proférés par M. Emmanuel CLAYEUX, sans laisser le collaborateur, avec lequel il n'avait pourtant jamais eu le moindre problème auparavant, lui expliquer les raisons du report de cette réunion de courses en province suite à la demande de la Société de courses en cause ;

Il y a ainsi lieu de sanctionner cette attitude incorrecte à l'égard d'un collaborateur de France Galop et du personnel de France Galop dans son ensemble, de la part d'une personne titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop, un tel comportement ne pouvant être toléré ;

L'attitude de M. Emmanuel CLAYEUX constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire, que les Commissaires de France Galop sont fondés, au regard des dispositions qui précèdent, à sanctionner par une amende de 1.500 euros et par une suspension de l'ensemble de ses autorisations pour une durée d'un mois, assortie d'un sursis total révocable sur 5 ans en cas de réitération d'un comportement irrespectueux et indélicat dans le cadre de son activité d'entraîneur ou de propriétaire ;

Une telle décision est adaptée à ce type de situation en primo-infraction, au caractère répétitif et très virulent des propos tenus et de l'agression verbale en cause, lesdits Commissaires lui demandant, en outre, de ne plus adopter un tel comportement à l'avenir dans le cadre de ses activités soumises à autorisations délivrées par lesdits Commissaires, la récidive étant susceptible d'entraîner la révocation du sursis et partant la suspension de ses autorisations°;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner M. Emmanuel CLAYEUX par une amende de 1.500 euros ;
- de sanctionner M. Emmanuel CLAYEUX par une suspension de l'ensemble de ses autorisations pour une durée d'un mois, assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans en cas de réitération d'un comportement irrespectueux et indélicat dans le cadre de ses activités soumises à autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop.

Paris, le 21 mai 2024

M. A. de LENCQUESAING - M. K. HUYBERS - M. N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses au visa de l'article 211 et en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop, ont ouvert une enquête sur l'identité de la pouliche présentée sous le nom d'AL MUTHQAFAH sur l'hippodrome de TARBES le 20 avril 2024 ;

L'enquête a permis d'établir de façon formelle la substitution de la pouliche AL MUTHQAFAH par la pouliche LADY DE FAUST ;

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Vu le rapport de la Responsable du Service Contrôles de France Galop en date du 15 mai 2024 et ses pièces jointes, mentionnant notamment que :

- les faits ont été rapportés aux Commissaires de courses en fonction le 20 avril 2024 sur l'hippodrome de TARBES qui, conformément aux dispositions de l'article 134 du code des courses au galop, ont empêché la pouliche de prendre part à la course et transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;
- les Commissaires de France Galop ont ouvert une enquête en application des articles 77 et 134 du Code des Courses au Galop ;

Il ressort de l'enquête que la Société d'Entrainement Thomas FOURCY a été interrogée à ce sujet, et a indiqué que :

- les deux pouliches AL MUTHQAFAH (N° SIRE 21710030) et LADY DE FAUST (N° SIRE 21305564) sont arrivées dans ses écuries en date du 2 novembre 2023 ;
- il s'agit de deux femelles baies, de race arabe, avec toutes les deux un en-tête (copies des livrets des deux pouliches jointes au rapport) ;
- la Société d'Entrainement Thomas FOURCY a vérifié les numéros de transpondeur ainsi que les signalements des deux pouliches comme à leur habitude et tout était conforme et que ces deux pouliches ont été mises dans des boxes voisins dans la même allée d'écurie ;
- la Société d'Entrainement Thomas FOURCY a indiqué être certaine que l'échange des pouliches dans leur boxes respectifs a eu lieu à la suite d'une sortie en marcheur durant l'hiver (attestation de l'entraîneur jointe au rapport) ;

Vu les explications de la Société d'Entrainement Thomas FOURCY transmises dans le cadre de l'enquête ;

Vu les articles 77 et 134 du Code des Courses au Galop ;

La Société d'Entraînement Thomas FOURCY est responsable de son effectif et il lui appartenait de prendre les mesures nécessaires pour que ne soit pas présentée la pouliche LADY DE FAUST à la place de la pouliche AL MUTHQAFAH à l'occasion de la course susvisée ;

L'entraîneur est le premier et principal responsable de la présentation d'une pouliche à la place d'une autre, à la suite d'un défaut d'organisation au sein de son établissement avant d'aller aux courses notamment ;

Il convient ainsi de sanctionner la Société d'Entraînement Thomas FOURCY en application des dispositions susvisées par une amende de 1.200 euros pour cette première infraction en la matière au cours des 5 dernières années ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner la Société d'Entraînement Thomas FOURCY par une amende de 1.200 euros.

Paris, le 21 mai 2024

M. K. HUYBERS - M. A. de LENCQUESAING - M. N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

PAU - 19 DECEMBRE 2023 - PRIX ABEL RAMON DIAGO

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

M. Fabrice FOUCHER est titulaire d'autorisations de faire courir et d'entraîner délivrées par les Commissaires de France Galop ;

Le hongre GET VINGT SEPT, arrivé 1er du Prix ABEL RAMON DIAGO couru le 19 décembre 2023 sur l'hippodrome de PAU, a été soumis à un prélèvement biologique à l'issue de la course, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

L'analyse de la première partie du prélèvement effectué sur ce hongre a mis en évidence la présence d'ALTRENOGEST dans le prélèvement urinaire ;

L'entraîneur Fabrice FOUCHER a été informé de la situation, et l'associé dirigeant dudit hongre a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques la décision de faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées, publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et demandé des explications à Fabrice FOUCHER et à M. Baptiste FLEURY, entraîneur et associé dirigeant dudit hongre, pour l'examen contradictoire de ce dossier, et après les avoir dûment appelés, suite à une demande dudit entraîneur en ce sens, à se présenter le mercredi 22 mai 2024 pour l'examen contradictoire de ce dossier, étant observé que ledit entraîneur était représenté par son épouse ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications dudit entraîneur, les déclarations de son épouse et celles de l'associé dirigeant, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de celles-ci, possibilité utilisée par les deux intéressés ;

Vu les conclusions d'enquête du Responsable du Service Contrôles de France Galop mentionnant notamment que :

- le hongre GET VINGT SEPT est arrivé et a été déclaré en stationnement sur le centre d'entraînement de PAU pour le meeting, à partir du 10 décembre 2023, soit 9 jours avant sa course du 19 décembre 2023, étant observé qu'il était toujours en stationnement sur

- le centre lors de la levée d'anonymat, la notification a été effectuée sur ledit centre ;
- M. Fabrice FOUCHER interrogé, a indiqué que :
 - GET VINGT SEPT a quitté les écuries qui se situent à St-Michel Chef Chef par transport STH, avec 8 autres des pensionnaires de son effectif d'entraînement le matin du dimanche 10 décembre 2023 et est arrivé à Pau en fin d'après-midi ce jour ;
 - son box attribué lors du meeting de PAU a été ouvert par l'équipe de l'entraîneur qui était sur place et que le box était paillé ;
 - l'entraîneur a équipé chaque box de seaux neufs pour l'eau ;
 - le foin donné aux chevaux est fourni par le centre d'entraînement et les aliments servis dans la mangeoire du box, en béton ou ciment poreux ;
 - GET VINGT SEPT n'a subi absolument aucun traitement médicamenteux depuis le 15 novembre 2023, date à laquelle il se trouvait dans les écuries de l'entraîneur à St-Michel Chef Chef où il a bénéficié d'un traitement orthopédique par le vétérinaire traitant ;
 - depuis son arrivée à PAU et jusqu'au 19 décembre 2023, le hongre n'a jamais été traité par le vétérinaire qui suit les chevaux de son effectif d'entraînement durant le meeting, ni aucun autre intervenant extérieur (ostéopathe, masseuse équin, maréchal-ferrant...) ;
 - le hongre n'a donc été uniquement approché que par les salariés de l'entraîneur qui sont ses 2 fils, l'un deux étant le cavalier de GET VINGT SEPT ;
 - le jour de sa course, le 19 décembre 2023, GET VINGT SEPT se trouvait dans le box n° 28 sur l'hippodrome de PAU, muni d'une muserolle lors de tout son temps de passage dans ce box ;
 - concernant la molécule ALTRENOGEST contenue dans le produit REGUMATE, l'entraîneur confirme que ce produit n'est absolument pas utilisé ni présent à PAU et que de ce fait, aucun de ses salariés ni lui-même n'avaient été en contact avec ;
 - l'entraîneur a indiqué qu'une poulinière gestante qui se situait auparavant dans son établissement a bénéficié d'un traitement à base de REGUMATE à la fin de l'année 2022 ;
 - cette poulinière ne s'est jamais trouvée à proximité des chevaux de son effectif d'entraînement puisque son écurie comme son pré sont situés dans une autre partie de la ferme, et que par ailleurs, seule sa compagne et lui s'occupait de cette poulinière et que le produit a été manipulé avec des gants jetables en 2022, soit 2 ans auparavant ;
 - Fabrice FOUCHER a certifié qu'aucun médicament à base d'ALTRENOGEST n'est présent dans ses écuries à St-Michel Chef Chef, ce qui n'a pas pu être vérifié ;
 - lors de la notification le 22 janvier 2024, le directeur du centre d'entraînement de PAU a été interrogé concernant la présence d'autres chevaux dans les boxes dédiés au meeting avant le meeting et confirme que les derniers chevaux dans ces boxes étaient présents jusqu'à fin octobre 2023, soit plus de 6 semaines avant l'arrivée de GET VINGT SEPT, et que les boxes ont été entièrement nettoyés et désinfectés après leur passage comme le stipule la procédure habituelle ;
 - il n'existe aucune surveillance (agents, vidéos) des boxes dédiés pour le meeting ;
 - l'analyse de la seconde partie du prélèvement effectué par QUANTILAB a confirmé la présence d'ALTRENOGEST ;
 - l'analyse du prélèvement urinaire réalisée le 22 janvier 2024 sur le hongre GET VINGT SEPT lors de la notification montre l'absence d'ALTRENOGEST comme les analyses des échantillons du seau d'eau, de la mangeoire en béton du box, de la paille du box, et des barres de la porte du box où se situait le hongre GET VINGT SEPT lors du meeting de PAU ;
 - l'analyse de l'échantillon du box numéro 28 sur l'hippodrome de PAU où se situait GET VINGT SEPT le jour de la course montre l'absence d'ALTRENOGEST ;
 - il a couru le 22 janvier 2024 sur l'hippodrome de PAU le Prix RENE CRAMAIL, arrivé 5ième et l'analyse des prélèvements après sa course s'est révélée négative ;
 - l'accueil par M. Fabrice FOUCHER, ainsi que le propriétaire, était très coopératif malgré leur état de choc concernant la notification ;

Vu le courrier de l'entraîneur Fabrice FOUCHER reçu le 17 mai 2024, accompagné de ses pièces jointes, ajoutant notamment à ses explications précédentes transmises dans le cadre de l'enquête :

- qu'ils ont été choqués de cette positivité, que le cheval n'avait reçu aucun traitement depuis le 15 novembre 2023 ;
- que le cheval depuis son arrivé à PAU n'a été manipulé que par les 3 salariés présents sur place et lui-même le jour de la course ;
- que le REGUMATE ne lui a été facturé qu'une seule fois par son vétérinaire dont il joint l'attestation pour le traitement de la poulinière susvisée fin 2022-début 2023 dont seule sa compagne s'occupait, joignant également une attestation selon laquelle la poulinière est arrivée au haras en avril 2023 et que cette hypothèse n'est donc pas plausible ;
- qu'ils n'ont pu le contaminer accidentellement ni volontairement et ne pas y voir d'intérêt, le produit étant destiné aux juments gestantes ;
- qu'il est entraîneur depuis 1991 et qu'aucune substance n'a jamais été mise en évidence dans un prélèvement de ses chevaux, qu'il exerce avec sérieux et responsabilité comme son vétérinaire et son responsable de soins à l'écurie ;
- GET VINGT SEPT stationnait ailleurs que dans leur écurie quand ce produit a été retrouvé dans ses urines, qu'il n'avait jamais eu de contrôle positif avant, que leur entraînement situé à St-Michel Chef Chef est privé, sécurisé et dans un endroit peu fréquenté ;
- que leurs chevaux stationnent pour deux mois dans un site dont la sécurité et l'accès ne dépendent pas d'eux, que l'accès au Domaine de Sers n'est pas sécurisé, ne possède pas de portails fermés, qu'aucun surveillant n'est chargé du gardiennage, que de nombreux entraîneurs et des centaines de chevaux s'y installent pour le meeting, que quelques écuries disposent d'un portail mais que la quasi-totalité sont ouvertes et que les chevaux peuvent être approchés toute la journée et davantage aux heures où les professionnels ne sont plus sur place ;
- que l'on ne peut écarter une contamination intentionnelle dans les 10 jours précédents la course, d'autant qu'ils ont été informés de la présence de chevaux de selle ou de concours jusqu'à fin octobre 2023, non soumis à l'interdiction de la substance et qui aurait pu être utilisée pour une jument ;
- que le directeur du centre d'entraînement a répondu que les boxes ont été entièrement nettoyés et désinfectés après leur passage mais que le doute persiste au vu de la mangeoire en béton poreux, non lisse qui la rend difficile à nettoyer d'autant que le REGUMATE est un produit huileux et épais, ajoutant qu'un collègue a déjà trouvé des restes moisis de granulés à l'intérieur ;
- les résultats négatifs des prélèvements du 22 janvier 2024 ne sont pas surprenants, le cheval ayant été prélevé le 19 décembre 2023, la contamination a eu lieu au plus tard ce même jour ou les jours précédent cette date, sachant que le cheval vivait dans ce box, que la litière a été changée plus de 15 fois entre ces deux dates, les seaux rincés et nettoyés 2 fois par jour et que le produit aura été dilué et ingéré par le cheval au moins des jours ;

L'associé dirigeant du hongre a déclaré en séance :

- vouloir faire part de son état d'esprit et de son innocence dans cette affaire dont la responsabilité ne leur incombe pas, qu'ils ont été abasourdis, qu'il était en transit entre Paris et Pau lorsque Fabrice FOUCHER l'a appelé en pleurs, se demandant s'il devait courir ou pas ;
- qu'ils ont une « épée de Damoclès » sur la tête depuis décembre, ajoutant qu'une petite structure familiale a besoin de gagner des courses pour son image ;
- qu'ils supputent, faute de preuve, que le hongre a dû être contaminé lors de son passage sur le lieu du meeting, site non sécurisé qui accueille pendant 2 mois d'autres propriétaires, tout en faisant état de la mangeoire et des infrastructures sales ;
- qu'il est le premier à dire qu'il faut lutter contre le dopage mais qu'il ne faut pas laisser de telles « portes d'entrée » ;

- qu'ils ne peuvent négliger une possible malveillance, car n'importe qui peut entrer n'importe comment sur le site et qu'il s'agit d'un cheval qui a gagné à 3 et à 4 ans, qui a du potentiel et qu'il y avait un enjeu au vu de sa valeur handicap ;
- que si le cheval était amené à être « disqualifié » de cette course, sa valeur devrait être revue, que le cheval a recouru en handicap à Pau le 22 janvier 2024 mais qu'ils ont décidé d'arrêter alors qu'il y avait un programme parisien, ajoutant que les résultats de l'enquête ont été tellement longs que la valeur a été maintenue haute alors qu'elle aurait pu baisser en janvier ;
- que cette situation explique la contre-expertise demandée, car de bonne foi, ils ont voulu comprendre cette situation mais que les résultats de l'enquête ne l'ont pas permis ;
- qu'ils ont appris la positivité le matin du 22 janvier 2024, le vétérinaire de France Galop leur indiquant que le produit est toléré pour les juments mais pas pour les hongres ce qui leur paraît étonnant ;
- que le prélèvement a été réalisé en décembre, que le dossier « arrive » en mai, qu'ils ont investi sur le cheval et que cela leur donne envie de tout arrêter car ils veulent prouver la cause de la positivité, mais qu'ils ne la comprennent pas et se voient devenir responsables d'une situation qu'ils ne maîtrisent pas ;
- qu'ils auraient trouvé intéressant d'avoir les traces et les marqueurs de la substance pour savoir s'ils sont alignés, savoir si la substance était présente en quantité importante ou non pour déterminer s'il s'agissait d'un acte malveillant ou non, raison pour laquelle ils ont diligenté la contre-expertise ;

L'épouse dudit entraîneur a précisé :

- que les résultats ont été annoncés à 6h du matin le 22 janvier 2024, que le cheval courait le quinté l'après-midi, que le vétérinaire de France Galop leur a indiqué qu'il était positif le 19 décembre et que la substance ne lui disait rien ;
- qu'elle a pu discuter avec le Service Contrôles de France Galop, a apporté des pièces qui corroborent le fait que la dernière fois que le produit a été utilisé c'était sur une jument, sur ordonnance en novembre 2022, dont elle s'occupait exclusivement, reprenant les explications déjà communiquées à ce sujet ;
- que 9 jours ont passés entre l'arrivée au meeting et le prélèvement, qu'il est fort probable qu'une contamination ait eu lieu au centre d'entraînement ;
- qu'au regard de l'enquête ils savent que des chevaux étaient présents dans les boxes mais regrettent de ne pas avoir les moyens d'une véritable enquête ni eux ni France Galop car l'enquête se limite à demander au Directeur du centre si des chevaux sont « passés », ce qu'il a confirmé, ne pouvant en revanche préciser qui étaient ces chevaux, de même que le vétérinaire présent sur le centre, le Service Contrôles de France Galop ayant néanmoins indiqué ensuite que le directeur avait précisé qu'il n'y avait pas eu de chevaux « sous REGUMATE » ;
- avoir vu le directeur en fin de meeting et lui avoir demandé s'il avait des nouvelles du dossier, ce dernier répondant avoir tout dit au vétérinaire de France Galop le 22 janvier 2024 ;
- qu'ils vont être les premières victimes de la situation alors que la responsabilité est portée par d'autres, en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas non plus d'un corticoïde, qu'ils se sentent frustrés, sans pour autant « jeter la pierre » au vétérinaire de France Galop qui fait avec ses moyens mais que les choses ne sont pas approfondies comme cela devrait l'être ;

L'associé dirigeant a ajouté :

- concernant les délais, qu'avec une positivité le 19 décembre 2023 et l'annonce de la positivité un mois après ils savaient qu'ils auraient des difficultés à établir des preuves, que s'il y avait eu des caméras cela aurait aidé, précisant que les durées de conservation des bandes sont d'un mois ;
- que les délais ont été anormalement longs, qu'il faudrait les rétrécir pour chercher efficacement des preuves, l'épouse dudit entraîneur confirmant qu'en faisant des tests 5 semaines après la course du 19 décembre 2023 ils étaient certains de ne rien

trouver, que le mélange de mash avait dû se diluer, ajoutant qu'il n'y avait aucun intérêt à administrer un tel produit ;

L'épouse dudit entraîneur a fait observer comme indiqué dans les conclusions d'enquête que les mangeoires sont poreuses, fissurées, ce qui peut suffire pour que des éléments externes s'y logent et que des collègues y auraient également vu de la moisissure, le vétérinaire de France Galop préconisant pour sa part l'usage de l'inox ;

M. N. LANDON a fait remarquer qu'il ne peut être considéré qu'une défaillance existe à Pau depuis le temps que le meeting existe mais que personne n'est effectivement à l'abri d'une positivité, rappelant que 400 chevaux sont présents lors des meetings et qu'il y a peu de contaminations, ce à quoi l'épouse dudit entraîneur a indiqué y retourner la peur au ventre et qu'ils nettoieraient en arrivant ;

L'associé dirigeant a précisé que les boxes sont scellés mais qu'en principe l'entrée se fait en coupant les bagues, or à Pau elles ne tiennent pas et que c'est la porte ouverte à la malveillance car il est possible de les retirer et les remettre ;

L'épouse dudit entraîneur a ajouté :

- que s'ils avaient eu connaissance d'une telle situation, ils auraient tout filmé, ajoutant que ledit entraîneur n'a jamais eu de cas positif en 30 ans d'entraînement et que lorsque les vétérinaires leur rendent visite, tout est correct ;
- que les cahiers d'ordonnances sont à jour et classés, de même que les cahiers de soins ;
- que les locaux consistent en une ancienne ferme familiale et que lorsqu'ils soignent avec des produits pouvant impliquer une positivité, ceux-ci sont mis à l'écart ;
- que cette situation les inquiète, précisant que le Domaine de Sers est un domaine où les gens viennent avec des enfants qui caressent les chevaux, que c'est charmant mais que cela peut suffire à rendre un cheval positif, que même en conseillant aux gens de ne pas les toucher, il faudrait des portails fermés pendant que les chevaux sont en travail, l'associé dirigeant précisant que des barrières commençaient à être installées ;

Les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Sur le fond :

Vu les articles 85, 198, 200, 201, 216 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

I. Sur la procédure

Le résultat de l'analyse du prélèvement biologique effectué sur le hongre GET VINGT SEPT à l'issu de sa course du 19 décembre 2023 a révélé la présence d'ALTRENOGEST, le certificat d'analyse du Laboratoire des Courses Hippiques datant du 16 janvier 2024 ;

Le 19 janvier 2024 la levée d'anonymat a eu lieu ;

Le 22 janvier 2024, le Service Contrôles a procédé à la notification du résultat et l'entourage du hongre était prévenu de la positivité ;

Le 24 janvier 2024, l'associé dirigeant du hongre a sollicité l'analyse de la seconde partie du prélèvement auprès du Laboratoire QUANTILAB ;

Le prélèvement a été reçu par le Laboratoire QUANTILAB le 12 février 2024, lequel a effectué l'analyse de contrôle du 15 au 23 février 2024, date à laquelle le rapport y afférent confirmant la présence de la substance a été édité ;

Une enquête a eu lieu durant laquelle le vétérinaire de France Galop a mené les investigations auprès de l'entraîneur et du centre d'entraînement de PAU, et les résultats des différentes analyses effectuées dans le cadre du « Suivi Positif » du milieu ont été rendus le 6 mars 2024 ;

Le 23 avril 2024, le Service Contrôles de France Galop saisissait les Commissaires de France Galop de ses conclusions d'enquête et le même jour, lesdits Commissaires sollicitaient des

explications auprès de l'entourage dudit hongre en joignant l'entier dossier ;

Suite à une demande de l'entraîneur à être entendu par lesdits Commissaires, une convocation était adressée à l'entourage dudit hongre le 26 avril 2024 pour une réunion contradictoire prévue le 22 mai 2024 ;

Aucune demande de report n'a été formulée et la séance s'est tenue le 22 mai 2024 ;

II. Sur la positivité du hongre GET VINGT SEPT

La positivité du hongre GET VINGT SEPT n'est pas contestée, l'entraîneur Fabrice FOUCHER ne s'expliquant cependant pas la situation, indiquant notamment :

- que son box attribué lors du meeting de PAU a été ouvert par l'équipe de l'entraîneur qui était sur place et que le box était paillé ;
- que le foin est fourni par le centre d'entraînement de PAU et les aliments ont été servis dans la mangeoire du box, en béton ou ciment poreux ;
- que le hongre n'a subi aucun traitement médicamenteux depuis le 15 novembre 2023 ;
- que le hongre GET VINGT SEPT n'a été approché que par les salariés de l'entraîneur ;
- qu'une poulinière gestante qui se situait auparavant dans son établissement a bénéficié d'un traitement à base de REGUMATE (médicament à base d'ALTRENOGEST) à la fin de l'année 2022 mais qu'elle ne s'est jamais trouvée à proximité des chevaux de son effectif et que seule sa compagne et lui s'occupait de cette poulinière et que le produit a été manipulé avec des gants jetables en 2022, soit 2 ans auparavant ;
- qu'il n'existe aucune surveillance (agents, vidéos) des boxes dédiés pour le meeting sur le centre d'entraînement de PAU ;

S'il convient de prendre acte des explications et déclarations faites devant les Commissaires de France Galop, la seule présence de ladite substance caractérise néanmoins l'infraction au Code des Courses au Galop ;

Le hongre GET VINGT SEPT doit en conséquence être distancé dans le respect de l'égalité des chances ;

La nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Une telle exonération de responsabilité n'est pas démontrée au vu de l'absence d'élément probant, ainsi que l'entraîneur le reconnaît lui-même, au titre de l'hypothèse de contamination avancée dans le cadre de l'enquête ;

Il y a donc lieu, tout en prenant acte :

- de l'incompréhension totale de l'entraîneur et de l'associé dirigeant du hongre GET VINGT SEPT ;
- de l'absence de tout dossier antérieur concernant des problématiques de positivités ou vétérinaires concernant cet entraîneur ;
- des observations émises concernant la procédure, l'enquête et les conditions d'hébergement lors du meeting de PAU ;

en l'espèce et au regard de la positivité du hongre GET VINGT SEPT et de la substance en cause susceptible d'agir à tout moment sur les systèmes corporels notamment reproducteur et endocriniens et des conclusions d'enquête, de :

- distancer le hongre GET VINGT SEPT de la 1ère place du Prix ABEL RAMON DIAGO couru le 19 décembre 2023 sur l'hippodrome de PAU ;
- sanctionner l'entraîneur Fabrice FOUCHER, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable du hongre GET VINGT SEPT, de son entraînement, de son entretien, de la gestion de ses soins et du personnel de son établissement, pour sa première infraction en la matière, par une amende de 3.000 euros, l'exonération de sa responsabilité

- n'étant pas apportée ;
- transmettre la présente décision pour information et à toutes fins utiles à la Fédération Nationale des Courses Hippiques et à la Société de Courses de PAU au vu des observations émises ainsi qu'au Service Contrôles de France Galop ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont décidé de :

- distancer le hongre GET VINGT SEPT de la 1ère du Prix ABEL RAMON DIAGO couru le 19 décembre 2023 sur l'hippodrome de PAU ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er HYJIE ; 2ème ONE STORY ; 3ème PAINT PRINCE ; 4ème IN VICTIS ; 5ème FREE LORD D'ANJOU ; 6ème SAINT SIRE ; 7ème LES COUZ ;

- sanctionner l'entraîneur Fabrice FOUCHER par une amende de 3.000 euros ;
- transmettre la présente décision pour information et à toutes fins utiles à la Fédération Nationale des Courses Hippiques et à la Société de Courses de PAU au vu des observations émises ainsi qu'au Service Contrôles de France Galop.

Paris, le 23 mai 2024

M. N. LANDON - M. A. de LENCQUESAING -M. G. HOVELACQUE
Le Président de séance pour la Commission

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) *Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils déléguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.*

LE LION D'ANGERS

0218130

jeudi 9 mai 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Nicolas LANDON - Maxime PELTIER -
Gilles LUSSON - Laurent THIBAULT

615	3530	PRIX DU DOMAINE D'AVRILLE (PRIX DOMINIQUE DE BROGLIE)	3700 m
		(Haies)	
		(Classe 3)	

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Des Primes de 2 700, 1 500, 800, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 11.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par le Domaine d'Avrillé.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 700 m env.

Chance De Ballon , h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Bonheur De Stara [Astarabad (USA)], 68 k, Δb, Mustang SARL (O. Jouin), M. Solier	1
343 ¹ Karastic , h, b, 4 ans, par Karakart IRE et Fantastic Sister [Sageburg (IRE)], 71 k, b, X. Lippens (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2
343 ² Light Of Heart , h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Bright Again [Muhtathir (GB)], 68 k, TM. Jean (V. Morin), G. Lassaussaye	3
74 ¹ Jack Top , h, b, 4 ans, par Top Trip (GB) et Nana De Boitron (Nickname), 68 k (65 k), φb, Lokotrans (A. Lepage), L. Urbanek	4
123 ³ Vixoss Barelere , h, b, 4 ans, par Palamoss IRE et Nova Vixen [Diktat (GB)], 67 k (66 k), b, L. Trottignon (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	5
461 ⁶ Pau Clermont , h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 68 k (65 k), φ, L. Simonet (M. Duchene), B. Lefevre (s)	6
461 ¹ Kanfyn Ludois , h, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Praline Ludoise (Nononito), 70 k (68 k), Δb, A. Lemmonier (Mme C. Prichard), S. Zuliani (s)	7
Authoceltic , m, 4 ans, 70 k, M ^{me} J. Williams (K. Dubourg), M ^{me} J. Williams	arr

8 partants; 40 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 793 €
5 long, 1 long, 4 long, encolure, 8 long, 8 long.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:
1913 € M^{me} Robert Gasche-Luc.

956 € Arnaud Legue, M^{me} Lara Legue-Relave.

540 € Earl Lassaussaye.

374 € Ecurie Altima, Aud'As.

187 € Haras De La Barelere.

124 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poirion.

62 € Stephane Bourlier, Simon Cossart.

Primes F.E.E.:

2700 € *Chance De Ballon*.

1500 € *Karastic*.

800 € *Light Of Heart*.

Temps total: 4'31"75"

Les hongres LIGHT OF HEART et CHANCE DE BALLON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

616	3533	PRIX GROUPAMA - PRIX GEORGES BONSERGENT	4 500 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders)	
		(Classe 3)	

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 18.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Le Club des Gentlemen-Riders et des Cavalières ainsi que son partenaire, WTW Hipcover, récompenseront le vainqueur à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par les représentants de Groupama.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

477 ² Wal Cassandre , h, b, 6 ans, par Walzertakt GER et Lady Cassandre (Smadoun), 72 k, φb, W. Menuet (s) (M. Havart), W. Menuet (s)	1
Daffodil Rose , h, b, 11 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Toprose (Useful), 69 k, b, M ^{me} J. Picard (R. Lemiere), J. Zuliani	2

291 Nuit Debout , h, b, 8 ans, par Spirit One et Cotes D'Armor [Numerous (USA)], 69 k (66 k), φΔb, R. Grosbois (S. Bouyssou), N. Paysan	3
427 ¹ Don Du Ciel , h, b, 11 ans, par Network GER et Padie [Arnaqueur (USA)], 70 k (66 k), φ, Ch. Dubourg (s) (Mme E. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	4

519 ¹ Farasilver , h, b.f, 8 ans, par Silver Frost (IRE) et Farasha [Layman (USA)], 70 k, O. Monnier (Tho. Journiac), S. Foucher	5
522 ¹ Idylle D'Alene , f, 6 ans, 69 k (66 k), φb, L. Couteaudier (T. Poteaux), E. & G. Leenders (s)	tj

6 partants; 18 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 233 €
3 long, 5 long, 1 long ½, loin.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€

Primes aux éleveurs:

1734 € Raymond David.

867 € M^{me} Jean Picard.

490 € Gilles Defontaine, M^{me} Theoline Le Yan, Bastien Le Yan.

339 € M^{me} Michele Juhen-Cypres.

169 € M^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier.

Temps total: 6'30"20"

Les hongres WAL CASSANDRE et DAFFODIL ROSE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

617	3531	PRIX DU DOMAIN DITTIERE (PRIX TELAYOU) (Steeple-Chase) (Classe 2)	3900 m	
		30 000 € (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop		
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 12.500. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000.		
		Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par le Domaine Dittiere.		
		Ligne intérieure du steeple.		
		Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.		
424	1	Ivoire De Ballon , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Gabriele De Ballon (Ange Gabriel), 68 k, Δ p, Mustang SARL (O. Jouin), M. Solier	1	
443	1	Giacomo , h, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Polimaya (Diamond Green), 68 k (64 k), ϕ , Passion Racing Club (M ^{me} M. Carney), T. Viel	2	
478	2	Karamba De Guye , h, b, 4 ans, par Nom De D'La et Chic Nanny [Day Flight (GB)], 70 k, ϕ p, X. Lippens (W. Lajon), J. Delaunay (s)	3	
383	5	Sachristine , f, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Netroe [Network (GER)], 65 k, ϕ p, SARL Carion E.M.M. (A. Zuliani), F. Nicolle	4	
391	3	Ki Soit Marvel , h, 4 ans, 68 k (66 k), Δ p, JCN. Bignon (M ^{me} C. Prichard), G. Lassaussaye	dér	
394	2	Kinndar , h, 4 ans, 67 k, \otimes p, S. Chinchilla (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	tbé	
133	5	Kabriole D'Ainay , f, 4 ans, 65 k, Δ , EARL Elevage d'Ainay (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	tbé	
		7 partants; 26 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 510 € 4 long, 1 long, loin. 13 800€ - 6 900€ - 3 900€ - 2 700€		
		Primes aux éleveurs: 2208 € M ^{me} Robert Gasche-Luc. 1104 € M ^{me} Geraldine Libessart, Thierry Libessart, M ^{me} Michel Daugreilh. 624 € Gaec Delorme Gerard & Vincent, Jacques Cypres. 432 € Sarl Carion E. M. M.		
		<i>Temps total: 5'6"92"</i>		
		A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Kilian DUBOURG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour s'être trompé de parcours.		
		Les hongres IVOIRE DE BALLON et GIACOMO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
618	3532	FRANCE SIRE PRIX ANJOU-LOIRE CHALLENGE (Steeple-Chase-Cross-Country) (Listed)	7300 m	
		100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500) - dont France Galop: 85 000		
		Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus . Poids: 68 k.		
		Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par Monsieur André MARTIN, Président de l'Association des Courses du Lion d'Angers et par Monsieur Arnaud POIRIER, Directeur de FS MEDIAPROD et par les membres de la Crystal Cup.		
		La course sera précédée d'un défilé.		
		Parcours n° C5: Cross-Country, Dist. 7 300 m env.		
393	1	Ever Forget Me , h, b, f, 10 ans, par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 68 k, Δ p, M ^{me} V. Blot (A. Orain), E. Leray (s)	1	
346	3	Hello De Sivola , f, b, f, 7 ans, par Noiroit GER et Histoire Des Ifs (Robin Des Champs), 66 k, ϕ p, G. Trapenard (O. Jouin), P. Quinton (s)	2	
346	1	Forza Conti , f, b, 9 ans, par Khalkevi IRE et Orne Saosnoise [Pistolet Bleu (IRE)], 66 k, ϕ , R. Dubois (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	3	
386	1	Miss Laura , f, b, 9 ans, par Lauro GER et Miss Lina [Tremplino (USA)], 66 k, ϕ p, D. Miloux (T. Beaupain), P. & C. Peltier (s)	4	
346	2	Harry Brown , h, b, f, 7 ans, par Kitkou et Popins (Video Rock), 68 k, ϕ p, Ecurie Hamon (W. Lajon), P. & C. Peltier (s)	5	
393		Hawax , h, b, 7 ans, par Joshua Tree IRE et Urika (Nidor), 68 k, ϕ , GIL. Baratoux (Tho. Journiac), C. Lequien (s)	6	
393		Iquem D'Eralbe , h, b, f, 6 ans, par Saint Des Saints et Roupie [Vettori (IRE)], 68 k, ϕ p, Ecurie du Haras d'Eralbe (L. Brechet), P. Quinton (s)	7	
393	2	Etoile Du Pilori , f, 7 ans, 66 k, \otimes , M ^{me} C. Dersoir (M. Duchene), C. Lequien (s)	8	
346	4	Hermine Allen , f, 7 ans, 66 k, \otimes , GAEC Allen (D. Thomas), E. & G. Leenders (s)	9	

386	3	Espoir , h, 10 ans, 68 k, Δ p, J. Marion (s) (D. Lecomte), J. Marion (s)	t.j	
334	2	Elcond'Or Forlonge , h, 8 ans, 68 k, p, P. Noiroit (C. Lefebvre), J. Planque (s)	t.j	
481	2	Chez Pedro IRE , h, 12 ans, 68 k, p, Mme P. Papot (S. Paillard), P. Quinton (s)	t.j	
		12 partants; 15 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 250 € 1 long $\frac{1}{2}$, 8 long, $\frac{3}{4}$ long, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 6 long, 8 long, 2 long $\frac{1}{2}$. 45 000€ - 22 000€ - 13 000€ - 9 000€ - 5 000€ - 3 500€ - 2 500€		
		Primes aux éleveurs: 6 525 € Eric Leray, Anthony Dupont. 3 190 € Gilles Trapenard, Max Trapenard. 1 885 € Patrick Joubert, Suc. Bernard Ferrand. 1 305 € Daniel Miloux, M ^{me} Josiane Miloux. 7 25 € Joel Denis, Olivier Lenot, Didier Riche, M ^{me} Suzy Julien. 507 € Eric Leray. 362 € Suc. Jacques Cheuvreux. <i>Temps total: 11'48"65"</i>		
		Le jockey Matthieu CHALLOLEAU étant tombé dans le prix TELAYOU et ne se tenant pas suffisamment bien pour remonter, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HARRY BROWN (AQ) par le jockey Wilfrid LAJON au poids de 68 kg.		
		Le hongre EVER FORGET ME (AQ) et la jument MISS LAURA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
		LYON-PARILLY jeudi 9 mai 2024		
		0712130		
		Terrain COLLANT		
		Commissaires de courses : Gilles BERNARD - ROBERT ADENOT - Pierre-André JAY - Christian MAILLARD		
619	3538	PRIX VIEUX CHATEAU (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 2)	5200 m	
		29 000 € (13 340, 6 670, 3 770, 2 610, 1 305, 870, 435) - dotation France Galop		
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 52.000. Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.		
		Parcours n° C3: Cross-Country, Dist. 5 200 m env.		
190	7	Go'N Win , f, b, 10 ans, par No Risk At All et Esteraza [Kingsalsa (USA)], 69 k, M. Nicolau (J. Reveley), M. Nicolau	1	
491	4	Baby Business , f, n, 6 ans, par Vision D'Etat et Business Angel (Cadoudal), 70 k (69 k), Δ p, M ^{me} L. Collet-Vidal (A. Ruiz Gonzalez), D. Cottin (s)	2	
491	1	Inouie Tiepy , f, n, p, 6 ans, par Free Port Lux (GB) et Sacree Tiepy [Ungaro (GER)], 73 k, p, E. Clayeux (s) (N. Gauffenec), E. Clayeux (s)	3	
386	5	Little Winner , f, b, 7 ans, par Alex The Winner USA et Little Royale [Poliglote (GB)], 67 k (64 k), ϕ p, E. Lecoiffier (J. Zerourou), E. Lecoiffier	4	
430	1	I Run , f, 6 ans, 68 k, p, M. Pitart (B. Gelhay), M. Pitart	tbé	
410	4	Parc De Belleville , h, 10 ans, 70 k, ϕ Δ p, E. Lecoiffier (R. Majeur), E. Lecoiffier	t.j	
		6 partants; 12 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 155 €		
		Cas particulier: <i>Johnny Mag, In Capri</i> nez, 5 long $\frac{1}{2}$, loin. 13 340€ - 6 670€ - 3 770€ - 2 610€		
		Primes aux éleveurs: 1 934 € Ambroise Dupont. 967 € Maxime Smadja. 546 € Michel Contignon, M ^{me} Nelly Contignon. 378 € Hubert Langot. <i>Temps total: 7'26"72"</i>		
		Le jockey Félix de GILLES s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Nicolas GAUFFENIC sur la jument INOUIE TIEPY (AQ) au poids de 73 kg.		
		La jument GO'N WIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		

620	3537	PRIX DU PUY DE SANCY (Steeple-Chase) (Classe 3)	3400 m
		26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop	
		Pour poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000	
		Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.	
486	2	Edition Originale , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Elegance Reconce [Lucarno (USA)], 65 k (65 ^{1/2} k), Δp, Elevage Figerro (A. Renard), d'E. Andigne	1
360	1	Kiss From Niky , f, n.p, 4 ans, par Arakan USA et Nikitta [Video Rock], 69 k, Δp, E. Clayeux (s) (K. Nabet), E. Clayeux (s)	2
470	7	Winstonpresident , h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Karmine GER [Sholokhov IRE], 67 k (67 ^{1/2} k), φp, Misol Racing (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	3
478	5	Timich , f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Eau Perlee (Saint Des Saints), 70 k (69 k), φp, G. Codre (C. Riou), J. Delaunay (s)	4
380	6	Guetta , f, b.f, 4 ans, par Seabhac USA et Guardina (Siyouni), 65 k, p, Golden Team (A. Ruiz Gonzalez), M ^{me} G. Menato	5
467	5	Kaleotic , h, b.f, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Facerolera [Saddex (GB)], 67 k, Δp, M ^{me} P. Palmieri (N. Gauffenec), M ^{me} G. Menato	6
525		Kallipyge Forez , f, al, 4 ans, par It'S Gino GER et Pourkoipa Du Forez (Robin Des Champs), 65 k (66 k), p, EARL Elevage du Forez (B. Gelhay), M. Pitart	7
289	3	Innovante , f, 4 ans, 67 k (66 k), p, GW. Haine (S. Carrere), E. Clayeux (s)	tbé
		8 partants; 30 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 603 €	
		4 long, 1 long, 1 long, 2 long ½, 1 long ¾, 1 long.	
		11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€	
		Primes aux éleveurs:	
		1913 € Elevage Figerro.	
		956 € Earl Detouillon Raphael Frederique.	
		540 € Ecurie Elevage Du Gade Scea.	
		374 € Gheorghe Codre.	
		187 € Appapays Racing Club.	
		124 € M ^{me} Emilie Lafeu.	
		62 € M ^{me} Marie-Caroline Coyne.	
		Temps total: 4'9"21"	
		Le jockey Félix de GILLES s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Kevin NABET sur la pouliche KISS FROM NIKY (AQ) au poids de 69 kg.	
		Le hongre WINSTONPRESIDENT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
621	3534	PRIX JOURNÉE DE LA RECONVERSION DU CHEVAL DE COURSE (PX CROIX ROUSSE) (Haies) (Classe 3)	3400 m
		26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop	
		Pour poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.	
		Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.	
431	1	Un Chic Cheval , h, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Garry D'Amour [Ballingarry (IRE)], 67 k (66 k), p, J. Détré (C. Riou), J. Delaunay (s)	1
449	4	Sail On , h, b, 3 ans, par No Nay Never USA et Osaila IRE (Danehill Dancer IRE), 68 k, p, D. Douglas (B. Gelhay), M. Pitart	2
495	3	Super Bend , h, b, 3 ans, par Sommerabend GB et Super Nana [Anabaa (USA)], 70 k, Δp, Ecurie Elag (D. Ubeda), D. Cottin (s)	3
		Marselan , h, gr, 3 ans, par Earnshaw USA et Dinka (Diamond Green), 67 k, Chauvigny Global Equine SASU (K. Nabet), M. Seror (s)	4
465	5	Twickenham Park , h, n.p, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Lavallaise [Kingsalsa (USA)], 67 k (64 k), p, L. Baudron (s) (Q. Jacob), M. Pitart	5
504	6	Legacy Link , h, b, 3 ans, par Rail Link GB et Princess Kaine IRE (Iffraaj GB), 67 k (64 ^{1/2} k), φ, Ecurie Jytem (G. Boinard), F. Gelhay	6
		6 partants; 35 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 983 €	
		11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€	

		Primes aux éleveurs:	
		1913 € Haras De Sivola, Philippe Thiriet.	
		956 € Al Shaqab Racing.	
		540 € Baudron (S).	
		374 € Frederic Bragato.	
		187 € Patrick-Georges Roulois, Pierre-Patrick Roulois, M ^{me} Lise Roulois.	
		124 € Philippe Thiriet, Philippe Desmard, Vincent Le Roy.	
		Le hongre SAIL ON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
622	3535	PRIX LES REFORMES DES COURSES DE CHAZEY (PRIX DU MONT D'ARBOIS) (Haies - Handicap de catégorie)	3800 m
		29000 € (13050, 6380, 3770, 2610, 1450, 1015, 725) - dotation France Galop	
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans .	
		Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.	
		Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.	
		Référence: +14.	
742	2	Bonita De La Serre , f, b, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et Alix De Kerser (Al Namix), 67 k, φ, Lokotrans (N. Gauffenec), L. Urbaneck	1
349	2	Neptune Du Luy , f, b, 4 ans, par Balko et Divina GER (Sholokhov IRE), 67 k, Δp, M ^{me} B. Perigois (K. Nabet), E. Grall (s)	2
399	1	Top Daay GB , f, b, 4 ans, par Adaay IRE et Afrodita IRE [Montjeu (IRE)], 67 k, Δp, G. Blot (J. Reveley), F. Gelhay	3
474		Lady Marta , f, b.f, 4 ans, par Cokoriko et Martalove [Martaline (GB)], 70 k, Δp, E. Grall (s) (R. Mayeur), E. Grall (s)	4
443		Neoptoleme , h, b.f, 4 ans, par Born To Sea IRE et Chanel Des Places [Laverock (IRE)], 69 k (65 k), p, M ^{me} F. Nicolle (F. Mula), F. Nicolle	5
529	2	Battle Connexion , h, b, 4 ans, par Battle Of Marengo IRE et Hotspot Hotspot [Sageburg (IRE)], 67 k (64 k), p, C. Robba (Q. Jacob), M. Pitart	6
461		Ascot Way , h, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Allez Hongkong GER (Sakhee USA), 66 k (65 k), φp, M ^{me} G. Menato (A. Ruiz Gonzalez), M ^{me} G. Menato	7
		7 partants; 26 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 374 €	
		½ long, 2 long, 1 long ½, ¾ long, 1 long, courte tête.	
		13050€ - 6380€ - 3770€ - 2610€ - 1450€ - 1015€ - 725€	
		Primes aux éleveurs:	
		2088 € M ^{me} Sandrine Boyer, Adelino Goncalves Rosa.	
		1020 € Earl Haras Du Luy.	
		603 € M ^{me} Fiona Gordon, prime non attribuée.	
		417 € Scea Haras Du Ma, Marc Dumont, Earl Haras Des Marronniers.	
		232 € Francois Nicolle.	
		162 € Mathieu Daguzan-Garros, Scea Haras Du Ma, Marc Dumont.	
		116 € Christophe Jouandou.	
		Temps total: 4'48"48"	
		Le jockey Félix de GILLES s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Kevin NABET sur la pouliche NEPTUNE DU LUY au poids de 67 kg.	
		La pouliche BONITA DE LA SERRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
623	3536	PRIX AU-DELA DES PISTES (PRIX DU MONT REVARD) (Haies)	3800 m
		26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop	
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.	
		Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.	
338	1	Infra Rouge , h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Uluru [Roman Saddle (IRE)], 70 k, φp, JL. Da Silva (R. Mayeur), E. Clayeux (s)	1
36	2	Joli Look , h, al, 5 ans, par Nom De D'La et Utopiste (Califet), 66 k, Δp, Lokotrans (N. Gauffenec), L. Urbaneck	2
36	2	Oktente , f, b, 8 ans, par Blek et Pearl River [Epervier Bleu (GB)], 67 k, p, M ^{me} M. Bietola Lasset (D. Ubeda), M. Pitart	3
466	1	Permafrost , h, b, 7 ans, par Magadan IRE et Perliegloote [Poliglote (GB)], 74 k, Δp, CE. Cayeux (G. Richard), C. Ligerot	4
490		Runhaymin , f, al, 6 ans, par Muhaymin USA et Running Running [Zero Problemo (IRE)], 66 k, Ecurie de La Verte Vallée (K. Nabet), M. Seror (s)	5

530	3	Aimant , h, b, 6 ans, par Exosphere AUS et Aimante [Dansili (GB)], 71 k (68 k), \otimes p, JPJ. Dubois (Q. Jacob), J. Baudron	6
		Willyson , h, b, 6 ans, par Willywell et Pina Colada SWI (Yeats IRE), 68 k, p, E. Krahenbuhl (B. Gelhay), M. Pitart	7
447		Vif Creek , h, 5 ans, 71 k, p, C. Tournadre (J. Reveley), M ^{me} S. Marsch	arr
		8 partants; 29 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 572 € 2 long, 1 long $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long, loin. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€	

Primes aux éleveurs:

1734 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Jacques Toulouse.
867 € Thierry Cypres, Pierre Chebance.
490 € Raymond Bietola.
339 € Claude Righi.
169 € Ecurie De La Verte Vallee, M^{me} Delphine Lardot, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.
113 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
56 € Raymond Bietola.

Temps total: 4'47"91"

Le jockey Félix de GILLES s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Raphael MAYEUR sur le hongre INFRA ROUGE (AQ) au poids de 70 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications, le juge au départ, l'entraîneur Mathieu PITART et le jockey Benjamin GELHAY qui avait l'autorisation de se rendre en main au départ non monté, leurs ont rappelé les règles des mises en place pour le départ dans les courses d'obstacle.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey James REVELEY sur les raisons l'ayant amené à arrêter le hongre VIF CREEK dans la ligne droite d'en face.

L'intéressé a déclaré qu'il avait suspecté que ledit hongre avait un problème physique et qu'il avait préféré l'arrêter.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ledit hongre, qui a indiqué qu'il était boiteux de l'antérieur droit.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey James REVELEY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 800 grammes (+900 gr) au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

Le hongre JOLI LOOK (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAINT-BRIEUC

jeudi 9 mai 2024

0151130

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Jean-Michel MANGART - Dominique LOQUIN - Gérard PLONGERE

624	3527	PRIX JEAN JAFFRAIN (Haies) (Classe 4)	3800 m
-----	------	----------------------------------------------	--------

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop
Pour tous poulinets et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas été classés dans les trois premiers d'une course à obstacles de dotation totale de 16.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000.
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

343	7	Pompano , h, b, 4 ans, par Nathaniel IRE et Hyde [Poliglote (GB)], 67 k (63 k), \otimes p, C. Toulorge (C. Guiraud), E. Allaïre (s)	1
-----	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

343		Plume Du Nord , h, b,f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Tres Plume [Sheyrrann (IRE)], 67 k (64 k), p, X. Libbrecht (C. Boutilier), D. Bernier	2
-----	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

		Sainte Basket , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et La Basket [Ungaro (GER)], 65 k (64 k), F. Hayeres (s) (M. Cypria), F. Hayeres (s)	3
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

		Keops De L'Aunay , h, r, 4 ans, par Full Of Gold et Athena De L'Aunay (Roli Abi), 67 k (66 k), p, M ^{me} L. Seurin (F. Besson), T. Jouin	4
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

357	5	Panama , f, b, 4 ans, par Manatee GB et Miss Santiago (Smadoun), 65 k (64 k), p, B. Tremblin (A. Gautron), N. Chevalier	5
-----	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

		Eros Des Champs , h, 4 ans, 67 k, p, M ^{me} C. Clerc (A. Coupu), M ^{me} M. Solignac	6
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

		Ecu De Ballon , h, 4 ans, 67 k, p, F. Martin (B. Lestrade), L. Carberry (s)	7
--	--	------------------------------------------------------------------------------------	---

549	5	Princesse De Veguy , f, 4 ans, 65 k (66 k), O. Couffon (T. Dumouch), B. Lefevre (s)	8
-----	---	--------------------------------------------------------------------------------------------	---

349		Ammeville , f, 4 ans, 65 k (61 k), p, E. Allaïre (s) (M ^{me} M. Herve), P. Chevillard	9
		L'Autocrate , m, 4 ans, 67 k, p, M ^{me} C. Coiffier (T. Chevillard), E. Allaïre (s)	10
		Kallikreine , f, 4 ans, 65 k (61 k), Δ , P. Carberry (K. Goffroy), L. Carberry (s)	-
514		Kopernik Sapi , h, 4 ans, 67 k, ϕ p, Ecurie Sapi (A. Lelievre), N. Paysan	arr
550		Katar Des Pictons , h, 4 ans, 67 k (66 k), ϕ , SCEA Marais des Pictons (G. Sienna), L. Carberry (s)	arr
		Serber , h, 4 ans, 67 k (63 k), ϕ p, L. Pledran (D. Carre), Ch. Plisson (s)	arr
325		Secret De Maine , h, 4 ans, 67 k (64 k), p, B. Egouy (Y. Babot), B. Egouy	tbé
		15 partants; 43 eng.; 2 eng. sup.; 15 part def. - Total des entrées: 666 €	
		Eng. Sup.: <i>Keops De L'Aunay, Secret De Maine</i>	
		1 long, 5 long, $\frac{1}{4}$ long, $\frac{1}{2}$ long, enclosure, courte tête, 5 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 3 long.	
		8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€	
		Primes aux éleveurs:	
		1252 € Christophe Toulorge.	
		626 € Xavier Libbrecht, M ^{me} Veronique Libbrecht.	
		365 € Richard Godefroy, M ^{me} Yvette Godefroy.	
		247 € Pascal Reaute, Pascal Guillot, Bertrand Leconte.	
		117 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy.	
		<i>Temps total: 4'38"76"</i>	
		Après avoir entendu le propriétaire Louis PLEDRAN, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 60 euros pour couleur non conforme.	
		Le cheval POMPANO a fait l'objet d'un contrôle biologique après la course.	
625	3528	PRIX DE CRAON (Haies) (Classe 4)	3 800 m
		18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop	
		Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 10 000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2 000 cette année et par 4 000 l'année dernière.	
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.	
		Jaguar Du Large , h, b, 5 ans, par Pastorius GER et Rapsodie Sea (April Night), 67 k (66 k), Δ p, Uma Racing (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	
502		Jakou Du Boulay , h, gr, 5 ans, par Magneticjim (IRE) et Ugoline Du Boulay [Della Francesca (USA)], 67 k (66 k), ϕ , D. Jegou (A. Gautron), B. Lefevre (s)	2
388	2	Mojo , h, al, 5 ans, par Anodin (IRE) et Manhattan Princess GB (Pivotal GB), 68 k, Y. Le Louargant (A. Coupu), M ^{me} S. Goffraud	3
		Juliette Banbou , f, b,f, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Lady Banbou (Usebou), 65 k, p, M ^{me} E. Banchereau (L. Zuliani), S. Zuliani (s)	4
547		Paper Works , f, b, 5 ans, par Kapgarde et Fortunateenounter [Muhtathir (GB)], 70 k, M ^{me} J. Bennett (B. Lestrade), L. Carberry (s)	5
522	2	Jump Des Mottes , h, 5 ans, 70 k (67 k), Δ p, A. Sannier (K. Ouvrier), A. Dubreuil	7
		7 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 383 €	
		Eng. Sup.: <i>Jump Des Mottes</i>	
		8 long $\frac{1}{2}$, 3 long, 1 long, 1 long, 4 long, 5 long $\frac{1}{2}$.	
		8 640€ - 4 320€ - 2 520€ - 1 710€ - 810€	
		Primes aux éleveurs:	
		1252 € Pascal Noue.	
		626 € Herve Poirier.	
		365 € Baudron (S).	
		247 € M ^{me} Evelyne Banchereau.	
		117 € Neustrian Associates.	
		<i>Temps total: 4'38"19"</i>	
		Le cheval JAGUAR DU LARGE a fait l'objet d'un contrôle biologique après la course.	
626	3529	PRIX LOUIS MARTEIL (Steeple-Chase) (Classe 4)	3 600 m
		18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop	

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.500. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 478** ³ **Trim**, f, n.p, 4 ans, par Masked Marvel GB et Pistol Girl (Maille Pistol), 67 k (66 k), Δ, Normandie Breeding (T. Dumouch), Gab. Leenders (s) **1**
- 493** **Ti'Punch Des Iles**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Planète Rose [Tremplino (USA)], 73 k (69 k), b, Ecurie Team Spirit (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) **2**
- 520** ³ **Inshalaa We Trust**, h, b, 4 ans, par Shalaa IRE et Al Egda GB (Poet'S Voice GB), 67 k (66 k), b, J. Moutel (F. Besson), T. Jouin **3**
- Kn1**, h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Amirocail [Special Kaldoun (IRE)], 67 k, b, Ecurie Magnien (A. Lelievre), J. Delaunay (s) **4**
- 461** **Kopa Park**, h, 4 ans, 68 k, b, M. Naylor (B. Lestrade), L. Carberry (s) **arr**
- 500** **Triomphe De Maine**, h, 4 ans, 67 k (64 k), b, B. Egouy (Y. Babot), B. Egouy **tbé**
- 273** **Xat**, h, 4 ans, 67 k (64 k), Δ, F. Hayeres (s) (M. Cypria), F. Hayeres (s) **tbé**
- 383** ³ **Koura De Thaix**, f, 4 ans, 67 k (66 k), b, AA. Ameline (A. Gautron), L. Viel (s) **t.j**

8 partants; 31 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 776 €

Eng. Sup.: *Triomphe De Maine, Xat*

3 long, 1 long, 6 long ½.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€

Primes aux éleveurs:

1252 € Mickael Angee.

626 € Anthony Gourama, Guillaume Geneste.

365 € Ali Thamer Al-Mehshadi, Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned.

247 € Charles Magnien, Mme Daniele Merlin.

Temps total: 4'39"45"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Théo DUMOUCH en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée après la course avec un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée (supérieur à 800 grammes).

Les Commissaires ont autorisé le cheval TRIOMPHE DE MAINE à être muni d'un bonnet anti-bruit rouge pour se rendre au départ, l'entraîneur ayant fait la demande dans les temps impartis.

Le cheval TI'PUNCH DES ILES a fait l'objet d'un contrôle biologique après la course.

627 ³⁵¹³ **PRIX CONSEIL DES EQUIDES DES PAYS DE LA LOIRE (PRIX DOMI'S BAR PMU)** **3600m**

(Steeple-Chase - À réclamer)

11000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k**. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 517** ¹ **Kate Madrik**, f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Caline Des Bordes (Nickname), 70 k (67 k), Δ, (9 000), EJ. Leclerc (T. Lefranc), A. Chaillé-Chaille **1**
- 420** ⁶ **Love Too**, h, b, 4 ans, par Ectot (GB) et La Piscine (IRE) (Halling USA), 70 k (69 k), b, (9 000), E. Boutin (T. Dumouch), Gab. Leenders (s) **2**
- 517** ³ **Kira Des Liteaux**, f, gr, 4 ans, par Victory Song IRE et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 66 k (62 k), b, (7 000), Ctsse Le Guales de Mezaubran (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) **3**
- 520** ⁴ **Kitwell**, f, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 68 k (65 k), b, (9 000), J. Jouin (C. Bouttier), J. Jouin **4**
- 468** ⁷ **Kiwi De Ciergues**, h, 4 ans, 70 k (67 k), ⊗, b, (9 000), Mme L. Macquenhem (M. Cypria), J. Jouin **tbé**

5 partants; 11 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 95 €

¾ long, 3 long, loin.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€

Primes aux éleveurs:

765 € Emmanuel-Julien Leclerc, Mme Isabelle Mousseigne.

382 € Mme Elisabeth Ribard.

223 € Henri Gruloo.

151 € Mme Nathalie Callier, Joseph Heupel, Jean-Marie Callier.

Temps total: 4'41"79"

Le cheval KATE MADRIK a fait l'objet d'un contrôle biologique après la course.

628 ³⁵¹⁴ **PRIX CHEVAL LIBERTE**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

4200 m

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.500. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- 479** **Jochen De Kergue**, h, b, 5 ans, par Kong Turf GER et L'Irreelle [Apsis (GB)], 69 k, b, E. Lecoiffier (A. Coupu), E. Lecoiffier **1**

- 290** **Jo De Balme**, h, b, 5 ans, par Vic Toto et Airelle De Balme [Cachet Noir (USA)], 67 k, Δ, JL. Henry (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **2**

- 441** ³ **Chapwani**, h, b, 5 ans, par Ailanthus GER et Vinitsa (Slickly), 68 k (67 k), Δ, Mme R. Perron (F. Besson), P. Jouriac **3**

- 537** ² **Rosie De La Vis**, f, 5 ans, 68 k (65 k), Δ, A. Gallo (T. Blainville), J. Merienne **tbé**

- 516** **Janou**, f, 5 ans, 65 k (63 k), b, EARL Ecurie des Mottes (C. Bouttier), J. Jouin **t.j**

5 partants; 10 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 153 €

Sans motif: *Victoire Du Pin*

1 long ½, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€

Primes aux éleveurs:

1044 € Mme Francoise Boudehen, Mme Elise Jarnet.

522 € Jean-Luc Henry, Armel Normand.

304 € Francois Lotoux, Mme Clemence Lotoux.

Temps total: 5'21"28"

Le jockey Mathis CYPRIA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval JANOU par le jockey Charly BOUTTIER.

Après avoir entendu le jockey Antoine COUPU en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour usage abusif de la cravache dans la dernière ligne droite.

Le cheval JOCHEN DE KERGUE a fait l'objet d'un contrôle biologique après la course

CHÂTEAUBRIANT

0107133 dimanche 12 mai 2024

Terrain

Commissaires de courses : Alain Le GUALES de MEZAUBRAN - Philippe SOUCHAUD - Marie-Pierre GUERIN - Louis AULNETTE

629 ³⁵³⁹ **PRIX D'ENGHEN**

3550 m

(Haies)

(Inédits)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 68 k**.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 550 m env.

Shanyadame, f, b, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Shekidame (No Risk At All), 66 k, Δ, R. Corveller (Q. Gaingnard), A. Chaillé-Chaille

Lilica, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Fortune Du Desert IRE (King'S Theatre IRE), 66 k (67 k), b, G. Codre (A. Lelievre), J. Delaunay (s)

Asaliah, f, b, 3 ans, par Secret Singer et Citydanse (Sagacity), 66 k, Δ, A. Martinez (C. Riou), J. Delaunay (s)

Fameux, h, b, 3 ans, par Kamsin GER et Sacree Fame IRE (Fame And Glory GB), 68 k, b, Ecurie Gabeur (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Absolut Grey, h, gr, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Caribena (Linamix), 68 k, b, Ecurie Benaroussi Sofiane (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)

Rouba De La Mare, f, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Aruba De La Mare (Ange Gabriel), 66 k, b, J. Jouin (A. Coupu), J. Jouin

David'S Storm, h, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 68 k, Δ, SCEA Haras d'Orfousse (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)

7 partants; 26 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 444 €

tête, 1 long ½, 1 long, ¾ long, 1 long, 1 long ½.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913€ Richard Corveller.
956€ Gheorghe Codre, M^{me} Roxana Popescu.
540€ Alexandre Martinez.
374€ M^{me} Benoit Gabeur.
187€ M^{me} Sylviane Guittard, Geoffrey Guittard.
124€ Earl Pichon P-V, Hubert Pichon.
62€ Scea Haras D'Orfauze.

Temps total: 4'17"68"

La pouliche SHANYADAME a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

630 3540 **PRIX CHAMBERLIN** 4200 m
(Haies - Handicap de catégorie)

27000 € (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, cette année, reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 200 m env.

Références: Oans, +16,5 ; 1ans et +, +18,5.

442 7 **Lucifere Deteilee**, f, b,f, 5 ans, par Manatee GB et Cletie De Teillee (Clety), 68 k, ♀, M. Ney (*A. Coupu*), M. Ney

548 **Jena Sport**, f, b, 5 ans, par Sidestep AUS et So Lovely Sport [Ballingarry (IRE)], 70 k, ♀, M. Ney (*A. Coupu*), C. Riou, B. Lefevre (s)

442 3 **I'M Super Quick**, f, al, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae [Bricassar (USA)], 72 k (68 k), Δ, SCEA Ecurie des Jap (*Y. Delepine*), A. Lefevre (s)

512 2 **Aston D'Enocq**, h, n.p, 6 ans, par Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 68 k, ♀, M. Ney, J. Marion (s) (*V. Morin*), J. Marion (s)

512 1 **Imano**, h, b, 6 ans, par Honolulu IRE et Manonito (Nononito), 68½ k (67½ k), ♀, M. Ney (*A. Lelievre*), N. Paysan

436 1 **Quel Patron**, h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Solenzara IRE (Marju IRE), 68½ k, ♀, M. Ney (*A. Lelievre*), de CH. Chaudenay (*K. Dubourg*), P. Journiac

521 1 **Tresor De Chiron**, h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille [French Glory (IRE)], 68 k (67 k), ♀, M. Ney (*A. Lelievre*), T. Poché (*D. Thomas*), T. Poché

502 4 **Cimont**, h, 5 ans, 69½ k, ♀, M. Ney (*A. Lelievre*), D. Sourdeau de Beauregard (s)

311 3 **Icare D'Illiat**, h, 6 ans, 66 k (62 k), ♀, M. Ney (*A. Lelievre*), L. Pelletan

Izaiir, h, 6 ans, 70 k (69 k), ♀, M. Ney (*A. Lelievre*), L. Hebrard de Veyrinas

10 partants; 32 eng. ; 10 part def. - Total des entrées: 610 €
3 long, 1 long, 3 long ½, 3 long, 3 long, tête, 5 long, 2 long.
12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1761€ Brosseau Et Fils.
861€ Scea Haras De L'Etoile.
508€ M^{me} Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.
352€ Christian Lhotellier, Yves Collange.
195€ Jean-Yves Danard.
137€ Charles-Hubert De Chaudenay.
97€ Stephane Boullais, Pierre Jemin.

Temps total: 5'5"72"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Clément LEFEBVRE sur le comportement du hongre CIMONT arrivé 8^e.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait fauté, à plusieurs reprises, lors de ses sauts et qu'il lui avait semblé avoir fait preuve de mauvais vouloir.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

La jument JENA SPORT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LA ROCHE-SUR-YON

dimanche 12 mai 2024

Terrain BON

Commissaires de courses : Camille RAUD - Muriel PRIOUZEAU - Maïwenn RIMBOD - Bernard RABREAU

631 3541 **PRIX YVES PRIOUZEAU**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

3 400 m

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

304 5 **Katell Des Blins**, f, b,f, 4 ans, par Raceriger et Filly Of Win [Ungaro (GER)], 72 k (69 k), Δ, M. Communier (*K. Geffroy*), JV. Chaignon

1

525 2 **Katchou De Houelle**, h, b, 4 ans, par Voiladenuo et All Action (No Risk At All), 69 k (65 k), ♀, F. Leblanc (*T. Bourguignneau*), A. Chaille-Chaille

2

439 2 **Krac A Seville**, h, b, 4 ans, par Nom De D'La et Escale A Seville (Racing), 70 k, L. Fertillet-Leray (*T. Beaureain*), F. Foucher

3

492 **Nordica Debelaire**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Tragi Comedie [Tremplino (USA)], 68 k (67 k), ♀, T. Amos (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

4

520 **Coronaspring**, h, b,f, 4 ans, par Manduro GER et Lady Chloe (Kapgarde), 70 k, Δ, M^{me} C. Journiac (*O. Jouin*), P. Journiac

5

517 4 **Kalypso Du Chesnay**, h, 4 ans, 68 k, ♀, L. Mapas (*S. Nailov-Ferhanov*), B. Gourdon (s)

6

531 **Keren De Berce**, f, 4 ans, 65 k (62 k), ♀, M^{me} A. Colas (*P. Phokaew*), B. Gourdon (s)

7

7 partants; 31 eng. ; 7 part def. - Total des entrées: 336 €

2 long, 6 long, tête, 1 long, encolure, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044€ Jean-Denis Communier.
522€ Franck Leblanc.
304€ Jacques Cypres, Pierre-Emmanuel Guilloux.

206€ Alain Grouas.

97€ Equi - Michel 6, Thomas Le Boucher.

Temps total: 4'12"97"

A l'issue de la course, le cheval KRAC A SEVILLE a fait l'objet d'un contrôle biologique.

632 3542 **PRIX DE SAVENAY (PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE)** 4200 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase de dotation totale de 15.000, les 6 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids: 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

536 2 **Ilestbo De Houelle**, h, b, 6 ans, par Voiladenuo et Inconscient (Kapgarde), 70 k (66 k), ♀, F. Leblanc (*T. Bourguignneau*), A. Chaille-Chaille

1

524 **Jalzan**, h, al, 5 ans, par Jeu St Eloi et Vierge Sainte (Robin Des Champs), 70 k, ♀, M. Communier (*A. Moriceau*), W. Menuet (s)

2

436 4 **Jodhpur A La Motte**, h, al, 5 ans, par Full Of Gold et Unagrez (Smadoun), 68 k (67 k), Δ, D. Duveau (*Q. Defontaine*), W. Menuet (s)

3

437 5 **Instinct Breton**, h, b, 6 ans, par Bathyrhon GER et Creme Cassis [Spanish Moon (USA)], 69 k, Δ, M. Communier (*A. Moriceau*), W. Menuet (s)

4

527 5 **Jemily D'Oc**, f, n.p, 5 ans, par Jeu St Eloi et Ad D'Oc (Balko), 67 k (64 k), Δ, M. Communier (*A. Moriceau*), W. Menuet (s)

5

524 5 **Imperial Cross**, h, 6 ans, 69 k, Δ, M. Communier (*A. Moriceau*), W. Menuet (s)

6

120 **Ivkarozh**, h, 6 ans, 69 k, Y. Longepe (*T. Beaureain*), F. Foucher

arr

7 partants; 21 eng. ; 8 part def. - Total des entrées: 288 €

Sans motif: *Itchelo Du Mee*

tête, 6 long, 6 long, 2 long, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Franck Leblanc.
 522 € Joel Denis, Haras De Saint-Voir.
 304 € M^{me} Sylvie Isaac, M^{me} Laura Nonn, Anthony Goudal.
 206 € Ecurie Sapi.
 97 € Jean-Manuel Charmes.

Temps total: 5'22"83""

A l'issue de la course, le cheval JALZAN a fait l'objet d'un contrôle biologique.

633	3543	PRIX DE PONTCHATEAU (PRIX CR DES PAYS DE LA LOIRE) - CHALL.WTW HIP (Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	4200 m
-----	------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-rider et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Le Club des Gentlemen-Riders et des Cavalières ainsi que son partenaire, WTW Hipcover, récompenseront le vainqueur à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

567	5	Celtior , h, gr, 12 ans, par Raceriger et Gazelle De Nuit (April Night), 67 k (68 ^{1/2} k), þ, D. Boullais (G. Viel), L. Viel (s)	1
483		Crysking , h, b, 11 ans, par Creachadoir IRE et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 70 k, þþ, S. Seignoux (Tho. Journiac), M ^{me} V. Seignoux	2
437	1	Heroine Smart , f, gr, 7 ans, par Elusive City USA et Algrey Saintmartin (Saint Des Saints), 69 k, þþ, D. Huyck (R. Lemiere), N. Paysan	3
519	5	Vale Of Tof , h, b, 6 ans, par Vale Of York IRE et Acroleine [Indian Rocket (GB)], 72 k (70 k), þþ, SASU Scuderia Christian Troger (M ^{me} H. Sourbe), D. Satalia	4

4 partants; 15 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 187 €

6 long, 2 long ½, 5 long.

7200 € - 3600 € - 2100 € - 1425 €

Primes aux éleveurs:

1044 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.
 522 € M^{me} Eugène Masson.
 304 € Ecurie Smart Scea.
 206 € M^{me} Sarah Brel.

Temps total: 6'12"53""

A l'issue de la course, le cheval CELTIOR a fait l'objet d'un contrôle biologique.

MÉRAL

dimanche 12 mai 2024

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Thierry BLAVET - Jérôme DERSOIR - Anthony GIRARD - Bertrand MOREAU

634	3546	PRIX HANDI CHEVAL MAYENNE (Steeple-Chase) (Classe 5)	3800 m
-----	------	-------------------------------------------------------------------	--------

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

435	1	Lapsus , h, b,f, 4 ans, par American Devil et Lovely Tender [Great Pretender (IRE)], 70 k, þþ, Ecurie de Maleissye (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
349	1	Wutzelita , f, al, 4 ans, par Soul City IRE et Wutzeline GER (Waky Nao GB), 69 k (68 k), þþ, Ecurie Ouest Racing (A. Gautron), E. Grall (s)	2
515	3	Aramitz , m, al, 4 ans, par Birchwood IRE et Aracacha (GB) (Teofilo IRE), 67 k (63 k), þ, T. Cantin (M. Duchene), C. Lequien (s)	3

520 1 **Niagara Du Luy**, f, b,f, 4 ans, par Kapgarde et Mylena Du Luy [Marathon (USA)], 68 k (67 k), þþ, Ecurie Herve Guerin (*T. Dumouch*), Gab. Leenders (s)

4

535 **Kachelle**, f, b,f, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Atsila Favaridy [Great Pretender (IRE)], 65 k (62 k), þ, J. Gendry (*V. Nail-Rocher*), J. Gendry

5

581 3 **Capite**, h, 4 ans, 68 k, þþ, P. Beraud (*C. Riou*), J. Delaunay (s)

arr

511 7 **War Tun**, h, 4 ans, 67 k, þþ, M. Valverde (*A. Coupu*), N. Chevalier

té

7 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 407 €

Eng. Sup.: *Capite*

2 long, 3 long, 1 long, 4 long.

6720 € - 3360 € - 1960 € - 1330 € - 630 €

Primes aux éleveurs:

974 € Pierre De Maleissye Melun.
 487 € Ecurie Ouest Racing.
 284 € Jean-Paul Lemelletier, Poulinieres. Com.
 192 € Earl Haras Du Luy.
 91 € Jerome Gendry.

Temps total: 4'38"78""

Le hongre LAPSUS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

635	3547	PRIX DE L'OUDON (Steeple-Chase) (Classe 5)	3800 m
-----	------	---------------------------------------------------------	--------

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

466 4 **Ile D'Ouessant**, f, n, 6 ans, par Bathyrhon GER et Cavadee [Rashbag (GB)], 72 k (71 k), þ, JB. Chapalain (*T. Dumouch*), Gab. Leenders (s)

1

582 2 **Sweeper Chop**, h, b,f, 6 ans, par Goken et My Princess [Soave (GER)], 72 k, þþ, SARL Groupe KR (*C. Riou*), J. Delaunay (s)

2

563 3 **Le Monde Est A Toi**, h, al, 5 ans, par Montmartre et Alix Pretty [Le Fou (IRE)], 67 k (65 k), þþ, Y. Lemonnier (*Q. Bouron*), Y. Lemonnier

3

258 4 **Lord Du Nord**, h, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Chiva De Baune [Goldnayev (USA)], 68 k, þþ, SCEA Ecurie Domaine de Baune (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s)

4

524 **Hold On Brion**, h, al, 7 ans, par Full Of Gold et Pibale (Cyborg), 68 k, þþ, M^{me} C. Brunetti (*A. Coupu*), M^{me} C. Brunetti

5

484 5 **Camerise**, f, 8 ans, 66 k (65 k), þ, S. Dory (*LP. Dory*), S. Dory

dér

6 partants; 24 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 428 €

Eng. Sup.: *Sweeper Chop*

Constitution spéciale: *Deriganof*

6 long, 2 long, 5 long, loin.

6720 € - 3360 € - 1960 € - 1330 € - 630 €

Primes aux éleveurs:

974 € Jean-Marc Chapalain, Arnaud Chapalain, Thierry Chapalain.
 487 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo, Jean-Luc Rivetti.
 284 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
 192 € Scea Ecurie Domaine De Baune, M^{me} Sylvie Robert.
 91 € Suc. Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.

Temps total: 4'34"71"

A l'arrivée de la 8^e course (Prix DE L'OUDON), les Commissaires ont ouvert une enquête sur la chute du cheval CAMERISE sur le plat à l'amorce du dernier tournant.

Après vision du film contrôle et après avoir entendu le jockey Léo-Paul DORY, en ses explications, celui-ci a déclaré que la dérobade a entraîné sa chute et qu'elle n'était pas due à une gêne d'un autre concurrent. Les Commissaires ont validé l'arrivée.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Edgar LABAISSE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline (avoir tenté de prendre un avantage illicite) au départ.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Christopher RIOU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait

preuve d'indiscipline (avoir tenté de prendre un avantage illicite) au départ.
La jument ILE D'OUESSANT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

MORLAIX

0136133 dimanche 12 mai 2024

Terrain BON

Commissaires de courses : Robert CRASSIN - Fabienne LEBRETON - Daniel TURQUETIL - Catherine BARON

636 3544 **PRIX AU POUVOIR DES FLEURS (PRIX DES BENEVOLES)** 3500 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour pouliniers entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, gagné une course de dotation totale de 18.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

482	3	Karoline , f, b, 4 ans, par Nicaron GER et Cristal Sun (Doctor Dino), 65 k (64 k), b, P. Journiac (F. Besson), P. Journiac	1
454	Kriegel , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Tinapalo [Epalo (GER)], 69 k, b, JL. Berger (G. Richard), P. Journiac	2	
354	Krac Dore , h, b, 4 ans, par Morpheus GB et Reuseuse Blue [Lesotho (USA)], 70 k (69 k), Δb, W. Menuet (s) (D. Lecomte), W. Menuet (s)	3	
	Kash Bam'S , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Urkashe (Clety), 67 k (66 k), b, M ^{me} M. Gilet (G. Siaffa), M ^{me} M. Gilet	4	
514	Katia Fromentin , f, b.f, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Gamine De Luxe [Masked Marvel (GB)], 65 k (63 k), Δb, A. Delaroque (A. Lepage), Ch. Herpin (s)	5	

5 partants; 24 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 261 €

6 long ½, 1 long, 1 long, 9 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Francois-Xavier Journiac.

522 € Jean-Louis Berger.

304 € Michel Bedier.

206 € M^{me} Melanie Gilet, Eric Lecoiffier.

97 € Adrien Delaroque, Hervé Delaroque.

Temps total: 4'24"0"

Le cheval KAROLINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

637 3545 **PRIX GROUPAMA (PRIX LOUIS CRENN)** 3900 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Références: 0 ans, +17; 1 ans et +, +19.

385	3	Link And Ball , h, b, 8 ans, par Rail Link GB et Volley Ball [Epalo (GER)], 70 k (69 k), b, M ^{me} M. Gilet (G. Siaffa), M ^{me} M. Gilet	1
480	3	Golden Val , h, b, 10 ans, par Valanour IRE et Foldor [Panoramic (GB)], 65 k, b, C. Cannesson (T. Chevillard), M ^{me} J. Le Stang	2
440	2	Illico De Baune , h, b.m, 6 ans, par Lord Du Sud et Neacoddes (Kadalko), 69 k (68 k), b, Ger. Lecomte (D. Lecomte), Ger. Lecomte	3
499	4	Illumine Precieuse , f, b.f, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et Baraka Precieuse [Ungaro (GER)], 72 k (71 k), Δb, M ^{me} M. Desvaux (E. Metivier), M ^{me} M. Desvaux	4
440	4	Magic Breizh Eagle , f, al, 8 ans, par Mesnil Des Aigles et Waris Magic [Next Desert (IRE)], 63 k (62 k), Δb, B. Chevet (A. Triboulet), T. Boivin	5
564	3	Hellenia , f, 7 ans, 69 k (66 k), S. Salmon (D. Carre), S. Foucher	6
		Aulko , h, 6 ans, 66 k (62 k), Δb, Ecurie Aulko (M ^{me} M. Bars Hugonot), G. Dumont	7
512	6	Henri Gil , h, 7 ans, 71 k (68 k), b, T. Poché (A. Lepage), T. Poché	8

355 3 **Joke**, f, 5 ans, 70 ½ k, Δb, O. Seite (G. Richard), E. & G. Leenders (s) arr

547 **Javanaise Madrik**, f, 5 ans, 68 ½ k, Δb, E.J. Leclerc (S. Paillard), N. Chevalier tbé

10 partants; 37 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 400 €

1 long, 5 long, 7 long, 5 long ½, 1 long, 6 long, 7 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € M^{me} Patricia Le Breton, Thierry Gay.

522 € Christian Cannesson.

304 € Scea Ecurie Domaine De Baune.

206 € M^{me} Mireille Desvaux.

97 € Suc. Guy Desille, M^{me} Francoise Desille, Walter Desille.

Temps total: 4'41"49"

Le cheval GOLDEN VAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

0880134 lundi 13 mai 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Joanna SABARLY - Tony CLOUT - Bertrand du CRAY - Marie-Josèphe HUET

638 3549 **PRIX DU GRAND MAITRE** 3200 m
(Haies - Femelles)
(Classe 4)

48000 € (22080, 11040, 6240, 4320, 2160, 1440, 720) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 200 m env.

450 **Lady Du Chenet**, f, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Fee Du Chenet [Muhtathir (GB)], 66 k, b, Famille Bryant (L. Philippon), M. Rolland (s)

Magic Key, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Magic Poline [Tremplino (USA)], 66 k, b, Ecurie Jeffroy (T. Chevillard), E. Allaire (s)

208 3 **Murcia**, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Belle Et Chic [Poliglote (GB)], 67 k (66 k), b, Haras d'Etreham (G. Meunier), D. Cottin (s)

494 3 **Irisante GER**, f, b.f, 3 ans, par Tai Chi GER et Irresistable GER (Monsun GER), 67 k (67 ½ k), b, O. Martinelli (J. Reveley), H. Merienne (s)

603 **Sandy Bay**, f, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Soon Flight (Califet), 66 k, b, S. Maingaud (B. Le Clerc), L. Pontoir (s)

544 **Tramontane**, f, b, 3 ans, par Gemix et Thigh Way [High Rock (IRE)], 66 k (63 k), Δb, S. Jeddari (B. Marchand), S. Jeddari

Amarna, f, gr, 3 ans, par Toronado (IRE) et Causa Proxima (Kendor), 66 k, b, M^{me} D. Mele (N. Gauffenec), M^{me} D. Mele

Miss Wood, f, 3 ans, 66 k, b, F&O Hinderze Racing (C. Lefebvre), de A. Boisbrunet (s)

528 2 **Kissy**, f, 3 ans, 67 k (67 ½ k), Δ, JPJ. Dubois (B. Lestrade), J. Baudron

455 5 **Bailak**, f, 3 ans, 66 k, Δb, C. Huillet (R. Mayeur), J. Bertran de Balandra (s)

10 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 1387 €

Eng. Sup.: **Murcia**, **Sandy Bay**

2 long, 3 long, 2 long, 2 long ½, 2 long ½, 5 long ½, encolure, 8 long. 22080€ - 11040€ - 6240€ - 4320€ - 2160€ - 1440€ - 720€

Primes aux éleveurs:

3532 € M^{me} Marie-Laure Besnouin.

1766 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.

998 € Haras D'Etreham, Haras Du Saubouas.

691 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.

345 € Ecurie Haras Des Marais.

230 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.

115 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.

Temps total: 3'51"97"

La pouliche LADY DU CHENET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

639	3553	PRIX SACCAGEUR (Steeple-Chase - À réclamer)	3450 m		495	7	Moty Marc , h, b, 3 ans, par Motivator GB et Kada Rique [Enrique (GB)], 67 k (64 k), ME. Uzan (R. Law-Eadie), F. Bellemere	4
		26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop					Lucky Grand Champ , m, b, 3 ans, par Doctor Dino et Galia Grandchamp (Saint Des Saints), 66 k, ♀, JL. Guerin (A. Zuliani), F. Nicolle	5
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 68 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chases portera 2 k.					337 3 Vador Du Berlais , h, b, 3 ans, par Cokoriko et Vanille Du Berlais [Poliglot (GB)], 67 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	6
		Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.					545 Bazyf , h, b.f, 3 ans, par Morandi et Greaty Lion [Pedro The Great (USA)], 66 k, A. Fouilleul (T. Beaupain), J. Merienne	7
468	4	Zilia Rebel , h, b, 4 ans, par Le Rebel et Zillione [Anabaa Blue (GB)], 71 k, ♀, (18 000), JL. Pignet (A. Coupu), E. Lecoiffier	1		207 5 Italian Flight , h, 3 ans, 66 k (63 k), ♀, M ^{me} H. Dichamp (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	8		
577	5	Gold Curtain , f, b, 4 ans, par Intello (GER) et Finella [Kingsalsa (USA)], 66 k (63 k), ♀, (12 000), P. Cherqui (E. Bonnet), J. da Silva	2		449 Monclar De Mix , h, 3 ans, 66 k, P. Lamy (N. Gauffenac), H. Merienne (s)	9		
493		Slinky Malinki , f, b.f, 4 ans, par Nicaron GER et Yellow Ball [Ballingarry (IRE)], 71 k (68 k), ♀, (22 000), Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	3		Lutt Matten GER , h, 3 ans, 66 k, ♀, J. Andt (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	10		
399	4	Kadence De Mee , f, n, 4 ans, par Authorized IRE et Finesse De Mee (Saint Des Saints), 66 k, ♀, (12 000), Ecuries Diane Gontier (R. Mayeur), J. Bertran de Balande (s)	4		599 Dschingis Gold , h, 3 ans, 66 k, ♀, GL Racing (T. Chevillard), L. Pontoir (s)	tbé		
538	2	Price Of The Moon , f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Price Du Charmil [Kingsalsa (USA)], 69 k (65 k), Δ♀, (18 000), F. Montrichard (M ^{me} M. Carney), T. Viel	5		11 partants; 24 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1123 €			
420		Ka Fee Inn , f, b, 4 ans, par Polarix (GB) et Zauberlocke GER (Sholokhov IRE), 67 k (63 k), ♀, (14 000), Passion Racing Club (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s)	6		Eng. Sup.: Dschingis Gold			
468	3	Sirima , f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Staracaya [Alex The Winner (USA)], 68 k (64 k), Δ♀, (16 000), R. Dupuy-Naulot (N. Ferreira), S. Dehez (s)	7		1 long ¾, 2 long, 2 long, 4 long, 4 long ½, 3 long ½, 9 long, 2 long ½.			
432	5	Buck'Star , f, 4 ans, 66 k (65 k), ♀, (12 000), C. Maceli (C. Smeulders), L. Maceli	8		22080€ - 11040€ - 6240€ - 4320€ - 2160€ - 1440€ - 720€			
577	3	Gemill , h, 4 ans, 69 k (66 k), ⊗, (14 000), B. Sivadier (K. Ouvrier), Y. Fouin (s)	9		Primes aux éleveurs:			
		Kodelo De Kerser , h, 4 ans, 70 k, ♀, (16 000), M ^{me} L. Quinton (L. Zuliani), P. Quinton (s)	arr		3532 € Eminent Kind Ltd, prime non attribuée.			
		10 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 403 €			1766 € Terrains D'Avilly St Leonard.			
		Eng. Sup.: Kodelo De Kerser			998 € Jose Hans.			
		1 long ¾, 2 long, 2 long, 4 long, 4 long ½, 3 long ½, 9 long, 2 long ½.			691 € Frederic Lavoinne, Marc-Elie Uzan.			
		11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€			345 € Jean-Louis Guerin.			
		Primes aux éleveurs:			230 € Haras Du Berlais.			
		1913 € Florent Picard.			115 € Nabil Tahar Benmahrez.			
		956 € Haras Du Quesnay.			Temps total: 3'59"41"			
		540 € Hugues Rousseau.			Le poulain STENCIL (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
		374 € Andre-Marcel Pommerai.						
		187 € Jean-Paul Lemelletier, M ^{me} Amelie Martin, Sylvain Julien Martin.						
		124 € M ^{me} Carole Georgeault, Boutin (S).						
		62 € M ^{me} Laura Lemiere.						
		Temps total: 4'20"87"						
		A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI sur le comportement du hongre KODELO DE KERSER (AQ) arrêté aux abords de l'avant dernière haie.						
		L'intéressé a indiqué qu'il montait ledit hongre pour la première fois, qu'il effectuait une course de rentrée et que le profil de la piste n'avait pas semblé lui convenir. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.						
		Le hongre ZILIA REBEL et la pouliche BUCK'STAR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.						
640	3548	PRIX GACKO (Haies - Mâles et Hongres) (Classe 4)	3200 m					
		48000 € (22080, 11040, 6240, 4320, 2160, 1440, 720) - dotation France Galop						
		Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000 ni reçu 15.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000.						
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 200 m env.						
		Stencil GB , m, b, 3 ans, par Masar IRE et Fullof wonder GB (Mastercraftsman IRE), 66 k (67 k), E. Phelan (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	1					
375	6	Titi De Paris , h, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Titi De Montmartre (Montmartre), 66 k, Terrains d'Avilly St-Leonard (C. Lefebvre), Rob. Collet (s)	2					
495		Kaballero , h, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Albanella [Linda'S Lad (GB)], 67 k, ♀, J. Hans (L. Philippon), M. Rolland (s)	3					
		13 partants; 31 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 491 €						
		6 long, ½ long, 1 long ¾, 7 long, 1 long, ½ long, ¾ long, 8 long.						
		11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€						

Primes aux éleveurs:
 1913 € Mathieu Talleux.
 956 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois.
 540 € Ecurie Des Charmes.
 374 € Bloodstock Agency Ltd.
 187 € Ecurie Euroling.
 124 € Frederic Lavoinne, Marc-Elie Uzan.
 62 € Pascal-Raphael Ambrogi.

Temps total: 4'14"90"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu en ses explications le jockey Robert LAW-EADIE sur le comportement du hongre DREAM RIQUE arrivé 6^e.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait été placé parmi les derniers au lâché des élastiques et qu'au saut de la dernière haie de la ligne d'en face, il ne disposait plus des ressources suffisantes. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Corentin SMEULDERS, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

Les pouliches ATACAMA DU MAZET et MONEY MONEY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

642 3554 PRIX COLONEL BERNARD MARLIN 3900 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 k.

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

403	Jango D'Airy , h, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Canzka D'Airy [Anzillero (GER)], 71 k, Δ, (19 000), D. Maughan (N. Gauffenac), H. Merienne (s)	1
480	4 Fox Trot , h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 69 k, φ, (11 000), A. Sannier (C. Lefebvre), A. Sannier	2
579	3 Fou Du Bresil , h, b, 9 ans, par Blue Bresil et Belle Attente (Cadoodal), 68 k (65 k), φ, (9 000), Y. Fouin (s) (A. Cheneau), Y. Fouin (s)	3
579	1 Great Parade , h, b, 10 ans, par Great Pretender IRE et Paradana [Dress Parade (IRE)], 68 k (65 k), ⊗, (9 000), M ^{me} JP. Roussel (K. Ouvrier), Y. Fouin (s)	4
595	Hakerman , h, b, 7 ans, par Sinndar IRE et Uvana (Dom Alco), 69 k (66 k), φ, (11 000), M. Trinquet (E. Bonnet), S. Dehez (s)	5
	Jungle Sea , h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Bubble Sea [Great Pretender (IRE)], 66 k, Δ, (9 000), Gemini Stud (T. Chevillard), L. Pontoir (s)	6
367	6 Bonheur Du Sud , h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Caribea (Keltos), 72 k (68 k), φ, (21 000), Mat. Daguzan-Garros (N. Ferreira), S. Dehez (s)	7
483	Citizen De Pibois , h, 5 ans, 69 k (65 k), Δ, (15 000), M. Nadot (M ^{me} M. Carney), T. Viel	8
564	Gracieuse Rodino , f, 8 ans, 67 k (64 k), ⊗, (11 000), J. Zuliani (A. Lepage), J. Zuliani	arr

9 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 873 €

Eng. Sup.: *Hakerman, Bonheur Du Sud*

1 long, 7 long, 6 long, 3 long ½, 4 long, 1 long ¼, 5 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734 € Claude-Yves Pelsy.
 867 € Haras Du Hogenet.
 490 € M^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
 339 € M^{me} Mauricette Ribot.
 169 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
 113 € Etienne Leenders, S.C.E.A. Ecurie Des Jap, M^{me} Cecile Adonias.
 56 € Mathieu Daguzan-Garros, M^{me} Paulette Daguzan-Garros.

Temps total: 4'57"68"

Le départ a été repris une fois par le juge du départ en raison du comportement du hongre JANGO D'AIRY (AQ) et a été donné à 14h18.

Le jeune-jockey Rayan POINCOT s'étant accidenté à l'entraînement, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HAKERMAN (AQ) par le jockey Enzo BONNET au poids de 66 kilogrammes.

Les hongres JANGO D'AIRY (AQ) et FOU DU BRESIL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

643 3552 PRIX DU CHER

(Haies)
(Listed)

88000 € (40 480, 20 240, 11 440, 7 920, 3 960, 2 640, 1 320) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 6 k. pour les 5 ans, les chevaux ayant, en courses de haies, depuis le 1^{er} juillet 2022, gagné une Classe 1 porteront 1 k.; une Listed-race, 2 k., une course de Groupe II ou III, 4 k.; été classés 2^e ou 3^e d'un Groupe I, 4 k., gagné plusieurs courses de Groupe II ou III, 5 k., une course de Groupe I, 7 k.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

406	2 Tiger De Juilley , h, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Fille De Juilley (Kapgarde), 65 k, C. Weber (C. Smeulders), C. Weber	1
496	6 Instar De Reve , h, gr, 6 ans, par Crillon et Unike De Reve [Assessor (IRE)], 67 k, ⊗, Ecurie High Heels Racing (N. Gauffenac), N. George & A. Zetterholm (s)	2
496	5 Gentleman D'Athon , h, al, 8 ans, par Doctor Dino et Queen D'Athou (Spadoun), 69 k, Δ, M ^{me} RP. Corbin (J. Reveley), H. Merienne (s)	3
379	Libeccio , h, b, 5 ans, par Kamsin GER et High Destiny [High Yield (USA)], 67 k, φ, Haras des Sablonnets (T. Beaureain), M ^{me} B. Re-Scandella	4
472	Sambrillon , f, b, 8 ans, par Crillon et Odessa De La Roque [Villez (USA)], 67 k, φ, A. Sannier (G. Richard), A. Sannier	5
505	Ho La La Forez , h, b,f, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pourkoipa Du Forez (Robin Des Champs), 67 k, φ, Haras de Saint-Voir (D. Gallon), A. Chaille-Chaille	6
382	3 Idee Du Choeur , h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Idee Distraite [Poliglote (GB)], 68 k, φ, V. Le Roy (V. Morin), d'E. Andigne	7
36	5 Golden Park , f, 8 ans, 65 k, φ, M ^{me} G. Seror (A. Zuliani), M. Seror (s)	8

8 partants; 20 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1 073 €
 2 long ½, 4 long, nez, 1 long ¼, ½ long, 2 long, 6 long.

40 480€ - 20 240€ - 11 440€ - 7 920€ - 3 960€ - 2 640€ - 1 320€

Primes aux éleveurs:

5 869 € M^{me} Jocelyne Pinel, Georges Trincot.
 2 934 € Earl Gronfier Jean-Paul, Agb Agency.
 1 658 € M^{me} Marie-José Corbin.
 1 148 € Haras Des Sablonnets, Lucien Bermond.
 574 € Suc. Erick Bec De La Motte, Francois-Marie Cottin.
 382 € M^{me} Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.
 191 € Joel Pouts, Vincent Le Roy, Paul Mer.

Temps total: 4'27"82"

Les Commissaires ont autorisé le hongre LIBECCIO à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Le hongre INSTAR DE REVE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

644 3550 PRIX EL PASO III

(Haies - Autres Que Pur Sang)
(Classe 3)

53000 € (24 380, 12 190, 6 890, 4 770, 2 385, 1 590, 795) - dotation France Galop

Pour poulinets entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 13.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.

467	2 Kissman , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Bastide [Ballingarry (IRE)], 68 k, φ, Ecurie Magnien (A. Renard), d'E. Andigne	1
397	1 Kingscross , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Askabane [Ballingarry (IRE)], 69 k, φ, Ecurie Mme Jacques Cypres (W. Lajon), J. Delaunay (s)	2
461	4 Knight Rider , h, b,f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Bulle De Pap'S (Saint Des Saints), 67 k (64 k), Δ, Ecurie Jaekin (C. Poincot), P&F. Adda & Renaud (s)	3
514	3 Kozak De Pretot , h, b, 4 ans, par Racerider et Dahlia Du Chatelet [Saddler Maker (IRE)], 67 k, φ, M ^{me} P. Chemin (G. Richard), Ch. Herpin (s)	4
	Knickers , h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Programmee [Kahyasi (IRE)], 67 k, Δ, F&O Hinderze Racing (C. Lefebvre), de A. Boisbrunet (s)	5
218	2 Kate Countess , f, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Osmazome [Ungaro (GER)], 65 k (65 ½ k), Δ, M ^{me} C. Charrier (T. Beaureain), M ^{me} C. Charrier	6

407	6	Kapgador , h, al, 4 ans, par Kapgarde et Cheriegador (Ragmar), 67 k, ♀, JP. Masselin (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	7	Primes aux éleveurs: 1044 € Henri Gruloos. 522 € Sc Ecurie Couderc. 304 € Emmanuel Clayeux. 206 € Emmanuel Clayeux, George-William Haine. 97 € Gaec Delorme Freres.
		Kebebasan , h, 4 ans, 67 k, ♀, E. Grall (s) (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	8	<i>Temps total: 5'23"60"</i>
		Korigane , f, 4 ans, 65 k, ♀, E. Lecoiffier (<i>A. Coupu</i>), E. Lecoiffier	9	Le hongre JARCO DES LITEAUX a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.
467		Kodiac Lagrange , h, 4 ans, 67 k, ♀, R. Bruni (<i>N. Gauffenac</i>), H. Merienne (s)	arr	
		Krema Baie , h, 4 ans, 67 k, ♀, JC. Vaudoit (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	arr	
		Ketamine De Cotte , f, 4 ans, 67 k (66 k), ♀, D. Waresquel (<i>N. Howie</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	t.j	
12 partants; 43 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1945 €				
Certif. vétérinaire: <i>Kimleen St Eloï</i>				
Sans motif: <i>Karbau</i>				
8 long, 2 long, 9 long, ¾ long, ¾ long, 6 long, courte tête, 1 long ¾.				
24380 € - 12190 € - 6890 € - 4770 € - 2385 € - 1590 € - 795 €				
Primes aux éleveurs: 3900 € Jean-François Magnien. 1950 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. 1102 € Ecurie Jaeckin. 763 € Mme Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin, Mme Elodie Chemin, Mme Justine Chemin. 381 € Charles-Antoine Pignot, Nicolas De Lageneste. 254 € Alain Jollivet, Claude Lecomte. 127 € Jean-Pierre Masselin.				
<i>Temps total: 4'14"7"</i>				
Les Commissaires ont autorisé le hongre KOZAK DE PRETOT (AQ) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.				
Le hongre KISSMAN (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.				
646 3521 PRIX NETTO CLUNY (PRIX KAPGARDE) 3 600 m (Steeple-Chase - À réclamer)				
				11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop
				Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 67 k . Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
				Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.
525	4	Ketlink Nao , f, b, 4 ans, par Rail Link GB et Quetzalya [Assessor (IRE)], 69 k (65 k), ♀, (12 000), C. Doudeau (<i>L. Huteau</i>), E. Clayeux (s)	1	
428	5	Kabyla , f, al, 4 ans, par Tunis POL et Raflesia (Video Rock), 69 k, ♀, (12 000), E. Clayeux (s) (<i>N. Gauffenac</i>), E. Clayeux (s)	2	
		Kapchounika , f, b,f, 4 ans, par Kap Rock et Fubrava (Fuisse), 69 k (66 k), ♀, (12 000), G. Codre (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s)	3	
482		Ka Ora Macalo , f, b,m, 4 ans, par Tunis POL et Cachaca Macalo (Buck'S Boum), 65 k (61½ k), ♂, (8 000), Ecurie Artsam (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	4	
622	6	Battle Connexion , h, b, 4 ans, par Battle Of Marengo IRE et Hotspot Hotspot (Sageburg (IRE)), 69 k (66 k), ♀, (10 000), C. Robba (<i>J. Coyer</i>), M. Pitart	5	
5 partants; 10 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 57 €				
1 long, 1 long, 1 long, 1 long.				
5280 € - 2640 € - 1540 € - 1045 € - 495 €				
Primes aux éleveurs: 765 € Christophe Doudeau. 382 € Herve D' Armaille. 223 € Gheorghe Codre. 151 € Earl Des Ecuries De Chevannes. 71 € Mathieu Daguzan-Garros, Scea Haras Du Ma, Marc Dumont.				
<i>Temps total: 5'10"70"</i>				
La pouliche KETLINK NAO a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.				
645	3522	PRIX BOULANGERIE POLISSON (PRIX BERNARD CYPRES) 4000 m (Steeple-Chase) (Classe 4)		
				15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.500 ni été classés 2 ^e d'une course de dotation totale de 21.000. Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.				
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.				
193	3	Jarco Des Liteaux , h, gr, 5 ans, par Nidor et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 72 k (68 k), ♀, de A. Boisbrunet (s) (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	1	
527	4	Jaffa De Lagarde , f, b, 5 ans, par Night Wish GER et Foudre Du Pecos [Network (GER)], 67 k (63 k), ♀, Ecurie Couderc (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	2	
492	1	Jeune Coka , h, b,f, 5 ans, par Cokoriko et Bluette Du Seuil [Network (GER)], 74 k, ♀, R. Stanley (<i>N. Gauffenac</i>), E. Clayeux (s)	3	
526	2	Novadedda , f, n.p, 5 ans, par Nom De D'La et Speedy Nova [Martaline (GB)], 68 k (64 k), ♀, GW. Haine (<i>L. Huteau</i>), E. Clayeux (s)	4	
434		Jazz Collonges , h, b, 5 ans, par Cokoriko et Tolede Collonges (Dom Alco), 70 k, ♀, F. Lagarde (<i>B. Fouchet</i>), F. Lagarde	5	
		Joy De Balme , h, 5 ans, 69 k, ♂, Mme E. Bazire (<i>P. Blot</i>), Mme E. Bazire	6	
6 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 337 €				
Eng. Sup.: <i>Jarco Des Liteaux</i>				
4 long, 3 long, 8 long ½, loin, 3 long.				
7200 € - 3600 € - 2100 € - 1425 € - 675 €				
Primes aux éleveurs: 1044 € Jan Faltejsk, Mme Martina Bartheldyova, Arnaud Ledoyer. 522 € Gaec Delorme Freres.				
304 € Roger-Marie Dupuis, Christophe Doudeau.				
206 € Xavier Leredde.				
647	3523	PRIX BOULANGERIE LA MIE CLUNY (PRIX NETWORK) 4 000 m (Steeple-Chase) (Classe 4)		
				15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.				
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.				
444	1	Soligo , h, b, 5 ans, par Galiway (GB) et Solinka CZE (Monarch GB), 73 k (70 k), ♀, Y. Fouin (s) (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s)	1	
		Hashcup Collonges , f, gr, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, ♀, J. Lebraud (<i>P. Blot</i>), F. Lagarde	2	
		Hunter Grey , h, gr, 7 ans, par Gris De Gris (IRE) et Pick'Up [Alesso (USA)], 68 k (65 k), ♂, E. Sayet (<i>L. Colson</i>), E. Sayet	3	
		Oh Marie , f, b, 6 ans, par Night Wish GER et Marie Octobre [Daylami (IRE)], 66 k, ♀, Finhathan Ltd (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	4	
		Targui , h, 5 ans, 68 k (65 k), ♀, Ecurie Lemaitre (<i>G. Boinard</i>), E. Lemaitre	arr	
466		Twomay , f, 6 ans, 66 k (63 k), ♀, Ecurie Burgundy Horses (<i>J. Coyer</i>), M. Pitart	arr	
6 partants; 9 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 55 €				
3 long, loin, 1 long.				
7200 € - 3600 € - 2100 € - 1425 €				
Primes aux éleveurs:				
1044 € Jan Faltejsk, Mme Martina Bartheldyova, Arnaud Ledoyer.				
522 € Gaec Delorme Freres.				
304 € Roger-Marie Dupuis, Christophe Doudeau.				
206 € Xavier Leredde.				

Temps total: 5'34"70"

Le hongre SOLIGO a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

648 3524 **(PRIX ABBAYE DE CLUNY)** 4600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

347 7 **In Capri**, f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toscane [Shaanmer (IRE)], 67 k (64 k), $\phi\ddot{b}$, E. Sayet (*L. Colson*), E. Sayet

Honda Collonges, f, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et Senorita Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 72 k, $\phi\ddot{b}$, M^{me} M. Benoit (*P. Blot*), F. Lagarde

402 5 **Johnny Mag**, h, b, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag (Kadalko), 67 k (63 k), \ddot{b} , C^{te} AA. Maggiar (*L. Huteau*), E. Claveux (s)

570 5 **Galopin Des Obeaux**, h, gr, 8 ans, par Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 72 k, $\phi\ddot{b}$, M^{me} S. Marsch (*E. Labaisse*), M^{me} S. Marsch

526 5 **Idee Klass**, f, b, 6 ans, par Lauro GER et Far Reaching [Bahhare (USA)], 66 k (63 k), \ddot{b} , C. Ligerot (*Q. Jacob*), C. Ligerot

230 **Freydis**, f, 9 ans, 69 k (66 k), \ddot{b} , And. Roussel (*J. Zerourou*), And. Roussel

477 5 **Don Axxo**, h, 11 ans, 72 k (69 k), \ddot{b} , R. Bertin (*K. Ouvrier*), R. Bertin

7 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 606 €

Eng. Sup.: *Galopin Des Obeaux*

3 long, 7 long, 1 long, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

522 € Gaec Delorme Frères.

304 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{me} Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.206 € M^{me} Nicolas Devilder.97 € M^{me} Beatrice Nicco, M^{me} Sophie Niveaud.*Temps total: 8'17"30"*

La jument IN CAPRI a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le jockey Louis COLSON est rentré avec un poids supérieur à 800 gr. Compte tenu des conditions météorologiques les Commissaires ne l'ont pas sanctionné.

LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON

Réunion organisée par STE DES COURSES LA TESTE/BASSIN ARCACHON

0550 138

vendredi 17 mai 2024

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Thierry GOUAICHIAULT - Pierre BARBE - Pascal JAUNET

649 3556 **PRIX HIPPODROME DE LANGON** 3900 m
(Haies)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 11.000, ni reçu 30.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 900 m env.

Heraliste, h, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 70 k (66 k), $\Delta\ddot{b}$, G. Joulie (*T. Bourguignea*), A. Chaille-Chaille

415 2 **Hardi Blue Trois**, h, b.f, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Hase Trois (Hasa), 75 k (71 k), E. Bordes (*R. Fourcade*), de T. Lauriere

548 5 **Chief Cove (IRE)**, f, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Cameron Du Berlais [Poliglote (GB)], 66 k, $\otimes\ddot{b}$, Haras du Logis Saint-Germain (*A. Zuliani*), F. Nicolle

3

Cesar De Ballon, h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Nile Altesse [Turgeon (USA)], 68 k, \ddot{b} , A. Haynes (*T. Beaureain*), L. Carberry (s)

4

Venus De Bellouet, f, b, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et Melody De Bellouet (Califet), 66 k, \ddot{b} , G.A.E.C Maussion (*G. Richard*), W. Menuet (s)

5

516 2 **Superla**, f, b.f, 7 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 68 k (67 k), $\Delta\ddot{b}$, B. Loustaud (*Q. Defontaine*), L. Cadot

6

Jump For Gold, f, b, 5 ans, par Full Of Gold et Pole Position Borget (Kalmoss), 64 k (65 k), $\phi\Delta\ddot{b}$, G. Decocq (*P. Blot*), S. Chevalier

7

Harmix, h, 8 ans, 68 k (67 k), $\phi\ddot{b}$, P. Morin (*A. Gautron*), JP. Daireaux (s)

8

Ouragan Indien, h, 8 ans, 68 k (65 k), M^{me} C. Lopez (*T. Jaguelin*), F. Seguin

arr

9 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 663 €

Eng. Sup.: *Heraliste*

1 long ½, ¾ long, ¾ long, 3 long, 6 long, 7 long, 4 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734 € Jean-Marie Callier, M^{me} Nathalie Callier, Joseph Heupel.867 € M^{me} Stephanie Juteau, Jean-Henri Juteau.

490 € Haras Du Logis Saint Germain.

339 € M^{me} Robert Gasche-Luc.

169 € G. A. E. C Maussion.

113 € Fabrice Bazin, Julien Bazin.

56 € Gerard Decocq, Gerard Caron.

*Temps total: 4'50"65"*A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Rémi FOURCADE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 8 sollicitations).A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4^{re} infraction).

Le hongre HERALISTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

650 3555 **PRIX ALCAPONE II** 3 600 m
(Haies - Femelles)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 9.500. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 600 m env.

488 4 **La Gachere**, f, b.f, 4 ans, par Cokoriko et Rasabad [Astarabad (USA)], 71 k (67 k), $\Delta\ddot{b}$, N. Vergne (*F. Mula*), F. Nicolle

1

607 2 **Bumbasia**, f, b.f, 4 ans, par Nom De D'La et Belle Saga (Sagamix), 67 k (64 k), ϕ , L. Le Provost (*T. Jaguelin*), L. Cadot

2

397 **Kinnea**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Boscrale [Martialine (GB)], 66 k, $\phi\ddot{b}$, Ecurie Mme Jacques Cypres (*L. Zuliani*), D. Satalia

3

266 4 **Courtoisy**, f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Free Sky [Ungaro (GER)], 73 k (69 k), $\otimes\ddot{b}$, Ecurie des Alerions (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia

4

559 **Yellow Sand**, f, al, 4 ans, par Birchwood IRE et Sund City [Turtle Bowl (IRE)], 66 k, M^{me} A. Ozouf (*M. Mingant*), C. Corduan

5

538 4 **Black Girl Pelem**, f, n.p, 4 ans, par Diamond Green et Rousseline (Fuisse), 66 k, $\otimes\ddot{b}$, J. Juillet (*G. Richard*), W. Menuet (s)

6

Long Ke Wan, f, 4 ans, 66 k (63 k), $\Delta\ddot{b}$, A. Chopard (*L. Franzel*), M^{me} S. Gavilan

t.j

7 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 494 €

Certif. vétérinaire: *Lady Minerva, Lily Flight*

3 long ½, 7 long, 1 long, 5 long, loin.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs :

1913 € Suc. Erick Bec De La Motte.
 956 € Alain Aupetit.
 540 € Jacques Cypres.
 374 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
 187 € Sarl Jedburgh Stud.
 124 € Joel Juillet, Gregoire Juillet, M^{me} Fanny Juillet.

Temps total : 4'33"22"

La pouliche LA GACHERE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

AUTEUIL

samedi 18 mai 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL - Pierre POURET -
 Koen HUYBERS - Louis de BOURGOING

651 ¹¹¹ **PRIX JASMIN II** 4400 m
 (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
 (Classe 2)

59 000 € (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses à obstacles, ni, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 18.000, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 48.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP et par Monsieur Nicolas de LAGENESTE, Membre du Comité de FRANCE GALOP.

L'Association des AQPS remettra un trophée au propriétaire et à l'éleveur du cheval gagnant.

Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

543 ² **Foudre Delta**, h, gr, 9 ans, par Diamond Boy et Odeline (Rochesson), 68 k (65 k), þ, Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s)
Harpon D'Oudairies, h, b, 7 ans, par Waldpark GER et Alkia D'Oudairies (Svedos), 68 k, þ, Famille Bryant (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele
347 ⁴ **Jolly Mag**, f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Anto Mag [Lavirco (GER)], 66 k, þ, C^{te} AA. Maggiar (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s)
595 **Jeanne De Guye**, f, gr, 5 ans, par Fly With Me et Charlène De Guye (Buck'S Boum), 66 k, þ, SCEA Haras du Ma (*D. Ubeda*), M. Pitart
589 ⁷ **Idylle Des Mottes**, f, b, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et Bugatti Des Mottes (Nidor), 70 k (67 k), þ, EARL Ecurie des Mottes (*G. Faivre-Picon*), F. Nicolle
518 ¹ **Jamesland**, h, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Terre Neuve [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k, þ, J. Détré (*A. Zuliani*), F. Nicolle
524 ⁴ **Graine De Champ**, h, b, 8 ans, par Spider Flight et Shom Sioul [Divine Light (JPN)], 68 k, þ, G. Rocton (*T. Chevillard*), W. Menuet (s)
475 **Hermes Sacré**, h, 7 ans, 71 k, þ, C. Masle (*K. Nabet*), E. & G. Leenders (s)
492 **Just Angel**, h, 5 ans, 66 k, M^{me} RP. Corbin (*N. Gauffenac*), H. Merienne (s)
475 ⁶ **Haresca Du Tabert**, f, 7 ans, 67 k, þ, Mustang SARL (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)
588 ¹ **Joyvol**, h, 5 ans, 67 k (63 k), þ, M^{me} D. Pecout (*M^{me} C. Joubert*), A. Chaille-Chaille

11 partants ; 20 eng. ; 11 part def. - Total des entrées : 430 €
 3 long, 3 long ½, 4 long, 1 long ¼, courte tête, 3 long ½.
27140 € - 13570 € - 7670 € - 5310 € - 2655 € - 1770 € - 885 €

Primes aux éleveurs :

3935 € Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
 1967 € Comte Michel De Gigou, Ctsse Michel De Gigou.
 1112 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{me} Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.
 769 € Gaec Delorme Gerard & Vincent.
 384 € Earl Ecurie Des Mottes.
 256 € Thierry Cypres.
 128 € Earl Truhon, Quentin Marchand.

Temps total : 5'38"65"

A l'issue de la course, suite à un incident survenu après le saut de la rivière des tribunes, les Commissaires ont entendu en leurs

explications les jockeys Kévin NABET (HERMES SACRE (AQ)) arrêté et Dylan UBEDA (JEANNE DE GUYE (AQ)) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Kévin NABET par une interdiction de monté pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement dangereux en dirigeant volontairement le hongre vers la lice intérieure, obligeant le jockey Dylan UBEDA à reprendre la jument (JEANNE DE GUYE (AQ)).

En outre, suite à un incident survenu à l'entrée du tournant de PASSY, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Alexandre CHESNEAU (FOUDRE DELTA (AQ)) arrivé 1^e et Dylan UBEDA (JEANNE DE GUYE (AQ)) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Alexandre CHESNEAU par une interdiction de monté pour une durée d'1 jour pour avoir eu un comportement fautif en dirigeant le hongre (FOUDRE DELTA (AQ)) vers la lice intérieure sans en avoir l'espace suffisant, obligeant le jockey Dylan UBEDA à reprendre la jument (JEANNE DE GUYE (AQ)).

Le hongre FOUDRE DELTA (AQ) ainsi que les juments HARESCA DU TABERT (AQ) et JEANNE DE GUYE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

652 ¹⁰⁶ **PRIX SAGAN** 3500 m

(Haies - Groupe III - Femelles)

135 000 € (60750, 29700, 17550, 12150, 6750, 4725, 3375)

Pour pouliches de **3 ans**. **Poids : 65 k.** Les pouliches ayant, en courses de haies, gagné une course d'une dotation totale de 62.000 porteront 1 k. 1/2; une Listed Race, 3 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement de la pouliche gagnante par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

503 ³ **Shika Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Nikita Du Berlais [Poliglote (GB)], 65 k, þ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*J. Charron*), D. Cottin (s)
503 ² **Sobriquette**, f, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Take The Name (Nickname), 66 ½ k, þ, Phoenix Eventing SARL (*L. Philipperton*), M. Rolland (s)
638 ⁴ **Irisante GER**, f, b.f, 3 ans, par Tai Chi GER et Irresistible GER (Monsun GER), 65 k, þ, O. Martinelli (*N. Gauffenac*), H. Merienne (s)
373 ⁴ **Kirakine**, f, gr, 3 ans, par Muhtathir GB et Kiraline [Martaline (GB)], 65 k, EC Comte Pierre de Montesson (*G. Meunier*), D. Bressou
450 ¹ **Nee En Bleue**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Nee Pour Vaincre [Poliglote (GB)], 66 ½ k, þ, Mme P. Papot (*A. Chesneau*), J. da Silva
450 ⁴ **La Vie De Chateau**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Sanouva [Muhtathir (GB)], 65 k (66 k), Haras de Saint-Voir (*J. Reveley*), H. Merienne (s)

6 partants ; 7 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. - Total des entrées : 6370 €

Eng. Sup. : *La Vie De Chateau*

Certif. vétérinaire : *Diamond Du Berlais*

6 long, 4 long, 7 long ½, 1 long, enclosure.

60750 € - 29700 € - 17550 € - 12150 € - 6750 € - 4725 €

Primes aux éleveurs :

9720 € Haras Du Berlais.
 4752 € Phoenix Eventing Sarl.
 2808 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
 1944 € Haras Des Coudraies.
 1080 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 756 € Haras De Saint-Voir, Earl Patrick Joubert.

Temps total : 4'6"4"

Les pouliches SOBRIQUETTE et SHIKA DU BERLAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

653 ¹¹⁰ **PRIX LE PARISIEN - PRIX REGALIA** 3500 m

(Steeple-Chase - Handicap)

63 000 € (28350, 13860, 8190, 5670, 3150, 2205, 1575)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 9.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Kevin HAYOUN, Journaliste du Parisien, et par Monsieur Nicolas de LAGENESTE, Membre du Comité de FRANCE GALOP.

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence : +9.

500 ⁶ **Colwinston**, h, al, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Cue To Cue GB (King'S Theatre IRE), 64 k, WJ. Williams (*N. Gauffenac*), H. Merienne (s)

510	5	Mask D'Amour , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Sweet Love (Diamond Boy), 68 k, ϕ , Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2		472	1	Hooligan IRE , h, 9 ans, 68 k, ϕ , D. O'Donohoe (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	8
547		The Good Girl , f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et So Good IRE (Galileo IRE), 64 $\frac{1}{2}$ k, ϕ , D. S. MacAuley (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	3		505	1	Irish Vocation , h, 6 ans, 68 k, ϕ , Bivans SRL (<i>G. Meunier</i>), Y. Fouin (s)	9
369	4	Assorda , f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Mayzie Jay Flying [Tiger Groom (GB)], 69 k (68 k), Δ , Ecurie Horse Avenir (<i>L. Brechet</i>), Gab. Leenders (s)	4		472	4	True Tiger , h, 7 ans, 68 k, ϕ , P. Hartzer (<i>T. Chevillard</i>), L. Pontoir (s)	arr
510	1	Klovis Des Mottes , h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Uzelle Des Mottes (Robin Des Champs), 71 $\frac{1}{2}$ k, Δ , Searching (<i>B. Lestrade</i>), J. Bertran de Balandra (s)	5		472	5	Garrick Harmony GB , h, 6 ans, 68 k, M. Le Breton (<i>N. Gauffenec</i>), A. Fouassier	arr
510	3	Advice , h, b, 4 ans, par Alex The Winner USA et Avola [Galileo (IRE)], 67 $\frac{1}{2}$ k (63 $\frac{1}{2}$ k), \otimes , Pegasus Farms Ltd (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	6		555	3	Echo De Champdoux , h, 10 ans, 68 k, ϕ , Ecu. Ecurie Beaune (<i>O. Jouin</i>), P. & C. Peltier (s)	arr
391	2	Fuego Des Isles , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Isle Enchantee [Tremplino (USA)], 69 k (67 k), \otimes , Ecurie Patrick Joubert (<i>A. Lelievre</i>), J. Delaunay (s)	7		Mr Incredible IRE , h, 8 ans, 68 k, P. Byrne/J. Carthy/ PJ. O'Brien (<i>B. Hayes</i>), WP. Mullins	arr		
510	6	Saint Crush , h, 4 ans, 67 $\frac{1}{2}$ k, Δ , P. Detre (<i>T. Beaurnain</i>), E. Grall (s)	8		379	6	Hipster Paradise , h, 7 ans, 68 k, ϕ , SCEA des Sens (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	arr
459	6	Karmix , f, 4 ans, 66 k (63 k), ϕ , A. Blanpin (<i>C. Poincot</i>), A. Blanpin	9		14 partants; 17 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1560 € 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, enclosure, 1 long $\frac{3}{4}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{2}$, 6 long, 7 long $\frac{1}{2}$. 175500€ - 85800€ - 50700€ - 35100€ - 19500€ - 13650€ - 9750€			
535	1	Habile Des Obeaux , f, 4 ans, 67 k, ϕ , M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), P. Journiac	arr		Primes aux éleveurs: 25447 € Ecurie Madame Patrick Papot. 12441 € William Quinn, prime non attribuée. 7351 € Hubert Monier, Patrick Lisi, Jean-Pierre Babilotte. 5089 € Ivor Dulohery, prime non attribuée. 2827 € Serge Duchene. 1979 € Sean O'Driscoll, prime non attribuée. 1413 € Nicolas Landon, Geoffroy De Carcaradec, Geoffroy De Quatrebarbes, Suc. Xavier De Quatrebarbes.			
498	5	Dschingis Love , f, 4 ans, 71 k (70 k), ϕ , Avatara S.A. (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	tbé		Temps total: 5'58"88" Les Commissaires ont autorisé la jument JULY FLOWER (AQ) à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.			
510		Casona , f, 4 ans, 68 $\frac{1}{2}$ k, ϕ , G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemere	tbé		A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Florent BAYLE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction) et l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 ^{re} infraction - 7 sollicitations), (course de Groupe 1).			
531	2	Vogue Slims , f, 4 ans, 64 k (62 k), Δ , D. Cottin (s) (<i>E. Bonnet</i>), D. Cottin (s)	t.j		En outre, les Commissaires après avoir entendu le jockey Johnny CHARRON l'ont sanctionné par une amende de 300 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3 ^e infraction), (course de Groupe 1). Les hongres HEWIK (IRE), LOSANGE BLEU et la jument JULY FLOWER (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
		13 partants; 33 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1278 € 1 long $\frac{1}{4}$, 9 long, 6 long, 5 long, $\frac{3}{4}$ long, 6 long, 3 long, 1 long. 28350€ - 13860€ - 8190€ - 5670€ - 3150€ - 2205€ - 1575€						
		Primes aux éleveurs: 4536 € William John Williams. 2217 € Guillaume Garcon, Jean-Pierre Garcon, M ^{me} Isabelle Garcon. 1310 € Sarl Haras De Saint-Faust, S.A. S. Gerard Larrieu, Haras D'Idernes. 907 € M ^{me} Ana Sofia Dias Trindade. 504 € Haras De La Rouselliere Scea, Earl Ecurie Des Mottes. 352 € Jean-Pierre-Joseph Dubois. 252 € Scea Equi Flore.						
		Temps total: 4'16"67"						
		A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Bertrand LESTRADE concernant la performance du hongre KLOVIS DES MOTTES (AQ) arrivé 5 ^e . L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait été très contracté pendant la course. Les Commissaires ont pris acte de ces explications. Les hongres KLOVIS DES MOTTES (AQ) et COLWINSTON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.						
654	109	RACING TV GRANDE COURSE DE HAIES D'AUTEUIL	5100 m					
		(Haies - Groupe I)						
		390 000 € (175 500, 85 800, 50 700, 35 100, 19 500, 13 650, 9 750)						
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus . Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.						
		Un souvenir et un trophée seront offerts par Monsieur Paul MARRIOTT, Territory Manager chez Racecourse Media Group, et par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP, au propriétaire, à l'entraîneur, à l'éleveur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.						
		Une couverture RACING TV sera remise au cheval gagnant après la course.						
		Parcours n° 12: Haies, Dist. 5 100 m env.						
299	1	Losange Bleu , h, n, 5 ans, par Martaline GB et Sweet Valrose (Caudodal), 66 k, Mme P. Papot (<i>J. Charron</i>), D. Bressou	1					
		Hewick IRE , h, b, 9 ans, par Virtual GB et Ballyburn Rose IRE (Oscar IRE), 68 k, \otimes , TJ. Mc Donald (<i>J. Gainford</i>), JJ. Hanlon	2					
472	3	July Flower , f, b, 5 ans, par Pastoriush GER et Aurelle D'Arthel [Astarabad (USA)], 64 k, C. Woods (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	3					
		Mahler Mission IRE , h, b, 8 ans, par Mahler GB et Finnlow Turkle IRE (Turtle Island IRE), 68 k, ϕ , Colm Herron/Rockview Rac. Synd (<i>B. W. Harvey</i>), JC. McConnell	4					
451	3	Heloy Delabarriere , h, b.f, 7 ans, par Choeur Du Nord et Aletsch (Nickname), 68 k, ϕ , EJ. Leclerc (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille	5					
		Home By The Lee IRE , h, b, 9 ans, par Fame And Glory GB et Going For Home IRE (Presenting GB), 68 k, \otimes , S. O'Driscoll (<i>J. Slevin</i>), JP. O'Brien	6					
		Irish Point , h, gr, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Burkina [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, Robcour (<i>M. Walsh</i>), G. Elliott	7					
505	1	Hooligan IRE , h, 9 ans, 68 k, ϕ , D. O'Donohoe (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	8					
505	1	Irish Vocation , h, 6 ans, 68 k, ϕ , Bivans SRL (<i>G. Meunier</i>), Y. Fouin (s)	9					
472	4	True Tiger , h, 7 ans, 68 k, ϕ , P. Hartzer (<i>T. Chevillard</i>), L. Pontoir (s)	arr					
472	5	Garrick Harmony GB , h, 6 ans, 68 k, M. Le Breton (<i>N. Gauffenec</i>), A. Fouassier	arr					
555	3	Echo De Champdoux , h, 10 ans, 68 k, ϕ , Ecu. Ecurie Beaune (<i>O. Jouin</i>), P. & C. Peltier (s)	arr					
		Mr Incredible IRE , h, 8 ans, 68 k, P. Byrne/J. Carthy/ PJ. O'Brien (<i>B. Hayes</i>), WP. Mullins	arr					
379	6	Hipster Paradise , h, 7 ans, 68 k, ϕ , SCEA des Sens (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	arr					
		14 partants; 17 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1560 € 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, enclosure, 1 long $\frac{3}{4}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{2}$, 6 long, 7 long $\frac{1}{2}$. 175500€ - 85800€ - 50700€ - 35100€ - 19500€ - 13650€ - 9750€						
		Primes aux éleveurs: 25447 € Ecurie Madame Patrick Papot. 12441 € William Quinn, prime non attribuée. 7351 € Hubert Monier, Patrick Lisi, Jean-Pierre Babilotte. 5089 € Ivor Dulohery, prime non attribuée. 2827 € Serge Duchene. 1979 € Sean O'Driscoll, prime non attribuée. 1413 € Nicolas Landon, Geoffroy De Carcaradec, Geoffroy De Quatrebarbes, Suc. Xavier De Quatrebarbes.						
655	108	PRIX D'ARLES	3600 m					
		(Haies - Femelles) (Listed)						
		95 000 € (43 700, 21 850, 12 350, 8 550, 4 275, 2 850, 1 425)						
		Des Primes de 5 400, 3 000, 1 600 seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E.						
		Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans , n'ayant, en courses de haies, ni gagné une course de Groupe I, ni, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière, gagné une course de Groupe. Poids: 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k. L. es pouliches et juments ayant, en course de haies, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une Classe1 porteront 1 k., plusieurs Classe 1, 2 k., une Listed-race ou été classées 2 ^e ou 3 ^e d'un Groupe II ou III, 4 k., gagnant d'un Groupe II ou III, ou placées d'un Groupe I, 5 k.						
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement de la pouliche ou la jument gagnante par Monsieur Jean d'INDY, Membre du Comité de FRANCE GALOP.						
		Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.						
548	1	Jour De Gloire , f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Kalla GB (Monsun GER), 67 k, ϕ , Haras de Saint-Voir (<i>K. Nabet</i>), d'E. Andigne	1					
507	1	Jalila Moriviere , f, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Princess Moriviere (Passing Sale), 68 k, ϕ , JP. McManus (<i>N. Gauffenec</i>), M ^{me} D. Mele	2					
507	1	Celty Du Kalon , f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Ville Valio [Poliglote (GB)], 66 k, Δ , M ^{me} de M. Kerpezdron (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	3					
507	4	Klam Chowder , f, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et Nouvelle Vague (Ragmar), 65 k, ϕ , Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	4					
552	2	Kaline Des Bouillat , f, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 65 k, Δ , D. Seror (<i>C. Lefebvre</i>), M. Seror (s)	5					
265	1	Kaja , f, b, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata [Pomellato (GER)], 65 k, ϕ , Pegasus Farms Ltd (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	6					

459	1	Invincible Lady , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Ladies Vision [Turgeon (USA)], 65 k, ♀, M ^{me} H. Devin (A. Zuliani), F. Nicolle	7		613	6	Kansas Du Seuil , f, 4 ans, 64 k (62 k), ♂, M ^{me} M. Boudot (B. Marchand), M. Seror (s)	arr
459	3	Funny Berry , f, 4 ans, 69 k, ♀, Ecurie Herve Guerin (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	8		16		partants ; 18 eng. ; 18 part def. - Total des entrées: 415 €	
473	6	Fragments Of Time , f, 4 ans, 66 k, ♀, H. Rousseau (M ^{me} C. Prichard), D. Cottin (s)	arr		Code anomalie CP: <i>For Friendship</i>			
507	2	Ocre , f, 4 ans, 65 k, ♂, Searching (B. Lestrade), J. Bertran de Balandra (s)	arr		Sans motif: <i>Bahamas Du Berlais</i>			
339	4	Hesperia , f, 4 ans, 65 k, ♂, Gemini Stud (T. Chevillard), L. Pontoir (s)	t.j		2 long, 1 long ¼, enclosure, 2 long ½, courte tête, 2 long ½, 1 long ¼, ¾ long, 1 long ¼.			
		11 partants ; 26 eng. ; 11 part def. - Total des entrées: 1472 €			27900 € - 13640 € - 8060 € - 5580 € - 3100 € - 2170 € - 1550 €			
		5 long, 2 long, 7 long ½, enclosure, 7 long, 2 long, 5 long.			Primes aux éleveurs:			
		43700 € - 21850 € - 12350 € - 8550 € - 4275 € - 2850 € - 1425 €			4464 € Scea Des Pres Verts.			
		Primes aux éleveurs :			2182 € Bloodstock Agency Ltd.			
		6992 € Haras De Saint-Voir.			1289 € Michel Bourgneuf.			
		3496 € Patrick Harroin, M ^{me} Celine David.			892 € M ^{me} Marie-Caroline Coyne.			
		1976 € M ^{me} Magali De Kerpezdron, Erwan De Kerpezdron.			496 € Bloodstock Agency Ltd, prime non attribuée.			
		1368 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.			347 € Haras Du Berlais, Ballantines Racing Stud Ltd.			
		684 € Jean Brest.			248 € Haras Des Etincelles.			
		456 € Appapays Racing Club.			Temps total: 4'12"28"			
		228 € M ^{me} Henri Devin.			Le hongre FOR FRIENDSHIP a été déclaré non partant derrière les élastiques par le vétérinaire de service, celui-ci s'étant blessé avant la course.			
		Primes F.E.E.:			A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Léa BAILS en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4 ^e infraction).			
		5400 € <i>Jour De Gloire</i> .			Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Corentin SMEULDERS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en se tenant à distance de ses concurrents au moment de s'approcher des élastiques.			
		3000 € <i>Jalila Moriviere</i> .			En outre, les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jeune-jockey Dylan LECOMTE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait preuve d'indiscipline (avoir tenté de prendre un avantage illicite) au départ.			
		1600 € <i>Celtiy Du Kalon</i> .			Enfin, les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Lucas ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline (avoir tenté de prendre un avantage illicite) au départ.			
		Temps total: 4'0"47"			Le hongre LOI D'AMOUR et la pouliche KOURA DE THAIX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
		Le jockey Angelo ZULIANI a déclaré que la pouliche INVICIBLE LADY n'avait plus eu de ressources dans la ligne d'arrivée.						
		En outre, le jockey Bertrand LESTRADE a déclaré que la pouliche OCRE avait été trop allante durant le parcours.						
		La jument JOUR DE GLOIRE et la pouliche CELTY DU KALON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.						
656	107	PRIX PRETENTAIN	3600 m					
		(Haies - Handicap divisé)						
		Deuxième épreuve						
		62000 € (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550)						
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier l'année dernière inclus.						
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Francis TEBOUL, Administrateur de FRANCE GALOP.						
		Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.						
		Référence: +14.						
500	3	Loi D'Amour , h, b, f, 4 ans, par Lawman et Cry Of Love SPA (Sakhee USA), 68½ k, ♂, J. Lawson (B. Le Clerc), N. George & A. Zetterholm (s)	1					
641	4	Lenel , h, b, f, 4 ans, par Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang [Sinndar (IRE)], 67½ k (63½ k), ♀, Passion & Dream (C. Poincot), Butel & Beaunez (s)	2					
626		Koura De Thaix , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Rubilite (Indian River), 70 k (68 k), ♀, AA. Ameline (D. Lecomte), L. Viel (s)	3					
541	2	Kazar Forez , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Dynamite Forez [Lucarno (USA)], 66 k, ♀, T. Jones (B. Gelhay), M. Pitart	4					
500	4	Mon Emperor IRE , h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Marie Shams [Gentlewave (IRE)], 67½ k (63½ k), ♂, Passion Racing Club (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s)	5					
500	5	Mazarin Du Berlais , h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Hermine Du Berlais (IRE) (Saint Des Saints), 69 k, Ecurie Black & White (L. Philippon), Rob. Collet (s)	6					
493		Choeur Etincelle , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Valley Victory (Irish Wells), 70 k (66 k), B. Gregoire Sainte-Marie (M ^{me} L. Bails), M ^{me} G. Menato	7					
443	2	Kelyssa Des Mottes , f, 4 ans, 69 k (68 k), ♀, EARL Ecurie des Mottes (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	8					
500	7	Nupsala Nolimit , f, 4 ans, 68½ k (64½ k), ♀, S. Dehez (s) (R. Poincot), S. Dehez (s)	-					
550	4	Cool Heart , m, 4 ans, 66½ k, ♂, A. Berto (B. Lestrade), M ^{me} G. Menato	-					
448	5	Klong Dao , f, 4 ans, 70 k, ♂, de Eric Kerpezdron (W. Lajon), J. Delaunay (s)	-					
468	5	Wynoma , f, 4 ans, 67 k (66 k), ♂, C. Maceli (C. Smeulders), L. Maceli	-					
420	7	Keep Ahead Clermon , f, 4 ans, 68 k, ♀, C. Borrel (T. Chevillard), L. Pontoir (s)	arr					
657	112	PRIX SAINT-SAUVEUR	4400 m					
		(Steeple-Chase - Handicap)						
		(Listed)						
		110000 € (49500, 24200, 14300, 9900, 5500, 3850, 2750)						
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2022 inclus.						
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP.						
		Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.						
		Références: Oans, +6 ; 1ans et +, +8.						
263		Grandioso , h, b, 8 ans, par Samum GER et Quaresca (Maresca Sorrento), 70½ k, ♂, H.J. Haltiner (K. Nabet), M ^{me} D. Mele	1					
471		Gardien De But , h, b, 8 ans, par Coastal Path GB et User Et Abuser [Tremplino (USA)], 73 k, ♀, Haras de Saint-Voir (J. Charron), de N. Lageneste	2					
507	5	Lady Coeur , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Lady Cassandra (Smadoun), 62 k, ♂, W. Menuet (s) (T. Chevillard), W. Menuet (s)	3					
509		Indulgent , f, al, 6 ans, par Masked Marvel GB et Veille Au Grain (Dom Alco), 63½ k (64 k), ♀, Ecurie Patrick Joubert (R. Mayeur), E. Grall (s)	4					
475	3	Olitro , h, b, 5 ans, par Kingfisher IRE et Olive (Forestier), 62 k, ♀, Ecurie Zingaro (M ^{me} C. Prichard), D. Cottin (s)	5					
469	3	Iceberg Du Large , h, gr, 6 ans, par Bathyrhon GER et Rapsodie Sea (April Night), 62 k, ♂, M ^{me} de MC. Saint-Seine (L. Brechet), E. & G. Leenders (s)	6					
471		Inedit De Ciergues , h, al, 6 ans, par Tiger Groom GB et Think About (Smadoun), 71 k, ♀, Ecurie Mme Lynne MacLennan (G. Masure), A. Chaille-Chaille	7					
576	1	Gai Luron , h, 8 ans, 67 k, ♀, Haras de Saint-Voir (G. Meunier), de N. Lageneste	8					
403		Marechal Desjy , h, 6 ans, 67½ k, ♂, S. Sutton (D.E. Mullins), H. Merienne (s)	9					
471	2	Showly , h, 6 ans, 67½ k, ♀, G. Rocton (D. Gallon), A. Chaille-Chaille	10					
576	6	Zaky , h, 6 ans, 66 k, ♀, S. Molks (T. Beaupain), M. Rulec (s)	-					
595		Pinaclouddown IRE , h, 8 ans, 62 k, ♂, G. Hanouna (A. Zuliani), L. Postic	arr					

469	1	Iradius , h, 6 ans, 67 ^{1/2} k, b, B. Collette (<i>N. Gauffenec</i>), AS. Pacault (s)	tj
13 partants ; 41 eng. ; 13 part def. - Total des entrées: 2882 €			
4 long, tête, 5 long ½, 2 long ½, 1 long ½, 3 long ½, 2 long, 1 long ½, 1 long ½.			
49 500 € - 24 200 € - 14 300 € - 9 900 € - 5 500 € - 3 850 € - 2 750 €			
Primes aux éleveurs:			
717 € Hans-Jörg Haltiner, M ^{me} Frédérique Detouillon.			
3509 € Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.			
2 073 € Raymond David.			
1 435 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.			
797 € Hugues Rousseau.			
558 € Pascal Noué.			
398 € Jean-Louis Devillard.			
<i>Temps total: 5'27"17"</i>			
A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu après le saut de la plage, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys David GALLON (SHOWLY) arrivé non placé, Raphaël MAYEUR (INDULGENTE) arrivé 4 ^e et le jeune-jockey Gabin MEUNIER (GAI LURON) arrivé non placé.			
Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Raphaël MAYEUR par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir eu un comportement fautif en se déportant vers la lice intérieure mettant ainsi en difficultés le hongre GAI LURON.			
Le hongre GRANDIOSO (AQ) et la jument INDULGENTE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
658	105	PRIX LE GUALES DE MEZAUBRAN	3 600 m
(Haies - Handicap divisé)			
(Listed)			
Première épreuve			
110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Henri POURET, Directeur Général Délégué de FRANCE GALOP.			
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.			
Référence: +8.			
486	3	Louise Demomirail , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Let'S Dance [Poliglote (GB)], 68 k, b, Ecurie Hub de Montmirail (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille	1
493	7	Calliandra , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Fleur Des Villes [Villez (USA)], 67 k, b, Haras d'Avilly St-Léonard (<i>L. Philippon</i>), Rob. Collet (s)	2
493	3	Kam'N Gin FR , h, gr, 4 ans, par Kamsin GER et Gin Ta (Saint Des Saints), 64 ^{1/2} k, b, Venice Consulting S.A. (<i>M^{me} L. Bails</i>), M ^{me} G. Menato	3
500	1	Graine De Beauté , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Veille Au Grain (Dom Alco), 65 k, b, Ecurie Patrick Joubert (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	4
366	4	Khal Tyron , h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Kalimnos [Limnos (JPN)], 67 k, PH. Henry (<i>V. Morin</i>), H. Merienne (s)	5
492	2	Kristal Du Seuil , f, b, 4 ans, par Chanducoq et Brume Du Seuil [Equerry (USA)], 65 k, M. Seror (s) (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	6
596	6	Shazam GER , h, b, 4 ans, par Adlerflug GER et She Bang [Monsun (GER)], 65 k, b, M ^{me} MG. Boudot (<i>G. Richard</i>), M. Seror (s)	7
459	1	Surinfil , h, 4 ans, 69 k, b, Butel & Beaunez (s) (<i>L. Zuliani</i>), Butel & Beaunez (s)	8
280	1	Kool And Girly , f, 4 ans, 65 k, b, P. Thiriet (<i>B. Lestrade</i>), M. Pitart	9
493	4	King Saint , h, 4 ans, 64 k, b, Pegasus Farms Ltd (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	10
418	3	Rose Melimelo , f, 4 ans, 68 ^{1/2} k, b, JCN. Bignon (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	-
470	2	Kamikaze Du Tay , h, 4 ans, 70 k, b, Chauvigny Global Equine SASU (<i>J. Charron</i>), Gab. Leenders (s)	-
493	2	Blissimo , h, 4 ans, 66 k, b, de H. Pracomtal (<i>N. Gauffenec</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	-
493	3	Kel Story , h, 4 ans, 66 k, b, S. Sutton (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	-
470	1	Apaniwa , f, 4 ans, 68 k, M ^{me} A. Fabre (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	-
493	1	Attack Massive IRE , m, 4 ans, 65 k, b, SARI Groupe KR (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	-
493	5	Magma Dodville , f, 4 ans, 66 k, b, Y. Lemonnier (<i>C. Lefebvre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	-
17 partants ; 48 eng. ; 18 part def. - Total des entrées: 1 835 €			
49 500 € - 24 200 € - 14 300 € - 9 900 € - 5 500 € - 3 850 € - 2 750 €			

Primes aux éleveurs:			
7920 € Samuel De Barros.			
3 872 € Jean-Claude Campos, Terrains D'Avilly St Leonard, Raymond Campos, Nicolas Campos.			
2 288 € Thomas Bedon, Jean-Philippe Aubert, prime non attribuée.			
1 584 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.			
880 € Hugo Merienne.			
616 € Seror (S), M ^{me} Marc Boudot.			
440 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.			
Le hongre MAGIC FLIGHT a été déclaré non partant suite à chute à la haie d'essai.			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Léa BAILS en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (5 ^e infraction).			
En outre, les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Johnny CHARRON en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en se tenant à distance de ses concurrents au moment de s'approcher des élastiques.			
Enfin, à l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Johnny CHARRON concernant la performance du hongre KAMIKAZE DU TAY arrivé non placé.			
L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas apprécié le terrain proposé. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.			
Les pouliches LOUISE DEMONMIRAIL et CALLIANDRA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
AUTEUIL			
dimanche 19 mai 2024			
Terrain TRES SOUPLE			
Commissaires de courses : Koen HUYBERS - Jean d'INDY - Pascal PIGNOT - Matthieu LASTERNAS			
659	10118	PRIX MISTI	3 900 m
(Haies - Handicap divisé)			
Quatrième épreuve			
30 000 € (13 500, 6 600, 3 900, 2 700, 1 500, 1 050, 750)			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2022 inclus.			
Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Henri POURET, Directeur Général Délégué de FRANCE GALOP.			
Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.			
Références: 0 ans, +21 ; 1 ans et +, +23.			
595	6	Zinoa , f, n.p, 6 ans, par Nicaron GER et Sindara [<i>Sinndar</i> (IRE)], 72 k, b, H. Gorecki (<i>C. Lefebvre</i>), M. Seror (s)	1
509	2	Burrows Diane , f, al, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron [<i>Lavirco</i> (GER)], 71 k (68 k), b, Ecurie Palos de Moguer (<i>V. Nail-Rocher</i>), M. Mescam (s)	2
421	7	Tilin Talan , h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Infusion GB [<i>Efisio</i> GB], 70 k, b, M ^{me} C. Brunaud (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon	3
421	1	Igloo Igloo , h, al, 6 ans, par Gemix et Joslaine [<i>Beyssac</i>], 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), F. Devauchelle (<i>J.B. Breton</i>), JR. Breton	4
421	6	Forêt Vierge , f, al, 6 ans, par Kapgarde et La Forêt [<i>Forestier</i>], 70 k, R. Schmidlin (<i>N. Gauffenec</i>), R. Schmidlin	5
516	1	Joxana , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Jolilia [<i>Layman</i> (USA)], 68 ^{1/2} k, b, M. Ney (<i>L. Zuliani</i>), M. Ney	6
421	3	Days Dream , f, gr, 8 ans, par Martaline GB et Donna Lorcy [<i>Great Palm</i> (USA)], 71 k (68 k), b, Y. Fouin (s) (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	7
567	4	Heavenly Sun , f, 7 ans, 67 k (63 k), b, G. Juillet (<i>M. Bars Hugonot</i>), G. Juillet	8
499	1	Quick Daddy , h, 6 ans, 70 k, b, M ^{me} M. Artu (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} J. Le Stang	9
509	1	Absolute Yes , f, 5 ans, 69 k, b, D. Dahan (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	10
556	1	Assad Lawal , h, 9 ans, 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), b, S. Jeddari (<i>R. Law-Eadie</i>), S. Jeddari	-
530	2	Escort'Jet , f, 5 ans, 67 k (65 k), b, S. Sutton (<i>M. Blackmore</i>), M. Pitart	-
573	1	Alienor D'Or , f, 5 ans, 71 k, b, M ^{me} C. Cealy (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	-
593	4	Zaporogue , h, 9 ans, 68 k, b, X. Kepa (<i>B. Le Clerc</i>), Y. Fouin (s)	-

585	5	Joly De Ciergues , f, 5 ans, 71 k (68 k), $\phi\flat$, J. Jouin (<i>C. Poincot</i>), J. Jouin	-		379	7	Rosa Kleb , f, 6 ans, 68 k, Δ , Ecurie Michael Rizieri (<i>F. Guy</i>), D. Cottin (s)	arr
475	5	Prince De La Barre , h, 12 ans, 69 $\frac{1}{2}$ k (65 $\frac{1}{2}$ k), \flat , Ch. Plisson (s) (<i>D. Carre</i>), Ch. Plisson (s)	-		554	4	Jolifou De Guye , h, 5 ans, 67 k, $\star\flat$, M ^{me} M. Bietola Lasset (<i>E. Ohgren</i>), M. Pitart	tbé
578	4	Demoiselle Bourbon , f, 5 ans, 72 k (69 k), \flat , V. Le Roy (<i>N. Ferreira</i>), E. Grall (s)	arr		471	1	File Au Poteau , h, 6 ans, 71 k, \flat , M ^{me} H. Devin (<i>T. Guineheux</i>), M. Rolland (s)	tj
17 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 17 part def. - Total des entrées: 600 €					11 partants; 26 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 695 €			
Eng. Sup. : <i>Assad Lawal, Joly De Ciergues</i>		tête, 1 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, courte encolure, 4 long, 1 long $\frac{1}{4}$, courte tête, 5 long.			1 long $\frac{1}{2}$, 4 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 3 long, 3 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long $\frac{3}{4}$.			
13500 € - 6600 € - 3900 € - 2700 € - 1500 € - 1050 € - 750 €					26220 € - 13110 € - 7410 € - 5130 € - 2565 € - 1710 € - 855 €			
Primes aux éleveurs:					Primes aux éleveurs:			
1957 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M ^{me} Isabelle Essig.					3801 € Jean-Yves Hode.			
957 € M ^{me} Julie Morgan.					1900 € M ^{me} Celine Sirven-Gualde.			
565 € Scea Montigny, M ^{me} Caroline Brunaud.					1074 € Gilles Trapenard.			
391 € Suc. Gilles Chaignon.					743 € Andre-Noel Dutertre.			
217 € Francois-Marie Cottin.					371 € M ^{me} Brigitte Bourez, Suc. Claude Pigoreau.			
152 € Earl Lassaussaye.					247 € Earl De Cordelles, Suc. Erick Bec De La Motte.			
108 € Ecurie Artu Sn ^c , Damien Artu, M ^{me} Marie Artu.					123 € Jean-Louis Devillard, prime non attribuée.			
<i>Temps total: 4'36"71"</i>					<i>Temps total: 5'38"32"</i>			
Les Commissaires ont autorisé la jument FORET VIERGE à sortir du rond en dernier non montée et à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.					Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le gentleman-rider Florent GUY et la cavalière Earine DUBOURG en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jean-Baptiste BRETON en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction). La jument ZINOA et le hongre TILIN TALAN ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.					A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au gentleman-rider Florent GUY concernant la performance de la jument ROSA KLEB, arrêtée.			
660 121 PRIX MARECHAL FOCH - THE G.S LEAGUE FEGENTRI	4400 m				L'intéressé a déclaré que ladite jument avait été trop allante durant le parcours et que celle-ci n'avait plus assez de ressources pour terminer le parcours. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.			
AMATEUR W.CHAMPIONSHIP					Les hongres IGOR et CAPTAIN SPEAKING ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.			
(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)								
(Classe 3)								
57000 € (26220, 13110, 7410, 5130, 2565, 1710, 855)								
Epreuve officielle du Championnat du Monde THE GENTLEMEN'S LEAGUE/FEGENTRI. Challenge de l'Obstacle WTW Hipcover.								
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 62 k. et n'ayant, en steeple-chase ni, cette année, reçu 19.000 (victoires et places) ni, depuis le 1 ^{er} janvier 2023 inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de Groupe. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases: 1 k. par 6.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.								
Le propriétaire du gagnant devra verser 3 % de la valeur nominale du prix à la Fegentri.								
Sont autorisés à monter: les Gentlemen-Riders et les Cavalières de toutes nations, membres de leur Club national, ayant monté au moins cinq courses publiques en obstacles (point to point Anglais et irlandais inclus).								
Un souvenir sera remis au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval gagnant par Madame Marie LEMOINE, Chargée de Comptes WTW Hipcover et Madame Sara FERT, Directrice Affinitaire et Marchés Spécialisés Willis Towers Watson France.								
Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP, Monsieur Elie HENNEAU, Directeur Général de FRANCE GALOP et Monsieur Paul-Henri de QUATREBARBES, Président du Club des Gentlemen-Riders et Cavalières.								
Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.								
539 1 Igor , h, 6 ans, par Maresca Sorrento et Une Dame De Fer (Useful), 70 k, $\Delta\flat$, T. Jones (<i>F. Tett</i>), J. Delaunay (s)	1							
471 Captain Speaking , h, al, 9 ans, par Linda'S Lad (GB) et Hillflower [Sabrehill (USA)], 69 k, \otimes , TA. Ringer (<i>R. Lemiere</i>), NP. Littmoden	2							
471 7 Fantastic Sivola , h, b, 9 ans, par Noroit GER et Ker Llinka [Snurge (IRE)], 71 k (69 k), $\phi\flat$, G. Trapenard (<i>M^{me} E. Dubourg</i>), A. Chaillé-Chaille	3							
499 1 Hokusai Vallis , h, al, 7 ans, par Martaline GB et Athena Vallis (Saint Des Saints), 69 k, \flat , M ^{me} AN. Dutertre (<i>G. Viel</i>), L. Viel (s)	4							
417 4 Via Dolorosa , h, b, 12 ans, par Konig Shuffle GER et Millie Hurley [Green Tune (USA)], 69 k, $\otimes\flat$, C. Leech (<i>P. Barlow</i>), M ^{me} S. Leech	5							
409 Poulorius , h, b, 7 ans, par Pastoriush GER et Poule D'Essai GER (Dashing Blade GB), 69 k, $\phi\flat$, Ecurie Etoile N.V. (<i>M. Havart</i>), M ^{me} D. Mele	6							
469 Ideal De Ciergues FR , h, gr, 6 ans, par Blek et Star De Ciergues [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, C. Woods (<i>J.L. Gleeson</i>), M. Seror (s)	7							
492 3 Libueno , h, 5 ans, 66 k, $\Delta\flat$, Ecurie Zingaro (<i>Tho. Journiac</i>), D. Cottin (s)	8							

662	117	PRIX LE PARISIEN - PRIX TANERKO (Haies - Handicap divisé) Deuxième épreuve	3900 m
		62000 € (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550)	
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2022 inclus.	
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Kevin HAYOUN, Journaliste du Parisien, et par Monsieur Elie HENNEAU, Directeur Général de FRANCE GALOP.	
		Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env. Références: Oans, +16 ; 1ans et +, +18.	
509		Diable D'Auteuil , h, gr, 8 ans, par Crillon et Passion Du Berlais [Poliglote (GB)], 72 k, $\phi\beta$, T. Poché (<i>L. Philippoper</i>), T. Poché	1
561		Autour De Minuit , h, b,f, 8 ans, par Saint Des Saints et Miss Courteillaise [Lavirco (GER)], 71 k (68 k), β , M. Mescam (s) (<i>V. Nail-Rocher</i>), M. Mescam (s)	2
509	6	King Of Run , h, al, 9 ans, par Born King JPN et Running Running [Zero Problemo (IRE)], 71 k (70 k), β , P. Ponsot (<i>G. Meunier</i>), Y. Fouin (s)	3
34	5	Walfer , h, al, 6 ans, par Masked Marvel GB et Sainte Apoline (Nickname), 72 k, β , Ecurie de Maleissye (<i>N. Gauffenec</i>), D. Windrif	4
475	2	Be A Nice Girl , f, gr, 6 ans, par Bathyrhon GER et Turgotine [Turgeon (USA)], 71 k (67 k), β , Pegasus Farms Ltd (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	5
558	7	Jumper Baie , h, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Afrika Baie (Crillon), 70 ^{1/2} k, $\Delta\beta$, R. Schmidlin (<i>K. Nabet</i>), R. Schmidlin	6
423	2	Baron Zanzi , h, b, 5 ans, par Zanzibari USA et Dame Noblesse [Muhtathir (GB)], 70 ^{1/2} k, $\otimes\beta$, A. Bocquet (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	7
499	6	Apaulstar , h, 7 ans, 71 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), $\phi\beta$, Y. Rougegrez (<i>J.B. Breton</i>), J. da Silva	8
548		Mercinette , f, 6 ans, 71 k (68 k), β , Ecurie Cap Orne (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	9
466	2	Obidos , h, 5 ans, 71 k (68 k), β , J. Dias Gomes (<i>Q. Jacob</i>), C. Ligerot	10
560	1	Hitador , h, 7 ans, 71 k, $\otimes\beta$, E. Leray (s) (<i>A. Moriceau</i>), E. Leray (s)	-
509	5	Burgandy , f, 5 ans, 71 k, M ^{me} ME. Faivre (<i>B. Le Clerc</i>), L. Pontoir (s)	-
342	6	Milord Du Lemo , h, 5 ans, 71 k (70 k), ϕ , M. Chevillard (<i>A. Gautron</i>), T. Viel	-
555		Is It Love , f, 6 ans, 71 k, $\Delta\beta$, Ecurie Artu SNC (<i>T. Beaupain</i>), D. Artu (s)	arr
548	3	Ziingara , f, 6 ans, 71 k, β , M ^{me} D. Mele (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele	arr
		Juste Une D'Athou , f, 5 ans, 70 ^{1/2} k, β , M ^{me} RP. Corbin (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	arr

16 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. - Total des entrées: 1035 €

Eng. Sup.: *Is It Love*

Sans motif: *Lordrecord*

1 long 1/4, 1/2 long, 3 long, 1 long 3/4, 1 long 1/4, courte encolure, 1 long 1/4,
3 long 1/2, 9 long 1/2.

27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€

Primes aux éleveurs:

4045 € Andre-Jean Belloir.

1977 € Comte Guillaume De Saint-Seine, Sarl Ecurie Vermot Sainlouis.

1168 € Ecurie De La Verte Vallee.

809 € Pierre De Maleissye Melun.

449 € Pascal Noue, Richard Mark Venn.

314 € Andre-Jean Belloir.

224 € Jacques Seror.

Temps total: 4'34"4"

Les Commissaires ont autorisé le hongre DIABLE D'AUTEUIL à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu après le saut de la dernière haie, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Gabin MEUNIER (KING OF RUN) arrivé 3^e et Nicolas GAUFFENIC (WALFER) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockey précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Gabin MEUNIER par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher le hongre KING OF RUN vers la lice intérieure.

L'incident constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La jument BE A NICE GIRL et le hongre DIABLE D'AUTEUIL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

663	120	GRAND STEEPLE-CHASE DE PARIS (Steeple-Chase - Groupe I)	6 000 m
		900 000 € (405 000, 198 000, 117 000, 81 000, 45 000, 31 500, 22 500)	
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus . Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.	
		La course sera précédée d'un défilé.	
		Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP et Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP.	
		Parcours n° 58: Steeple-Chase, Dist. 6 000 m env.	
377	3	Gran Diose , h, b,f, 8 ans, par Planteur (IRE) et Noanoa [Walk In The Park (IRE)], 68 k, β , F&O Hinderze Racing (<i>C. Lefebvre</i>), L. Carberry (s)	1
406	1	Grandeur Nature , h, gr, 8 ans, par Lord Du Sud et Radio Saint Voir [Robin Des Champs], 68 k, $\Delta\beta$, Haras de Saint-Voir (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille	2
419	1	General En Chef , h, b, 8 ans, par Martaline GB et Sortie De Secours [Tremplino (USA)], 68 k, A. Peake (<i>B. Gelhay</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	3
506	3	In Love , h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Belle Princesse (Nickname), 68 k, \otimes , A. Peake (<i>N. Gauffenec</i>), H. Merienne (s)	4
506	2	Amy Du Kiff , h, b, 5 ans, par Kapgarde et Yellowstone Cay [Yeats (IRE)], 66 k, $\phi\beta$, Ecurie Nosat (<i>L. Brechet</i>), Gab. Leenders (s)	5
496	1	Gold Tweet , h, b, 7 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance [Goldneyev (USA)], 68 k, β , AGV Karwin Stud (<i>G. Meunier</i>), Gab. Leenders (s)	6
451	4	Imperil , h, b, 8 ans, par No Risk At All et Irevoltar Has (Sagamix), 68 k, G.F. Chesneau (<i>J. Quinlan</i>), NP. Littmoden	7
377	1	Youtwo Glass , h, 7 ans, 68 k, \otimes , G. Mele (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele	arr
377	2	Gallipoli , h, 7 ans, 68 k, $\phi\beta$, T. Storme (<i>K. Nabet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
506	1	Toscana Du Berlais , h, 6 ans, 68 k, $\phi\beta$, Ecurie Hub de Montmirail (<i>D. Galion</i>), A. Chaille-Chaille	tbé
505		La Manigance , f, 6 ans, 66 k, β , SARL Carion E.M.M. (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	tbé
451	2	Jojo Lapin , h, 5 ans, 66 k, β , Haras de Saint-Voir (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s)	tbé
452	1	Juntos Ganamos , h, 5 ans, 66 k, β , A. Jathiere (<i>J. Reveley</i>), D. Cottin (s)	t.j

13 partants; 15 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 3510 €

Certif. vétérinaire: *Grand Oncle*

encolure, 5 long, 4 long, 6 long, 2 long 1/2, 1 long.

405000€ - 198 000€ - 117 000€ - 81 000€ - 45 000€ - 31 500€ - 22 500€

Primes aux éleveurs:

58725 € Luc Monnet, Frédéric Hinderze.

28710 € Haras De Saint-Voir, M^{me} Bernard-Maurice Goin.

16965 € Haras De Saint-Voir.

11745 € Suc. Magalen Bryant, M^{me} Muriel Caslant.

6525 € Pascal Noue.

4567 € Elie Lellouche.

3262 € Earl Elevage Des Loges.

Temps total: 7'26"2"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Gaétan MASURE en ses explications, l'ont d'une part, sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 sollicitations, course de Groupe) et d'autre part, par une amende de 300 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4^e infraction, course de Groupe).

Les Commissaires ont autorisé les hongres GOLD TWEET et AMY DU KIFF à être munis d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à la sortie du dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Benjamin GELHAY (GENERAL EN CHEF (AQ)) arrivé 3^e et Nicolas GAUFFENIC (IN LOVE (AQ)) arrivé 4^e et Gabin MEUNIER (GOLD TWEET) arrivé 6^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockey précités, il ressort que les légers mouvements concomitant des hongres GENERAL EN CHEF (AQ) et IN LOVE (AQ) avaient contraint le jockey Gabin MEUNIER à reprendre le hongre GOLD TWEET. L'incident constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les hongres IN LOVE (AQ), GRAN DIOSE, GRANDEUR NATURE, YOUTWO GLASS et AMY DU KIFF ont fait l'effet d'un prélèvement biologique après la course.

664	116	PRIX RMC - PRIX EX VOTO (Haies) (Classe 2)	3600 m	Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP et Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP. Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.
		55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 7 000.
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Frédéric KITA, Présentateur des courses RMC, et par Monsieur Jacques DETRE, Membre du Comité de FRANCE GALOP.		
		Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.		
474	5	Kirikou Des Mers , h, al, 4 ans, par Nom De D'La et Vue Sur Mer (Dom Alco), 67 k, Δb, JL. Da Silva (L. Philipperton), M ^{me} G. Menato	1	
571	1	Hors Jeu , h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Belmiesque [Miesque'S Son (USA)], 69 k (65 k), Δb, J. Détré (M ^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille	2	
408	1	La Delirante , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Ready Kap (Kapgarde), 68 k, b, Ecurie B. Weill (K. Nabet), F. Nicolle	3	
467	1	Kasadepapel , h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Toscane [Ishaanmer (IRE)], 68 k, T. Johnson (T. Beaureain), L. Carberry (s)	4	
453	4	Sang Pour Sang , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Saint Carina (Saint Des Saints), 69 k (65 k), b, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (C. Guirraud), E. Allaix (s)	5	
325	1	Kass Tete , h, b, 4 ans, par Yeats IRE et Elucidee (Vision D'Etat), 70 k (69 k), b, E. Boutin (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	6	
378	5	Keep Star , h, b, 4 ans, par Balko et Taguy Star (Visionary), 67 k, b, OTI Management Pty Ltd (N. Gauffenec), N. George & A. Zetterholm (s)	7	
418	4	Kikounette , f, 4 ans, 67 k, G. Vacher (J. Reveley), H. Merienne (s)	8	
474		Shinco Du Ficheau , h, 4 ans, 67 k, b, M ^{me} A. Berger (B. Le Clerc), L. Pontoir (s)	9	
378	2	Ki Woo , h, 4 ans, 69 k, φb, Lord Daresbury (L. Zuliani), P. Quinton (s)	10	
557		Kalinka Des Obeaux , f, 4 ans, 65 k, M ^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder	-	
474	1	Kif Kif Bourricot , h, 4 ans, 70 k (69 k), φb, Haras de Saint-Voir (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	-	
550	1	Koppa , h, 4 ans, 68 k, b, Ecurie Salcienne (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr	
407	3	Cerbere Du Berlais , m, 4 ans, 67 k (66 k), b, Ecurie Equi Stars (G. Meunier), D. Cottin (s)	arr	
474		Douar D'Etel , h, 4 ans, 67 k (64 k), b, Ecurie Michael Rizieri (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	arr	
474	2	Kip The Use , h, 4 ans, 68 k, b, Ecurie Magnien (W. Lajon), J. Delaunay (s)	tbé	
		16 partants; 35 eng. ; 16 part def. - Total des entrées: 1001 € 1 long ½, 1 long ¾, 8 long, ½ long, 2 long ½, 2 long ½, 5 long, 3 long ½. 25 300€ - 12 650€ - 7 150€ - 4 950€ - 2 475€ - 1 650€ - 825€		
		Primes aux éleveurs: 4048 € Thierry Cypres. 2024 € Jean-Charles Escale. 1144 € Earl Elevage Des Loges. 792 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres. 396 € Thierry Cypres. 264 € Thierry Cypres. 132 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loïc Lochin.		
		Temps total: 4'6"25"		
		A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Ludovic PHILIPPERON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2 ^e infraction - 5 sollicitations).		
		En outre, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Ludovic PHILIPPERON et Alexandre CHESNEAU en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage inapproprié de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (récidive).		
		Le hongre KIRIKOU DES MERS et la pouliche LA DELIRANTE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
665	119	PRIX FERDINAND DUFRAURE (Steeple-Chase - Groupe I)	4400 m	
		355 000 € (159 750, 78 100, 46 150, 31 950, 17 750, 12 425, 8 875)		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans . Poids: 67 k.

470	1	Pistache Dore , h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Sirene Doree [Kingsalsa (USA)], 67 k, b, M ^{me} P. Papot (J. Charron), M ^{me} D. Mele	1	Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Guillaume de SAINT-SEINE, Président de FRANCE GALOP et Monsieur Frédéric LANDON, Vice-Président de FRANCE GALOP. Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.
376	1	Kingland (IRE) , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Annaland (Saint Des Saints), 67 k, b, Ecurie Mme Lynne MacLennan (K. Nabet), F. Nicolle	2	
508	1	Kibbutz , h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Tire En Touche [Turgeon (USA)], 67 k, φb, S. Munir (M ^{me} B. Frost), F. Nicolle	3	
470	3	Gardien De Musee , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Samba Bresilienne [Muhtathir (GB)], 67 k, b, A. Jathiere (G. Meunier), Y. Fouin (s)	4	

376	2	Sultan Pierji , h, b, 4 ans, par Ectot (GB) et Sultane Des Bordes [Lavirco (GER)], 67 k, Ecurie Sagara (N. Gauffenec), H. Merienne (s)	5		558	6	Tutti Bella , f, 5 ans, 65 k, þ, M ^{me} I. Pacault (T. Chevillard), M ^{me} I. Pacault	-
508		Leon Du Berlais , m, b, 4 ans, par Authorized IRE et Chica Du Berlais (Cadooudal), 67 k, þ, Ecurie Hub de Montmairail (G. Masure), A. Chaille-Chaille	6		452	4	Scatar , h, 7 ans, 67½ k, Δþ, Ecurie Patrick Boiteau (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	-
470	5	Kalibre , h, b, 4 ans, par Fly With Me et Bete De Scene [Coastal Path (GB)], 67 k, þ, H. Cozenot (N. Ferreira), S. Dehez (s)	7		262		Joana Conti , f, 5 ans, 66½ k, M ^{me} I. Da Silva (J. Quinlan), NP. Littmoden	-
493	1	Ella DUCHIC , f, 4 ans, 65 k, þ, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellermere	8				Easter Boy , h, 10 ans, 65 k, þþ, Ecurie Jaeckin (C. Poincot), P&F. Adda & Renaut (s)	-
		Karl Des Tourelles , h, 4 ans, 67 k, D. Tiernan (B. Hayes), P. Fenton	9		338	7	Hill Of Bamboo , h, 5 ans, 65½ k, þ, F. Huther (B. Le Clerc), D. Cottin (s)	-
508	2	Bon Garcon , h, 4 ans, 67 k, þ, M ^{me} G. Aoudai (M ^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille	10		415	1	Saint Sire , h, 6 ans, 69½ k, þ, M ^{me} C. Guedj (K. Nabet), T. Fourcy (s)	-
508	3	King Conti , h, 4 ans, 67 k, þ, Ecurie Patrick Joubert (J. Reveley), H. Merienne (s)	arr		505		Vision Du Rhei , h, 5 ans, 72 k, þ, J. Détré (C. Lefebvre), J. Delaunay (s)	arr
470	4	Dazodream , h, 4 ans, 67 k, þ, G. Le Baron (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	arr		505	7	Jasmine De Corton , f, 5 ans, 70 k, þþ, D. Guyon (R. Mayeur), E. Grall (s)	arr
		12 partants; 15 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 667 € 2 long ½, 9 long, ¾ long, 2 long ½, 1 long, 9 long, 1 long ¼, 1 long, 1 long ½.					18 partants; 50 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 4351 €	
		125100€ - 61160€ - 36140€ - 25020€ - 13900€ - 9730€ - 6950€					Eng. Sup.: <i>Transatlantic</i>	
		Primes aux éleveurs:					2 long ½, nez, 3 long, 1 long, ¾ long, 1 long, 1 long ¼, 1 long, 1 long ½.	
		20 016 € M ^{me} Chantal Becq.					49 500€ - 24 200€ - 14 300€ - 9 900€ - 5 500€ - 3 850€ - 2 750€	
		9 785 € Thierry Cypres.					Primes aux éleveurs:	
		5 782 € Haras De Saint-Voir, Jean-Paul Lupfer.					7177 € Alain Aupetit.	
		4 003 € Yannick Fouin.					3 509 € Alain Cucheval, David Dahan.	
		2 224 € Ecurie Pierre Julianne.					2 073 € Jean-Philippe Duguey, M ^{me} Catherine Duguey, M ^{me} Adele Duguey.	
		1 556 € Haras Du Berlais.					1 435 € Ecurie Jaeckin.	
		1 112 € M ^{me} Sandra Cozenot, Haras De Saint-Voir.					797 € Christian Germain, M ^{me} Gisele Germain.	
		Temps total: 4'30"47"					558 € Aleyron Bloodstock Ltd.	
		Les Commissaires ont autorisé la pouliche ELLA DUCHIC à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.					398 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loïc Lochin.	
		Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Cathy JOUBERT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en prenant le galop avant que le juge du départ n'est abaisse son drapeau.					Temps total: 4'31"50"	
		Les hongres PISTACHE DORE, KINGLAND (IRE) et KIBBOUTZ ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.					Les Commissaires ont autorisé le hongre HILL OF BAMBOO à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.	
667	113	PRIX RMC DECOUVERTE - PRIX WILD RISK	3900 m				En outre, les Commissaires ont autorisé la jument JOANA CONTI à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.	
		(Haies - Handicap divisé)					Les hongres MAGIC MARVEL et LE ROI DAVID ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
		(Listed)						
		Première épreuve						
		110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)						
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2022 inclus.						
		Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Anthony BAUDOUIN, Administrateur de FRANCE GALOP.						
		Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.						
		Références: 0 ans, +9 ; 1 ans et +, +11.						
452	2	Magic Marvel , h, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Belle Saga (Sagamix), 69½ k, þ, D. Baussier (J. Charron), P. & C. Peltier (s)	1		593	1	Halite IRE , h, b, 6 ans, par Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE (Iffraaj GB), 70½ k, þ, N. Pacha (D. Ubeda), M. Pitart	1
505		Le Roi David , h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Felingarie [Liningari (IRE)], 69½ k, þ, D. Dahan (A. Zuliani), M. Seror (s)	2		421	1	Hamandio , h, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Arieta [Pistolet Bleu (IRE)], 70½ k, þþ, M ^{me} P. Meme (J. Charron), M ^{me} C. Alesi	2
505		Reve De Prince , h, b, 7 ans, par Prince Gibraltar et Argomilla [Dansili (GB)], 67½ k, þ, J.P. Duguey (J.B. Breton), JR. Breton	3		475	4	Indiana Roque , f, b, 6 ans, par Gemix et Brume De La Roque (Cut Quartz), 70½ k, þþ, P. Vichot (R. Mayeur), E. Grall (s)	3
416		Folly Foot , h, b.f, 9 ans, par Tin Horse (IRE) et Nymphe De Sivola (Philanthrop), 71 k, þþ, Ecurie Jaeckin (J. Reveley), P&F. Adda & Renaut (s)	4		423	3	Super Flam , h, b, 8 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 72 k, þ, B. Loustaud (L. Zuliani), L. Cadot	4
558	5	Lou Fast , h, b, 5 ans, par Rajasman and Lou Wonderful (Kapgarde), 71½ k, þ, Ecurie Cmv Darby Stable (L. Philipperton), Rob. Collet (s)	5		423	7	Haddex Des Obeaux , f, b.f, 7 ans, par Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux (Malinas (GER)), 72 k, M ^{me} N. Devilder (K. Nabet), N. Devilder	5
509	7	Transatlantic , h, al, 7 ans, par Le Havre (IRE) et Aquamerica USA (Lonrho AUS), 66 k, Δþ, D. Maughan (M ^{me} R. Blackmore), M. Seror (s)	6		499	4	Henry Brulard , h, al, 9 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 70½ k, þ, G. Hanouna (T. Chevillard), L. Postic	6
509		Ispano Star , h, b, 6 ans, par Spanish Moon USA et Taguy Star (Visionary), 67 k, J. Finch (D.E. Mullins), M. Seror (s)	7		421	5	Dinozaure , h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Jokhasi [Kahyasi (IRE)], 70 k, þþ, A. Gilibert (L. Philipperton), M. Rolland (s)	7
509	1	Helsinki Nolimit , h, 7 ans, 69 k, þ, Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	8		499	2	Forza , h, 9 ans, 70½ k, Δ, JC. Sarais (A. Zuliani), M. Seror (s)	8
452	7	Hoppefull Has , h, 6 ans, 67½ k, Δþ, SCEA Hamel Stud (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	9		580	2	Rim Fire (GB) , h, 7 ans, 70½ k (66½ k), þþ, M ^{me} V. Devaux (N. Ferreira), S. Dehez (s)	9
429	1	Ecclair D'Ainay , h, 10 ans, 72 k, þ, S. Jones (N. Gauffenec), N. George & A. Zetterholm (s)	10		421		Royal Moon , f, 5 ans, 69 k (66 k), þ, P. Goutmann (C. Poincot), M. Rolland (s)	10
					479	3	Solid Spirit , h, 5 ans, 71½ k, Δþ, M ^{me} D. Mele (N. Gauffenec), M ^{me} D. Mele	-
					490	4	Contestable , h, 5 ans, 72 k, þþ, F. Coudert (C. Lefebvre), M. Rolland (s)	arr
					475		Iliva Des Obeaux , f, 6 ans, 71½ k, M ^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder	arr

554	Nil De Ballon , h, 5 ans, 71 ^{1/2} k, þ, M ^{me} R. Gasche-Luc (<i>T. Beaureain</i>), L. Carberry (s)	arr
509	3 Nipper , h, 6 ans, 70 k (69 k), þ, B. Fraize (<i>A. Gautron</i>), Rob. Collet (s)	arr
447	Jaratata Du Dorat , h, 5 ans, 70 k, þ, C. Michel (<i>B. Le Clerc</i>), V. Devillars	arr
499	3 I Am No Risk , h, 6 ans, 69 k, þ, OTI Management Pty Ltd (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
17 partants ; 17 eng. ; 17 part def.		

3 long, 4 long ½, 4 long, 1 long ¼, 2 long, 2 long ½, 2 long ¾, 1 long,
1 long.

18900€ - 9240€ - 5460€ - 3780€ - 2100€ - 1470€ - 1050€

Primes aux éleveurs :

2740€ John O'Connor, prime non attribuée.
1339€ Suc. Armand Goncalves.
791€ M^{me} Robert Mongin, Philippe Vichot.
548€ Fabrice Bazin.
304€ M^{me} Nicolas Devilder.
213€ Suc. Michel Henochsberg, Boutin (s).
152€ Marc Bridoux.

Temps total: 4'32"54"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications concernant la performance de la jument HADDEXA DES OBEAUX arrivée 5^e.

L'intéressé a déclaré que le rythme de la course était trop soutenu pour ladite pouliche, que celle-ci avait demandé à souffler à plusieurs reprises dans le parcours avant de bien finir. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Les hongres SUPER FLAM et HALITE (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Primes aux éleveurs :

1531€ M^{me} Karine Perreau, Louis Colson.
765€ S.C.E.A. Bertwood Stables, Arnaud Chaille-Chaille.
446€ Agb Agency.
303€ Scea Marais Des Pictons.
143€ Arnaud Ledoyer, M^{me} Martina Bartheldyova.

Temps total: 4'30"19"

La pouliche WALKA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

670 3558 PRIX DE LA GALISSONNIERE

4200 m

(Haies)

(Classe 3)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu 12 000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2 000 cette année et par 4 000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 200 m env.

537 **Eagle Du Lemo**, h, b.m, 5 ans, par Sri Putra GB et Kiswa (Top Waltz), 69 k (65 k), þ, M. Chevillard (M^{me} M. Carney), T. Viel

1

566 **1 Jazz Roque**, h, gr, 5 ans, par Montmartre et Oryade [Laveron (GB)], 70 k (68 k), þ, M. Viel (*D. Lecomte*), L. Viel (s)

2

625 **2 Jakou Du Boulay**, h, gr, 5 ans, par Magneticjim (IRE) et Ugoline Du Boulay [Della Francesca (USA)], 69 k (66 k), þ, D. Jegou (*A. Blais*), B. Lefevre (s)

3

159 **4 Jade Des Vignaux**, f, b.f, 5 ans, par Very Nice Name et Quadrigé Des Vignaux (April Night), 66 k, þ, Ecurie Delaunay (*Q. Gaignard*), J. Delaunay (s)

4

512 **4 Styrla**, f, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Yagana (Solidoun), 66 k (65 k), þ, M^{me} J. Le Stang (*C. Smeulders*), M^{me} J. Le Stang

5

Jethou, h, 5 ans, 69 k (65 k), þ, J. Détré (*F. Mula*), F. Nicolie

6

502 **1 Jupiter Des Bordes**, h, 5 ans, 72 k, þ, T. Maudet (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s)

7

Night Aria, f, 5 ans, 65 k, Δþ, Mustang SARL (*G. Richard*), M. Solier

8

566 **2 Junglespoor Mancel**, f, 5 ans, 68 k (67 k), Δþ, M^{me} J. Potier (*A. Pageot*), S. Zuliani (s)

arr

9 partants ; 16 eng. ; 9 part def. - Total des entrées: 165 €

1 long, 1 long, 2 long, ¾ long, 3 long, 5 long, 1 long ½.

12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs :

1740€ Suc. Maurice Le Floch.
870€ M^{me} Robert Mongin.
507€ Hervé Poirier.
344€ Yvonnick Bothamy, Jean-Paul Bothamy.
163€ M^{me} Maria-Christina Kolungia, M^{me} Alix Pistolesi.

Temps total: 5'22"43"

Le jockey Christopher RIOU a été remplacé par le jockey Quentin GAINARD (fiévreux) au poids de 66 kg.

Le hongre EAGLE DU LEMO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

DURTAL

dimanche 19 mai 2024

Terrain BON

Commissaires de courses : Jean-François GUAY - Frédéric GUILLOU - Jérôme HERISSON - Anne-Sophie CHEVRIER BOUTEVIN

671 3562 PRIX VIEUX DOUSSAY

4000 m

(Steeple-Chase)

(Classe 4)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.500. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2 000 cette année et par 4 000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

546 **Bord D 'Eaux**, h, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Tunis [Dubai Destination (USA)], 67 k (63 k), M^{me} J. Bennett (*K. Geffroy*), L. Carberry (s)

1

10 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. - Total des entrées: 521 €

Eng. Sup. : *Celtic Jabaar*

1 long ½, 1 long ½, 4 long, ½ long, 8 long, 2 long, 1 long, 5 long.

10560€ - 5280€ - 3080€ - 2090€ - 990€

- 566** 3 **Bianka Du Brizais**, f, n.p, 5 ans, par Balko et Diane Du Brizais [Tremplino (USA)], 65 k, Δp, Haras de Magouet (S. Paillard), N. Chevalier
- 433** **Barrua**, f, gr, 5 ans, par Morandi et Dinka (Diamond Green), 65 k (65^{1/2} k), S. Brogi (P. Blot), S. Brogi
- 521** 3 **Sherkhan Royal**, h, b, 5 ans, par Crossharbour GB et Annalou [Saddler Maker (IRE)], 69 k (66 k), Δp, A. Gourjault (Y. Delepine), J. Jouin
- 518** 2 **Jolie Phenomenia**, f, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie (Balko), 68 k (64 k), JY. Chauffaille (M. Duchene), C. Lequien (s)
- Joalier**, h, 5 ans, 67 k (65 k), φp, S. Dory (LP. Dory), S. Dory

6 partants; 14 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 183 € tête, 1 long, 4 long, 1 long, 3 long.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252€ Dominique Vigneron, Romain Vigneron.
626€ Haras De Magouet.
365€ Frederic Bragato, M^{me} Soraya Bragato.
247€ M^{me} Oriane Leray, Bernard Leray, David Lumet.
117€ Franck Chauffaille.

Temps total: 4'43"71"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4^e infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Kylian GEFFROY en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, la jument BARRUA a subi un prélèvement biologique,

- 672** 3563 **PRIX PIERRE CHERRAU** 4900 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 900 m env.

- 477** 1 **Helina Bella**, f, b, 7 ans, par Manduro GER et Parade (Robin Des Champs), 70 k, p, P. & C. Peltier (s)
(S. Paillard), P. & C. Peltier (s)
- 585** **Hemilio Dalex**, h, b, 7 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Gamine D'Auteuil [Villez (USA)], 68 k (65 k), Δp, T. Boivin (J. Bry), T. Boivin
- 477** 4 **High Rocko**, h, b, 8 ans, par High Rock (IRE) et Dannkoe [Dano Mast (GB)], 69 k (66 k), Δp, J. Marion (s)
(M. Duchene), J. Marion (s)
- Golden Dawn**, f, gr, 7 ans, par Doctor Dino et Goldflake [Turgeon (USA)], 69 k (66 k), ⊗, L. Glemin (Y. Delepine), E. & G. Leenders (s)
- 410** 5 **Barpower**, h, al, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Valley [Nombre Premier (GB)], 68 k, Δp, M^{me} A. Vigreux (P. Blot), M^{me} A. Vigreux
- 522** 4 **Greatgold**, h, 8 ans, 69 k (66 k), Δp, S. Dory (LP. Dory), S. Dory
- 584** 3 **Jess Tavel**, f, 6 ans, 70 k (67 k), p, M^{me} P. Madiot (J. Foucher), M^{me} P. Madiot
- 480** **Daveast**, f, 6 ans, 69 k (68 k), p, S. Ruel (A. Beaudoire), Ch. Dubourg (s)

8 partants; 16 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 118 €

1 long, encolure, 2 long, 4 long, 1 long, ½ long.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252€ Remi Boucret.
626€ David Gasnier, Georges Peltier, M^{me} Alexandra Peltier, Alain Gasnier.
365€ M^{me} Marie-Agnes Aulnette, Louis Aulnette.
247€ M^{me} Henri Devin.
117€ Jean-Charles Foursans-Bourdette.

Temps total: 6'32"0"

A l'issue de la course, la jument GOLDEN DAWN a subi un prélèvement biologique.

GRANVILLE ST PAIR SUR MER

dimanche 19 mai 2024

Terrain BON

Commissaires de courses : Yves FLEURET - Philippe LEROY - Jacques-Bernard GIRRES - Joël MICHON

- 673** 3565 **PRIX YVER CHOCOLATIER** 4300 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

- 540** 3 **Gracioso**, h, al, 8 ans, par Samum GER et Regle De L'Art (Video Rock), 72 k (71 k), Δp, (10 000), JF. Lelievre (A. Lelievre), JF. Lelievre

- 539** 5 **Yellow Mellow**, f, b, 10 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 66 k (63 k), φp, (8 000), D. Lefranc (A. Duvacher), D. Lefranc

- 635** 5 **Hold On Brion**, h, al, 7 ans, par Full Of Gold et Pibale (Cyborg), 70 k (69 k), φp, (10 000), M^{me} C. Brunetti (Q. Defontaine), M^{me} C. Brunetti

- 608** **Transformer**, h, b, 6 ans, par Scissor Kick AUS et Northern Ocean [Green Tune (USA)], 70 k (67 k), φp, (10 000), D. Lefranc (H. Nugent), D. Lefranc

- Maiana**, f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Maestra [Astarabad (USA)], 70 k (67 k), Δp, (12 000), J. Planque (s) (Y. Prusko), J. Planque (s)

5 partants; 19 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 221 €

Sans motif: *Caradream*

2 long ½, 1 long, 8 long, loin.

5 280€ - 2 640€ - 1 540€ - 1 045€ - 495€

Primes aux éleveurs:

765€ Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.

382€ M^{me} Valérie Saint-Palais, Haras De Plasence.

223€ Suc. Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.

151€ J. B. S. Invest N. V.

71€ Eric Chevrier, M^{me} Jacqueline Rykart.

Le cheval GRACIOSO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 674** 3566 **PRIX TRANSPORT MALHERBE** 4200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase reçu une allocation de 5.000. **Poids: 5 ans, 67 k ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

- Jupette De Sivola**, f, b, f, 5 ans, par Noroit GER et Little Memories IRE [Montjeu (IRE)], 67 k, p, R. Daniel (A. Lelievre), P. Quinton (s)

- 481** 4 **Humble Bee**, f, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Dayna (GB) [Tobougg (IRE)], 69 k (66 k), p, A. Sannier (K. Michel), A. Dubreuil

- Idole Fromentin**, f, b, f, 6 ans, par Conillon GER et Natacha Rochelaise [Assessor (IRE)], 71 k (70 k), φp, Ch. Herpin (s) (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s)

- 476** **Jazz De Kerser**, h, b, 5 ans, par Greengroom et Nouba De Kerser (Dounba), 67 k (64 k), φp, Ecurie des Dunes (H. Nugent), P. Quinton (s)

- 476** 5 **Jasmin De Thaix**, h, b, 5 ans, par Nidor et Diane River (Buck'S Boum), 70 k (67 k), p, M^{me} P. Chemin (A. Baudoin-Boin), Ch. Herpin (s)

- 537** **Great Coco Feather**, h, 5 ans, 68 k (65 k), p, X. Libbrecht (M. Cypria), M^{me} J. Le Stang

6 partants; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 165 €

1 long ½, 1 long ¼, 3 long, 1 long ¼, 3 long ½.

7 200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044€ Gilles Trapenard.

522€ Andre Sannier, Ecurie Des Vives Terres.

304€ Adrien Delaroque, M^{me} Solange Esnouf.

206€ M^{me} Kerstin Drevet.

97€ Michel Bourgneuf.

Le cheval HUMBLE BEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

675 3564 **PRIX CENTRE LECLERC GRANVILLE** 3600 m
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

538 1	Laguinte , h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Mado [French Glory (IRE)], 72 k (69 ^{1/2} k), Δb, M ^{me} MC. Le Stang (GG. Vibert), M ^{me} J. Le Stang	1
562	Klodyjenka , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Claydy Jenka [Ballingarry (IRE)], 66 k (65 k), φb, M ^{me} A. Commeau (F. Besson), P. Journiac	2
639	Kodelo De Kerser , h, b, 4 ans, par Ungaro GER et Codd'Ela [Network (GER)], 68 k (67 k), b, M ^{me} L. Quinton (A. Lelievre), P. Quinton (s)	3
515 4	Kaliko Mome , h, b, 4 ans, par Secret Singer et Futee Mome (Cokoriko), 68 k (67 k), ⊗b, J. Planque (s) (Y. Pruszko), J. Planque (s)	4
515 2	Racing Jelios , f, b, 4 ans, par Racerger et Sainte Marie De Re (Saint Des Saints), 67 k (66 k), b, V. Le Roy (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s)	5
	Midfield Castel , h, 4 ans, 67 k (64 k), φb, A. Delaroque (A. Baudoin-Boin), Ch. Herpin (s)	arr
	Kitesurf De Kerser , h, 4 ans, 67 k (64 k), b, Ecurie des Dunes (M. Cypria), P. Quinton (s)	arr
424	Petite Terre , f, 4 ans, 66 k (64 k), K. Communier (H. Nugent), JV. Chaignon	tbé

8 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 336 €

Eng. Sup.: *Petite Terre*

7 long ½, 8 long ½, 8 long ½, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Jean-Paul Marchand, Julien Hocde.

522 € Eric Prezelin, M^{me} Annie Commeau.

304 € M^{me} Kerstin Drevet.

206 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.

97 € Roger Charles Jean, Michel Guillouïs, M^{me} Micheline Vidal.

Le cheval KODELO DE KERSER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

676 3567 **PRIX DES BENEVOLES (PRIX AGIR)** 4800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 13.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

523 1	Quart De Coing , h, b, 10 ans, par Sindar IRE et Wells Vision GER (Monsun GER), 71 k (70 k), b, de CH. Chaudenay (F. Besson), P. Journiac	1
584 4	Princesse Glwa , f, b, 10 ans, par Born King JPN et Jolie Lola [Villez (USA)], 67 k (64 k), φ, JP. Nicolas (H. Nugent), JP. Nicolas	2
481	Cityclair , h, al, 10 ans, par Soul City IRE et Naramoun (Smadoun), 70 k (69 k), b, B. Alleaume (GG. Vibert), M ^{me} J. Le Stang	3
523 4	Louise'S Wishes , f, b, 6 ans, par Night Wish GER et Belle Roxinne [Lando (GER)], 66 k (64 k), φ, P. Confre (A. Baudoin-Boin), P. Confre	4
	Happy Maker , f, b, f, 7 ans, par Crillon et Blue Maker [Policy Maker (IRE)], 66 k, Δb, Ch. Herpin (s) (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s)	5

5 partants; 19 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 254 €

Cas particulier: *Caproc De Kerser*

1 long, 6 long ½, 1 long, 8 long ½.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Charles-Hubert De Chaudenay.

661 € M^{me} Sophie Lardot, M^{me} Delphine Lardot, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

385 € M^{me} Nathalie Mahe, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

261 € Ecurie Haras De Queteville.

123 € M^{me} Chantal Alglave, Antoine Alglave.

Le cheval PRINCESSE GLWA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ROSTRENEN

0150140 dimanche 19 mai 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Catherine BARON - Robert CRASSIN - Daniel TURQUETIL

677 3561 **GD CROSS ROSTRENEN #5 TNC HARAS DU LION-PMU- 5 800 m**

PRIX DE INTERMARCHE

(Steeple-Chase-Cross-Country)

(Classe 1)

52 000 € (23920, 11960, 6760, 4680, 2340, 1560, 780) - dotation France Galop

5 TROPHEE NATIONAL DU CROSS HARAS DU LION - PMU

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids: 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 9.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 5 800 m env.

584	Gold Allen , h, b, 8 ans, par No Risk At All et Fleche D'Or (Saint Cyrien), 65 k, b, M ^{me} P. Papot (E. Metivier), P. Quinton (s)	1
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

589	Great Du Large , h, n.p, 8 ans, par Great Pretender IRE et Princesse Selenia (Kapgarde), 68 k, b, P. Noue (R. Julliot), P. & C. Peltier (s)	2
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

618	Elcond'Or Forlonge , h, al, 8 ans, par Rio De La Plata USA et Nera Maria [Pelder (IRE)], 67 k, b, P. Noirot (V. Morin), J. Planque (s)	3
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

585 1	Garrygal , h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Sweet Girl De Gal (Califet), 67 k, b, J. Planque (s) (D. Thomas), J. Planque (s)	4
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

386 4	Special Du Rocher , h, b, 9 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher [Red Paradise (IRE)], 69 k, φb, D. Lenfant (T. Blainville), D. Lenfant	5
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

619	Parc De Belleville , h, b, 10 ans, par Laverock IRE et Ghostly Dance [Dansili (GB)], 66 k, φΔb, E. Lecoiffier (A. Lepage), E. Lecoiffier	6
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

305	Barcarolle , f, 9 ans, 66 k, D. Lumet (A. Orain), E. Leray (s)	tbé
------------	-----------------------------------------------------------------------	-----

7 partants; 15 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 378 €

6 long, 1 long, 7 long, 1 long, loin.

23920€ - 11960€ - 6760€ - 4680€ - 2340€ - 1560€

Primes aux éleveurs:

3468 € Bruno Vagne.

1734 € Pascal Noue, M^{me} Alise Noue, Clement Noue, M^{me} Clara Durand-Noue.

980 € Pierre Noirot, Lionel Charbonnier.

678 € Jean-François Galisson, Gerard Lecomte.

339 € Daniel Lenfant.

226 € Suc. Jacques Beres.

Temps total: 8'2"55"

Le cheval GOLD ALLEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

678 3559 **PRIX DES BENEVOLES** 4250 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

(Classe 4)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race de Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.

Gino Dino , h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Taiji [Antarctique (IRE)], 72 k, φ, R. Guillerm (R. Julliot), S. Gouyette (s)	1
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

540	2	Iaka , h, b, 6 ans, par Diamond Boy et Grande Kasba [Roakarad (IRE)], 70 k (69 k), b, E. Lecoiffier (D. Thomas), E. Lecoiffier	2
522	3	Indila Up , f, b, 6 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Of Heaven Up [East Of Heaven (IRE)], 68 k (67 k), pb, P. Le Manac'H (E. Metivier), Mme J. Le Stang	3
	4	Horya , h, b, 7 ans, par Masterstroke USA et Trieste [Valanour (IRE)], 68 k (65 k), pb, Ecurie Hamon (DA. Surveillant), P. & C. Peltier (s)	4
524	5	Gaya De Rouhet , f, b, 8 ans, par Falco USA et Ophelia Des Isles (Passing Sale), 69 k (66 k), P. Vannereux (T. Blainville), K. Plisson	5
	6	It's Closelie , f, 6 ans, 71 k, b, D. Huyck (V. Morin), d'E. Andigne	6

584	5	Iligan , h, 6 ans, 71 k, pb, G. Garreau (A. Orain), T. Viel	arr
540	4	For Gabello , h, 9 ans, 70 k (67 k), B. Le Regent (C. Bouttier), B. Le Regent	arr
533	2	Joviale Tieipy , f, 5 ans, 67 k (66 k), b, V. Jouet (G. Siaffa), V. Jouet	arr
540		Fironica , f, 9 ans, 66 k (63 k), pb, P. Delhumeau (A. Lepage), J. Marion (s)	arr

10 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 339 €	
2 long, 2 long, 1 long, 3 long, 4 long.	
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€	

Primes aux éleveurs:

1044 €	Francois L'Allinec, Jacques Ferrero, Mme Jacques Ferrero, Mme Sylvie L'Allinec.
522 €	Michel Borgne, Mme Dominique Borgne Tanguy.
304 €	Paul Le Manac'H, Mme Giulia Le Manac H.
206 €	Yves Augonnet.
97 €	Francois De La Beraudiere, Xavier Gilberton.

Temps total: 5'29"60"

Le cheval INDILA UP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

679	3560	PRIX DARTY (Steeple-Chase) (Classe 3)	4250 m
-----	------	----------------------------------------------------	--------

19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. **Poids: 5 ans, 66 k; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.

483	3	Hermes De Laprelle , h, gr, 7 ans, par Top Trip (GB) et Unes De Laprelle (Saint Des Saints), 68 k (65 k), b, F. Guilloussou (T. Blainville), F. Guilloussou	1
-----	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

580	2	Bojack Horseman , h, b, 5 ans, par Whitecliffsofdover USA et Carnet Des Nuits (Highest Honor), 70 k, b, P. Mer (V. Morin), d'E. Andigne	2
-----	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

539	3	Saura , f, b, 7 ans, par Spirit One et Easter Bunny [Turgeon (USA)], 66 k (63 k), b, E. Lecoiffier (A. Lepage), E. Lecoiffier	3
-----	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

23	4	Joly Girl , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 66 k (65 k), pb, Ecurie des Dunes (E. Metivier), P. Quinton (s)	4
----	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

583	4	Klerviking , f, b, 7 ans, par Born King JPN et Zillione [Anabaa Blue (GB)], 66 k (65 k), b, JL. Pignet (G. Siaffa), E. Lecoiffier	5
-----	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

606	tbé	Hersent Du Mee , h, 7 ans, 75 k (74 k), O. Thomas (D. Thomas), C. Lequien (s)	tbé
-----	-----	--------------------------------------------------------------------------------------	-----

483	4	Harmony Rodino , f, 7 ans, 73 k, pb, T. Le Teno (R. Julliot), J. Zuliani	tbé
-----	---	---------------------------------------------------------------------------------	-----

7 partants; 29 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 459 €	
1 long, 6 long, 3 long, 1 long.	
9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€	

Primes aux éleveurs:	
1322 €	Jacky Dagonneau, Mme Claudine Dagonneau.
661 €	Paul Mer, Joel Pouts, Louis-James Mer.
385 €	Richard Godefroy, Eric Lecoiffier.
261 €	Mme Jennifer Bouyou, Jean-Pierre Mahe.
123 €	Florent Picard.

Temps total: 5'31"44"	
Le cheval HERMES DE LAPRELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

DAX

lundi 20 mai 2024

Terrain COLLANT

680	3577	PRIX HENRY DE LA GAROULLAYE (Haies) (Classe 3)	3 500 m
-----	------	-------------------------------------------------------------	---------

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 11.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.

489	3	Mister Cessna , h, b, 3 ans, par Doha Dream et Histoire Naturelle IRE (Getaway GER), 68 k, b, Ecurie Billon (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
-----	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

351	6	Torondo Bello , h, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Al Dweha IRE (Invincible Spirit IRE), 67 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (M. Mingant), D. Guillemin (s)	2
-----	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

489	4	Bonham Strand , f, b, 3 ans, par Ten Sovereigns IRE et Comforting USA (First Defence USA), 68 k (66 k), b, T. Storme (F. Mula), F. Nicolle	3
-----	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

528	5	Khelregal , h, b, 3 ans, par Khelefy USA et Regal Step GB (Royal Applause GB), 67 k (63 k), JL. Pelletan (M. Crampe), JL. Pelletan	4
-----	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

4 partants; 17 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 546 €

Certif. vétérinaire: *L'Anesthésiste*Sans motif: *Leader D'Araize*

1 long, 7 long, loin.

12 000€ - 6 000€ - 3 500€ - 2 375€

Primes aux éleveurs:

1740 €	Haras Du Hoguenet.
870 €	Nasser Abdulla A. Al-Mesned, Ali Thamer Al-Mehshadi.
507 €	Ecurie Haras D'Elbe Earl.
344 €	Jean Luc Fautto, Jean-Michel Queron.

Temps total: 4'34"10"

Le jockey Charlotte PRICHARD étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche BONHAM STRAND par le jeune jockey Francesco MULA.

Le poulain MISTER CESSNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

681	3578	PRIX DES REMPARTS (Haies) (Classe 4)	3 500 m
-----	------	---------------------------------------------------	---------

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 2.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.

Nairobi D'Oroux	, f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Abi D'Oroux (Roli Abi), 65 k (62 k), pb, A. Chaille-Chaille (T. Lefranc), A. Chaille-Chaille	1
------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Ma Liberte	, f, al, 4 ans, par Australia GB et Heights Of Glory [King'S Best (USA)], 65 k, b, Mme J. Cygler (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

571	Kheops Du Breuil , f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Dameline Des Bois [Martialine (GB)], 65 k, pb, Mme L. Dareoux (G. Richard), E. Grall (s)	3
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

550	Promethee Des Rocs , h, b,f, 4 ans, par Saint Des Saints et Mardochee [Daliapour (IRE)], 67 k (64 k), pb, S. Becerra (M. Crampe), Mme A. Vigreux	4
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Laislabonitas	, f, b,m, 4 ans, par Estejo GER et Hera Bonitas [Kaldou Star (GB)], 65 k (64 k), pb, JP. Vanden Heede (Bougon Bougeard), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

611	Talmak , f, 4 ans, 65 k (63 k), b, F. Gouffran (M. Brochard), A. Estrabol	6
------------	----------------------------------------------------------------------------------	---

486	Pete The Gardener , h, 4 ans, 67 k, b, Mme K. Berrebi (P. Blot), S. Brogi	7
------------	----------------------------------------------------------------------------------	---

Cyclone De Bosda	, h, 4 ans, 67 k, b, G. Soulie (S. Nailov-Ferhanov), G. Soulie	arr
-------------------------	----------------------------------------------------------------	-----

571	Kill Bill Thom , h, 4 ans, 67 k (64 k), pb, A. Rasquier (P. Phokaew), G. Gourdon (s)	arr
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	-----

549	Ozalee , f, 4 ans, 66 k, ♀, C. Marcellin (<i>B. Lestrade</i>), de A. Watrignant (s)	dér	Réservee F.E.E.
	Spirit Grey , h, 4 ans, 67 k (64 k), M ^{me} M. Blanc (<i>J. Desmonts</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	t.j	22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop
	11 partants; 35 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 902 €		Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans , anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 4.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.
	Constitution spéciale: <i>Kir Sacre</i>		Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.
	Sans motif: <i>Kady Ville</i>		317 ³ Petitejacq , f, b, 4 ans, par Masterofthehorse IRE et Kadalko (Kadalko), 64 k, ♀, L. Cadot (<i>L. Zuliani</i>), L. Cadot
	4 long 1/2, 1 long, 1 long, 1 long, 1 long, 1 long.		278 India De Candale , f, al, 5 ans, par Berkshire IRE et Princesse Aurora (Zeffir), 69 k, ♂, M ^{me} G. Chenu (<i>B. Lestrade</i>), C. Chenu (s)
	10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€		487 ⁵ Jade De Lagarde , f, al, 5 ans, par No Risk At All et Reine Lauteix (Jebeland Pontadour), 67 k, ♀, M ^{me} B. Benoit (<i>B. Fouchet</i>), F. Lagarde
	Primes aux éleveurs:		501 ⁶ Volkopour , h, b, 5 ans, par Rijapour IRE et Vulca De La Brunie (Khanjer Joli), 65 k (64 k), ♀, M ^{me} B. Re-Scandella (<i>A. Beudoire</i>), M ^{me} B. Re-Scandella
	1531 € David Giraudeau, Pascal-Raphael Ambrogi.		501 ⁷ Hortense De Gane , f, al, 5 ans, par Estejo GER et Marie De Gane (Regality), 64 1/2 k, ♀, J. Haussy (<i>P. Blot</i>), F. Lagarde
	765 € Suc. Naji Pharaon.		Paloma De Candale , f, 5 ans, 66 k (63 k), Δ♀, L. Cadot (<i>T. Jaguelin</i>), L. Cadot
	446 € M ^{me} Isabelle Sutterlet.		487 Starshooter , h, 5 ans, 68 k (65 k), ♀, M ^{me} R. Pinheiro da Cunha (<i>M. Brochard</i>), A. Estrabol
	303 € Haras Des Rocs.		7 partants; 9 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 46 €
	143 € Franck Van Haaren.		1/4 long, 2 long, 4 long, 8 long, 7 long 1/2, 4 long.
	Temps total: 4'29"70"		10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€
	Le jeune jockey Enzo BONNET étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche TALMAK par le jeune jockey Maxence BROCHARD.		Primes aux éleveurs:
	La pouliche MA LIBERTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		1531 € Jacques Lafarge.
682 ³⁵⁷⁹	PRIX JEAN PIERRE DARTENUCQ	3500 m	765 € Yan De Kersabie.
	(Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)		446 € Sc Ecurie Couderc.
	Réservee F.E.E.		303 € Yannick Dugal, Yan De Kersabie.
	25000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop		143 € M ^{me} Geneviève Mosnier-Thoumas.
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.		
	Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.		Temps total: 4'30"20"
501 ¹ Centlou , h, n.m, 6 ans, par Centennial IRE et Quilisma De Brejoux (Faucon Noir), 68 k, Δ♀, B. Loustaud (<i>L. Zuliani</i>), L. Cadot	1	Le jeune jockey Enzo BONNET étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongré STARSHOOTER AA par le jeune jockey Maxence BROCHARD.	
501 ² Hakante Trois , f, b,f, 7 ans, par Kap Rock et Tavirca Trois [Lavirco (GER)], 66 k (62 k), G. Juteau (<i>R. Fourcade</i>), de T. Lauriere	2	La pouliche PETITEJACQ AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
487 ³ Illusion De Lagarde , f, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Reine Lauteix (Jebeland Pontadour), 67 k, . Ecurie Couderc (<i>G. Richard</i>), B. Gourdon (s)	3		
501 ³ Winnx , f, b, 5 ans, par Cat Junior USA et Carmila (Carghese Des Landes), 63 k, Δ, C. Bonin (s) (<i>M. Mingant</i>), C. Bonin (s)	4		
501 ⁴ Valinco , h, al, 8 ans, par Conquis et Dona Alicia (Annapolis), 65 k (64 k), ♀, B. Fraticelli (<i>A. Beudoire</i>), F. Nicolle	5		
Maine Coon , h, 7 ans, 65 k (62 k), ♀, L. Cadot (<i>T. Jaguelin</i>), L. Cadot	6		
501 ⁵ Maelek , h, 6 ans, 68 k, Haras du Bosquet (<i>B. Lestrade</i>), D. Guillemin (s)	7		
315 ⁴ Iskia Biboulet , f, 6 ans, 66 k (63 k), M ^{me} S. Mestries (<i>M. Crampe</i>), M ^{me} S. Mestries	arr		
Kissme De La Brunie , f, 4 ans, 64 k (61 k), M ^{me} I. Gibaud (<i>P. Phokaew</i>), B. Gourdon (s)	arr		
Eclair De Cremille , f, 7 ans, 63 k (65 k), D. Guillot (<i>P. Blot</i>), D. Guillot	arr		
10 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 375 €			
Eng. Sup.: <i>Valinco</i>			
4 long 1/2, 1 long, 2 long, 7 long, 1 long, 1 long.			
12 000€ - 6 000€ - 3 500€ - 2 375€ - 1 125€			
Primes aux éleveurs:			
1740 € Bertrand Loustaud.			
870 € M ^{me} Stéphanie Juteau, Jean-Henri Juteau.			
507 € Sc Ecurie Couderc.			
344 € Mathieu Masounave, Joel Masounave.			
163 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.			
Temps total: 4'31"0"			
La jument ILUSION DE LAGARDE AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
683 ³⁵⁸⁰	PRIX DU JARDIN D'ABESSE	3500 m	
	(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)		

Réservee F.E.E.		
22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans , anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 4.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.		
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.		
317 ³ Petitejacq , f, b, 4 ans, par Masterofthehorse IRE et Kadalko (Kadalko), 64 k, ♀, L. Cadot (<i>L. Zuliani</i>), L. Cadot	1	
278 India De Candale , f, al, 5 ans, par Berkshire IRE et Princesse Aurora (Zeffir), 69 k, ♂, M ^{me} G. Chenu (<i>B. Lestrade</i>), C. Chenu (s)	2	
487 ⁵ Jade De Lagarde , f, al, 5 ans, par No Risk At All et Reine Lauteix (Jebeland Pontadour), 67 k, ♀, M ^{me} B. Benoit (<i>B. Fouchet</i>), F. Lagarde	3	
501 ⁶ Volkopour , h, b, 5 ans, par Rijapour IRE et Vulca De La Brunie (Khanjer Joli), 65 k (64 k), ♀, M ^{me} B. Re-Scandella (<i>A. Beudoire</i>), M ^{me} B. Re-Scandella	4	
501 ⁷ Hortense De Gane , f, al, 5 ans, par Estejo GER et Marie De Gane (Regality), 64 1/2 k, ♀, J. Haussy (<i>P. Blot</i>), F. Lagarde	5	
Paloma De Candale , f, 5 ans, 66 k (63 k), Δ♀, L. Cadot (<i>T. Jaguelin</i>), L. Cadot	6	
487 Starshooter , h, 5 ans, 68 k (65 k), ♀, M ^{me} R. Pinheiro da Cunha (<i>M. Brochard</i>), A. Estrabol	7	
7 partants; 9 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 46 €		
1/4 long, 2 long, 4 long, 8 long, 7 long 1/2, 4 long.		
10 560€ - 5 280€ - 3 080€ - 2 090€ - 990€		
Primes aux éleveurs:		
1531 € Jacques Lafarge.		
765 € Yan De Kersabie.		
446 € Sc Ecurie Couderc.		
303 € Yannick Dugal, Yan De Kersabie.		
143 € M ^{me} Geneviève Mosnier-Thoumas.		
Temps total: 4'29"70"		
Le jeune jockey Enzo BONNET étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche TALMAK par le jeune jockey Maxence BROCHARD.		
La pouliche PETITEJACQ AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
DURTAL		
lundi 20 mai 2024		
Terrain BON		
Commissaires de courses : Dominique GARANGER - Frédéric GUILLOU - Jean-François GUAY - Eric MEUNIER		
684 ³⁵⁷¹	PRIX DE GASTINES	4000 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)		
20000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 53.000.		
Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.		
Référence: +14.		
520 Ever Faster , h, b, 4 ans, par Manatee GB et Sandy Cat [Hurricane Cat (USA)], 67 k (64 k), ♀, M ^{me} B. Menet (<i>J. Bry</i>), W. Menet (s)	1	
511 ⁴ Minotor Des Mottes , h, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Matidria GB (Manduro GER), 66 k, ♀, J. Roulois (<i>S. Paillard</i>), J. Jouin	2	
617 Ki Soit Marvel , h, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Sun Gold Sun [Layman (USA)], 70 k, Δ♀, JCN. Bignon (<i>R. Majeur</i>), G. Lassauvayre	3	
562 ⁵ L'Etoilee , f, b,m, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir (CarlotaMix), 65 1/2 k (62 k), ♀, R. Salmon (<i>C. Gousse</i>), W. Menet (s)	4	
531 ⁴ King Denou , h, al, 4 ans, par Voiladenuo et Saison Des Pluies (Nickname), 69 1/2 k (68 1/2 k), Δ♀, M ^{me} L. Denuault (<i>D. Thomas</i>), G. Denuault (s)	5	
405 Dear Weaver , f, 4 ans, 69 k (66 k), ♀, M ^{me} S. Uzzan (<i>T. Blainville</i>), P. Leblanc	6	

581 ¹ King Pedro , h, 4 ans, 68 k (67 k), Δb, N. Landon (F. Besson), P. Journiac	7
626 Kopa Park , h, 4 ans, 70 k, φb, M. Naylor (T. Beaureau), L. Carberry (s)	8
8 partants; 24 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 302 €	
Certif. vétérinaire: <i>Kinndar</i>	
% long, 1 long ¼, 6 long, 7 long, tête, courte encolure, courte encolure.	
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €	
Primes aux éleveurs:	
1392 € Erwan Brindjonic.	
696 € Earl Ecurie Des Mottes.	
406 € Guillaume Lassaussaye.	
275 € Yves Fremiot, Ecurie Nicolas Taudon.	
130 € Guy Eluard.	
Temps total: 4'58"24"	

685 ³⁵⁷² PRIX TERRES CUITES DES RAIRIES	4900 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)	
(Classe 2)	
22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans. Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.	
Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 900 m env.	
476 ² Lunabelle , f, b, 5 ans, par Kingfisher IRE et Dejabelle (Montmartre), 65 k, b, S. Ruel (A. Orain), Ch. Dubourg (s)	1
616 Idylle D'Alene , f, al, 6 ans, par Coastal Path GB et Bertille D'Alene [Fragrant Mix (IRE)], 69 k (68 k), φb, L. Couteaudier (F. Besson), E. & G. Leenders (s)	2
L'Irländaise GB , f, b, 6 ans, par Geordieland et Night Symphonie GB [Cloudlings (IRE)], 69 k, M ^{me} I. Peltier (T. Beaureau), P. & C. Peltier (s)	3
476 ⁴ Loenologue , h, b, 5 ans, par Falco USA et Safina Blue [Anabaa Blue (GB)], 67 k, b, C. Hamelin (R. Mayeur), W. Menuet (s)	4
574 Jokera D'Engilbert , h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Madhera D'Engilbert (Gunboat Diplomacy), 66 k, φb, M. Fromentin (S. Paillard), P. & C. Peltier (s)	5
574 Free Lano , h, 6 ans, 68 k (65 k), Δb, M. Nicolau (T. Blainville), M. Nicolau	6
519 ² Amour D'Un Jour , h, 6 ans, 70 k (67 k), b, J. Jouin (Y. Delepine), J. Jouin	7
314 ¹ Goriska , f, 6 ans, 70 k, M. Nicolau (E. Labaisse), M. Nicolau	arr
8 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 380 €	
9 long ½, ½ long, 7 long ½, 1 long ¾, ¾ long, tête.	
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €	
Primes aux éleveurs:	
1531 € Noel Dubief, M ^{me} Marie-Claude Duvaldestin, Hervé Duvaldestin.	
765 € M ^{me} Florence Couteaudier.	
446 € R. J. Carter, S.A. Carter, prime non attribuée.	
303 € Julien Moutel, Patrick Lajon, M ^{me} Céline Fretard, Anthony Lajon.	
143 € Philippe Achard.	
Temps total: 6'56"6"	

MOULINS

0716141 lundi 20 mai 2024

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTTE - Cécile BENOIST D'AZY - Jean-Luc ROBERT

686 ³⁵⁸¹ PRIX UCELLO II	3500 m
(Haies - Femelles)	
(Classe 3)	

26000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Des Primes de 2 700, 1 500, 800, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étaillons inscrits au F.E.E.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places).**Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

572 ¹ Knoxville , f, b, 4 ans, par Tunis POL et Moskoville (Kadalko), 69 k (68 k), Δb, Ecurie Hub de Montmirail (Q. Gaignard), A. Chaillé-Chaille	1
307 ³ Greym , f, gr, 5 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Ymlaen IRE (Desert Prince IRE), 68 k (65 k), b, BDI Racing Team (A. Seigneul), H. Merienne (s)	2
371 ³ Mist Girl , f, b,f, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Mist De Chine [Volochine (IRE)], 67 k, Δ, Ecurie de La Verte Vallée (K. Nabet), M. Seror (s)	3
573 Lovely Laura , f, b,f, 5 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Light Shine GB (Dansili GB), 67 k (64 k), JM. Baudrelle (G. Boinard), JM. Baudrelle	4
572 Khilida , f, b,f, 4 ans, par It'S Gino GER et Elitelida [Poliglote (GB)], 65 k, b, Ecurie VNJF Horses (N. Gauffenici), AS. Pacault (s)	5
474 ⁷ Astree De Roche , f, b, 4 ans, par Cokoriko et God Girl [Goldneyev (USA)], 68 k, b, C. Geoffroy (A. Zuliani), F. Nicolle	6
Khedidja , f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Chaouia (Dream Weil), 65 k (66 k), b, Ecurie Nosat (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	7
Full Enigme , f, 5 ans, 68 k (67 k), b, A. Duboe (G. Meunier), M. Rolland (s)	8
Liggets Hill IRE , f, 5 ans, 68 k, S. Jones (B. Le Clerc), N. George & A. Zetterholm (s)	9
Khapter , f, 4 ans, 65 k (62 k), b, Haras de Saint-Voir (L. Colson), de N. Lageneste	10
10 partants; 49 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1 058 €	
½ long, 6 long ½, 1 long ½, 4 long ½, courte encolure, 3 long ½, 1 long ¼, 2 long, 3 long.	
11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 € - 780 € - 390 €	
Primes aux éleveurs:	
1913 € Jacques Cypres.	
956 € Suc. Derek Clee.	
540 € Ecurie De La Verte Vallée, M ^{me} Delphine Lardot, M ^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.	
374 € Suc. Francis Joseph Gillespie.	
187 € Michel Contignon, M ^{me} Nelly Contignon.	
124 € Christian Geoffroy, François Nicolle.	
62 € Ecurie Maulapeaire.	
Primes F.E.E.:	
2 700 € <i>Knoxville</i> .	
1 500 € <i>Greym</i> .	
800 € <i>Mist Girl</i> .	
Temps total: 4'26"90"	
La jument GREYM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
687 ³⁵⁸² DOMAINE SAINTE-PHILOMENE (PRIX DU MAJESTIC)	3800 m
(Haies - À réclamer)	
20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçus une allocation de 9.000 porteront 2 k.	
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.	
614 Jufull Du Seuil , f, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Shany De Loriol [Lavirco (GER)], 68 k, (12 000), M ^{me} M. Boudot (A. Zuliani), M. Seror (s)	1
Sangho Du Mathan , h, b, 6 ans, par Bathyrhon GER et Swahilie Du Mathan [Turgeon (USA)], 72 k (68 k), Δb, (12 000), Ecurie du Mathan (T. Bourguigné), A. Chaillé-Chaille	2
630 ⁴ Aston D'Enocq , h, n.p, 6 ans, par Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 70 k, Δb, (10 000), J. Marion (s) (E. Labaisse), J. Marion (s)	3
573 ³ Jingle On The Rock , h, b,f, 5 ans, par Kap Rock et Parisline [Martaline (GB)], 68 k (65 k), Δ, (10 000), TA. Ringer (H. Nugent), NP. Littmoden	4
570 Ideal D'Allier , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Rougedespoir (Bonnet Rouge), 70 k, Δb, (10 000), Haras de Saint-Voir (N. Gauffenici), de N. Lageneste	5
543 ³ Platina , f, b, 6 ans, par Manduro GER et Pikardie FR (Sholokhov IRE), 68 k, b, (10 000), DS Pegas (B. Gelhay), D. Torok	6
527 Fine Lady , f, n.p, 9 ans, par Racer et Pharila (Video Rock), 66 k (63 k), b, (8 000), T. Adenot (G. Boinard), F. Gelhay	7
7 partants; 26 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 866 €	
2 long ½, 4 long ½, 4 long ½, 4 long ½, 3 long.	

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:

1334€ M^{me} Marc Boudot.

667€ Jean-Marie Baradeau.

377€ Christian Lhotellier, Yves Collange.

261€ Pascal Priollet.

130€ Michel Larobe, Haras De Saint-Voir.

87€ Jiri Travnicek.

43€ Thierry Adenot.

Temps total: 4'49"60"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Christopher RIOU par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte et ont autorisé son remplacement sur le hongre ASTON D'ENOCQ par le jockey Edgar LABAISSE au poids de 70 kgs.

Les Commissaires ont autorisé la jument JUFULL DU SEUIL à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au représentant de l'entraîneur Nicolas Paul LITTMODEM au sujet des difficultés que le hongre JINGLE ON THE ROCK avait fait avant le départ.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre évoluait sur l'hippodrome où il s'entraîne le matin et qu'il allait prendre les mesures nécessaires afin que cela se passe mieux lors de ses prochaines courses. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

La jument JUFULL DU SEUIL et SANGHO DU MATHAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

688 3583 PRIX DU JACQUEMART 3800 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

27000 € (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +16 ; 1 ans et +, +18.

576 ⁴ **Osaxalina**, f, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Elle S'Envole [Morespeed (GB)], 68^{1/2} k (65^{1/2} k), Ecurie Jytem (G. Boinard), F. Gelhay 1

37 **Jolymin**, h, b, 6 ans, par Muhaymin USA et Jolie Lola [Villez (USA)], 72 k, Ecurie de La Verte Vallee (K. Nabet), M. Seror (s) 2

570 ³ **Roi D'Outalle**, h, b, 10 ans, par Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA (Kingmambo USA), 65 k, ♀, J. Marion (s) (E. Labaisse), J. Marion (s) 3

561 ⁴ **Igor Des Ongrais**, h, b.f, 6 ans, par Crillon et Tessa Des Ongrais (Discover D'Auteuil), 67 k (65 k), ♂, D. Meslin (A. Seigneul), D. Meslin 4

632 ¹ **Ilestbo De Houelle**, h, b, 6 ans, par Voiladenuo et Inconsciente (Kapgarde), 70 k (66 k), ♀, F. Leblanc (T. Bourguignneau), A. Chaille-Chaille 5

164 **Impetueuse Lady**, f, b, 6 ans, par Elliptique (IRE) et Perova De Lune [Cachet Noir (USA)], 67 k, ♀, T. Adenot (B. Gelhay), F. Gelhay 6

475 **Historien**, h, b, 7 ans, par Coastal Path GB et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 71^{1/2} k (67^{1/2} k), ♀, Haras de Saint-Voir (L. Colson), de N. Lageneste 7

570 ¹ **Just A Kiss Sivola**, f, 5 ans, 69^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂, Haras de Sivola (Q. Jacob), M. Pitart 8

547 ⁷ **Jumba**, f, 5 ans, 69^{1/2} k (68^{1/2} k), ♀, Haras de Beauvoir (G. Meunier), AS. Pacault (s) 9

539 ² **J'Irai Loin**, h, 5 ans, 69 k (66 k), ♂, M^{me} A. Baillif (A. Lepage), G. Juillet 10

10 partants; 38 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 891 €

1 long ½, 1 long ½, 7 long ½, 4 long, 2 long ½, 5 long, courte tête, 1 long ¾, 1 long.

12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1761€ Philippe Desnard, Suc. Jean-Francois Naudin.

861€ Ecurie De La Verte Vallee, M^{me} Delphine Lardot, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

508€ Jean-Pierre Leseigneur.

352€ Marc Trincot, M^{me} Odile Trincot.

195€ Franck Leblanc.

137€ Thierry Adenot.

97€ Haras De Saint-Voir.

Temps total: 4'46"40"

Le jockey Christopher RIOU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ROI D'OUTALLE par le jockey Edgar LABAISSE au poids de 65 kgs.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Kevin NABET et le jeune jockey Louis COLSON en leurs explications, leurs ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La jument OSAXALINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

689 3584 PRIX DE FONTAINEBLEAU 3800 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 11.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

478 ¹ **Kappa D'Estruval**, h, b, 4 ans, par Tunis POL et Tonelle D'Estruval [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, ♀, M^{me} B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1

Kavaratti, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Terre 2

Neuve [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k (66 k), ♂, Ecurie Brillantissime (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)

534 **Karma D'Aubrelle**, f, b.f, 4 ans, par Karaktar IRE et Super Maman (Robin Des Champs), 65 k, ♀, H. Defretiere (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) 3

538 ³ **Kas**, h, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Love Whisky (Manssonen), 70 k (66 k), ♀, J. Marion (s) (A. Lepage), J. Marion (s) 4

Kabuki A La Motte, h, b, 4 ans, par Morpheus GB et Unagrez (Smadoun), 67 k (65 k), ♀, C. Hautbois (A. Seigneul), J. Planque (s) 5

571 **Kroko**, h, n.p, 4 ans, par It'S Gino GER et Dragee Haute (Buck'S Boum), 67 k, ♀, E. Sayet (N. Gauffenic), E. Clayeux (s) 6

631 **Kalypso Du Chesnay**, h, al, 4 ans, par Conillon GER et Diva Folle (Elasos), 67 k (64^{1/2} k), ♀, L. Mapas (H. Nugent), B. Gourdon (s) 7

600 ⁶ **Kantor Du Seuil**, h, 4 ans, 67 k, ♀, M^{me} M. Boudot (K. Nabet), M. Seror (s) arr

572 **Kara Dalbius**, f, 4 ans, 65 k (62 k), ♀, Ecurie Edouard Beroud (L. Colson), E. Clayeux (s) arr

631 ² **Katchou De Houelle**, h, 4 ans, 69 k (65 k), ♀, F. Leblanc (T. Bourguignneau), A. Chaille-Chaille tj

10 partants; 28 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 444 €

3 long ½, 7 long ½, 3 long, 4 long, 1 long ½, loin.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913€ M^{me} Bernard Le Gentil.

956€ Thierry Cypres.

540€ Frédéric Boistier.

374€ Haras De Mirande.

187€ M^{me} Sylvie Isaac, Anthony Goudal.

124€ Emmanuel Clayeux.

62€ M^{me} Deborah Wunderlich, Serge Lemaire, Jean-Pierre Laine.

Temps total: 4'47"40"

Le hongre KAPPA D'ESTRUVAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ORLÉANS

lundi 20 mai 2024

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Emilie LENZI - Gilles HERRY - Catherine TERRIEN DELAPLACE - Alain LADEK

690 3573 PRIX DES MAGASINS U 3500 m

(Steeple-Chase)

(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains, et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

535 **Ma Turbulence**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Hurricane Rina [Muhtathir (GB)], 69 k (66 k), ♂, JC. Leleu (A. Baudoin-Boin), Gab. Leenders (s) 1

572	Kroustillante , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Castrille [Crossharbour (GB)], 68 k (64 k), p, P. Rabineau (L. Huteau), E. Clayeux (s)	2
577	Belabra , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Brava [True Brave (USA)], 69 k (66 k), p, G. Codre (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	3
565	Or Bleu Du Grenat , h, n.p, 4 ans, par Choeur Du Nord et Topaze De Somoza (Discover D'Auteuil), 70 k, p, M ^{me} G. Varet (V. Morin), d'E. Andigne	4
565	Kheops D'Aubrelle , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Silver Sky (IRE) (Kendargent), 68 k (64 k), p, F. Boistier (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)	5
520	Kostaude Allen , f, 4 ans, 65 k (64 k), p, GAEC Allen (E. Metivier), E. & G. Leenders (s)	6
520	My Tune , f, 4 ans, 65 k, p, D. Sourdeau de Beauregard (s) (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	7
511	Ottolenghi , h, 4 ans, 71 k (67 k), p, M ^{me} S. Hosselet (C. Poincot), Butel & Beaunez (s)	tbé
	8 partants; 34 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 375 € Certif. vétérinaire: <i>Komme Une Puce</i> 8 long ½, encolure, 9 long, 4 long ½, 2 long, loin. 6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	
	Primes aux éleveurs: 974 € S.C.E.A. De Marancourt, Lj Negoce. 487 € Patrice Rabineau. 284 € Gheorghe Codre. 192 € Romain Baroni, M ^{me} Elodie Lambert. 91 € Frederic Boistier.	
	<i>Temps total: 4'57"50"</i>	

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Alexandre BAUDOIN-BOIN, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache durant le parcours (5 sollicitations).
Le cheval KROUSTILLANTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

691	PRIX DU PMU (Steeple-Chase) (Classe 5)	3500 m
	14 000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant, en steeple-chase, ni été classés dans les deux premiers d'une course d'une dotation totale de 18.000 ni reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.	
	Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.	
578	Tresor De Ballon , h, gr, 5 ans, par Doctor Dino et Gabriele De Ballon (Ange Gabriel), 67 k (64 k), M ^{me} S. Retif (A. Baudoin-Boin), M ^{me} S. Retif	1
635	Le Monde Est A Toi , h, al, 5 ans, par Montmartre et Alix Pretty [Le Fou (IRE)], 71 k (70 k), p, Y. Lemonnier (E. Metivier), Y. Lemonnier	2
	Clochette , f, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Lucette De Juillet (Voix Du Nord), 65 k (63 k), p, J. Lefrancois (J. Zerourou), M ^{me} J. Le Stang	3
566	Killer Queen , f, b.f, 5 ans, par Buck'S Boum et Donna Chiara [Way Of Light (USA)], 65 k, p, D. Sourdeau de Beauregard (s) (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	4
	Je Relance , f, b, 5 ans, par Martaline GB et Cool Raise (Sagacity), 65 k (62 k), p, I. Kellitt (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	5
578	Bolero , h, 5 ans, 74 k (70 k), p, M ^{me} G. Reille-Villedey (C. Poincot), Butel & Beaunez (s)	tbé
579	Un C'Est Vrai , h, 5 ans, 67 k (64 k), p, Mall Droueche (L. Huteau), Butel & Beaunez (s)	tbé
	7 partants; 23 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 201 € 8 long, 3 long, 1 long ¾, loin. 6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	
	Primes aux éleveurs: 974 € M ^{me} Robert Gasche-Luc. 487 € Haras Du Hogenet, Gilles Le Baron. 284 € Vincent Jouet. 192 € M ^{me} Tamara De Beauregard, Haras Enki. 91 € Elevage Des Vallons, Ian Kellitt.	
	<i>Temps total: 4'59"22"</i>	

Le cheval TRESOR DE BALLON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

692	PRIX CHRISTIAN VUILLET (Steeple-Chase - à réclamer)	4 000 m
	11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k. En outre les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 4.500 porteront 2 k.	
	Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.	
583	Aedesia , f, gr, 7 ans, par Turgeon USA et Hypathie [Poliglote (GB)], 71 k (67 k), p, (11 000), L. Viel (s) (M ^{me} M. Carney), L. Viel (s)	1
516	Loutathir , h, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Loup The Loup [Loup Solitaire (USA)], 67 k (63 k), p, (7 000), D. Bonne (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)	2
	Style De Rock , f, al, 5 ans, par Kap Rock et Anowe De Jelois [Red Guest (IRE)], 69 k (65 k), p, (11 000), Y. Fouin (s) (L. Beaubois), Y. Fouin (s)	3
579	Fripion De Ballon , h, b, 10 ans, par Spider Flight et Nile Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 69 k (66 k), (7 000), D. Retif (B. Marchand), D. Retif	4
	Galilea Des Mottes , f, al, 8 ans, par Feel Like Dancing GB et Phedre Des Mottes (Vertical Speed), 69 k (65 k), p, (9 000), EARL Ecurie des Mottes (M ^{me} R. Violet), F. Nicolle	5
	5 partants; 24 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 209 € 5 long, 6 long ½, 3 long, ¾ long. 5 280€ - 2 640€ - 1 540€ - 1 045€ - 495€	
	Primes aux éleveurs: 765 € Jean-Paul Lemelletier, Poulinieres. Com. 382 € Laurent Nadot, Herve Nadot. 223 € Michel Guillois, M ^{me} Reynald Jeanne. 151 € M ^{me} Robert Gasche-Luc. 71 € Earl Ecurie Des Mottes, Guenael Renier.	
	<i>Temps total: 5'26"56"</i>	

Le cheval AEDESIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

693	PRIX CDT D'HILLIERS (PRIX R. CHAPUIS) (Steeple-Chase - Femelles) (Classe 5)	4 000 m
	14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop	
	Pour juments de 5 ans et au-dessus , ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation 5.500. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.	
	Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.	
588	Tempolka , f, al, 5 ans, par Balko et Tempoline [Martaline (GB)], 69 k, p, M. Pehu (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
548	Jouvancelle , f, al, 5 ans, par Coastal Path GB et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 75 k (72 k), p, C. Lagier (B. Marchand), M. Seror (s)	2
	Idiote , f, b, 6 ans, par Cokoriko et Bluette Du Seuil [Network (GER)], 75 k (71 k), p, M ^{me} J. Dufour (L. Huteau), E. Clayeux (s)	3
497	Best Tidings , f, b, 6 ans, par Tiberius Caesar et Shawnee'S Best [King'S Best (USA)], 69 k (66 k), p, M ^{me} S. Rakotonaina (T. Vodrazka), M ^{me} S. Rakotonaina	4
	4 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 423 € Eng. Sup.: <i>Idiote</i> Sans motif: <i>Chapeau De Paille</i> loin, ¾ long, loin. 6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€	
	Primes aux éleveurs: 974 € Michel Pehu. 487 € Jean Brest, M ^{me} Claire Brest. 284 € Emmanuel Clayeux. 192 € Earl Haras Du Taillins, Bernhard Wenger.	
	<i>Temps total: 5'24"27"</i>	

Le cheval IDIOTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ROSTRENEN

0150 141

lundi 20 mai 2024

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Catherine BARON - Théophile MELOU - Bernard POULIZAC

694 3568 **PRIX DS AUTOMOBILES PONTIVY (VICTOR MARSOIN)** 4250 m
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 6.500 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.

607 **Ketch D'Estruval**, h, b.f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Cadence D'Estruval [Fragrant Mix (IRE)], 72 k, b, M^{me} B. Le Gentil (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
520 ² **Kom Martin De Re**, h, al, 4 ans, par Nicaron GER et Tosca De Re (Maresca Sorrento), 67 k, b, R. Baguenault de Puchesse (*O. Jouin*), T. Jouin 2
628 ³ **Chapwani**, h, b, 5 ans, par Alianthus GER et Vinita (Slickly), 71 k, Δb, M^{me} R. Perron (*Tho. Journiac*), P. Journiac 3
537 ³ **Jagoar Pembo**, h, b.f, 5 ans, par Legolas JPN et Miss Des Aigles [Alamo Bay (USA)], 71 k (69 k), Δb, M^{me} J. Le Stang (*GG. Vibert*), M^{me} J. Le Stang 4
524 ³ **Joker Du Lys**, h, b, 5 ans, par Nicaron GER et Verone Du Lys (Saint Des Saints), 69 k (66 k), b, M^{me} C. Babin Guillochon (*J. Foucher*), A. Le Clerc (s) 5
435 **Juval**, h, 4 ans, 66 k (68 k), b, M^{me} K. Capdevert (*D. Lecomte*), S. Gouyette (s) 6
292 **Terracota**, f, 4 ans, 64 k (61 k), B. Grimaux (*M^{me} M. Herve*), D. Bressou 7
555 **Jacobin**, h, 5 ans, 69 k, b, Ikarusracing (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele arr
549 **Cash Bow**, f, 4 ans, 63 k, b, V. Jouet (*G. Siaffa*), V. Jouet arr
9 partants; 29 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 322 €
3 long ½, 6 long, 5 long, 4 long, 3 long, 4 long.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1044 € M^{me} Bernard Le Gentil.

522 € M^{me} Martine Galiote, Christian Galiote, Pierre-Christian Galiote, M^{me} Anne-Laure Gulde Galiote.

304 € Francois Lotoux, M^{me} Clemence Lotoux.

206 € Vincent Le Corre.

97 € M^{me} Carinne Babin Guillochon.

Temps total: 5'25"48"

Le 7 JUVAL a été monté par Dylan LECOMTE en remplacement de Romain JULLIOT.

Le hongre KETCH D'ESTRUVAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

695 3570 **PRIX DES BENEVOLES ET QUENROBERS ET E. PAINSTAR** 4600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids: 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k.; pour 13.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

521 ⁴ **Saturne Pelem**, h, gr, 6 ans, par Stormy River et Meshadora Pelem [Meshaheer (USA)], 71 k (70 k), φb, (11 000), J. Juillet (*D. Lecomte*), W. Menuet (s) 1
616 ³ **Nuit Debout**, h, b, 8 ans, par Spirit One et Cotes D'Armor [Numerous (USA)], 71 k (70 k), φΔb, (11 000), R. Grosbois (*A. Lelievre*), N. Paysan 2
523 ³ **Champi De Bersy**, h, al, 12 ans, par Ballingarry IRE et Tropulka God [Tropular (GB)], 71 k, φb, (11 000), B. Caron (*B. Caron*), T. Jouin 3
616 ⁵ **Farasilver**, h, b.f, 8 ans, par Silver Frost (IRE) et Farasha [Layman (USA)], 71 k, (9 000), O. Monnier (*Tho. Journiac*), S. Foucher 4
426 **Nauman**, h, b.f, 11 ans, par Slickly et Slam [Machiavellian (USA)], 69 k (66 k), b, (9 000), S. Dory (*M. Cypria*), S. Dory 5
584 **Simbolic**, f, 9 ans, 69 k, φb, (11 000), S. Seignoux (*A. Moriceau*), M^{me} V. Seignoux 6
523 **Sacha Green**, h, 11 ans, 71 k (68 k), φb, (11 000), S. Dory (*L.P. Dory*), S. Dory arr

536 ⁵ **Girly Des Ongrais**, f, 8 ans, 67 k (64 k), Δb, (9 000), D. Meslin (*J. Foucher*), D. Meslin

tbé

8 partants; 26 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 189 €

½ long, courte tête, tête, 1 long, 1 long.

5 280€ - 2 640€ - 1 540€ - 1 045€ - 495€

Primes aux éleveurs:

765 € Joel Juillet, M^{me} Fanny Juillet, Gregoire Juillet.

382 € Gilles Defontaine, M^{me} Theoline Le Yan, Bastien Le Yan.

223 € Bernard Caron, M^{me} Sylvie Caron.

151 € M^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier.

71 € Ghislain Freuchet, Ecurie D. P. L. M..

Temps total: 6'22"45"

Le hongre NUIT DEBOUT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

696 3569 **PRIX JEAN BURLOT**

4250 m

(Steeple-Chase)

(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus: 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.

637 ² **Golden Val**, h, b, 10 ans, par Valanour IRE et Foldor [Panoramic (GB)], 71 k (69 k), b, C. Cannesson (*GG. Vibert*), M^{me} J. Le Stang 1

584 ² **Pain Benit**, h, b, 6 ans, par Kandidate GB et Yaquetoï [Puit D'Or (IRE)], 73 k, φb, Earl Moreau (*A. Moriceau*), E. Leray (s) 2

437 ³ **Ibis Doctor**, h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Bise De Mer [Vendangeur (IRE)], 70 k, φb, JP. McManus (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele 3

536 ³ **Speakeasy**, h, b.f, 6 ans, par Manatee GB et La Dragonera (Manssonien), 68 k (67 k), Δb, R. Grosbois (*A. Lelievre*), N. Paysan 4

Takarian, h, b, 6 ans, par Olympic Glory IRE et Takariya [Anabaa (USA)], 71 k, Δb, And. Martin (*Tho. Journiac*), P. Journiac 5

Amssetou, f, 7 ans, 66 k (65 k), b, T. Le Teno (*G. Siaffa*), J. Zuliani arr

523 **Black Feather**, f, 6 ans, 66 k (63 k), b, X. Libbrecht (*M. Cypria*), M^{me} J. Le Stang arr

588 **Hunion Delablairie**, h, 6 ans, 68 k (65 k), φ, B. Lefevre (s) (*L. Kulik*), B. Lefevre (s) tbé

8 partants; 27 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 273 €
½ long, 1 long ½, 2 long, 5 long.

7 200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Christian Cannesson.

522 € Eric Leray.

304 € Adrien Lacombe, Soaig Guerin.

206 € Patrick Boiteau.

97 € M^{me} Sylviane Jeffroy, Pierre Cadec, Earl Le Goff.

Temps total: 5'28"28"

Le hongre GOLDEN VAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

WISSEMBOURG

0905141

lundi 20 mai 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Serge CANTIN - Damien KREBS - Pierre GELDREICH

697 3585 **PRIX DES ETS HETZEL - METEOR (SUP. MATCH)**

3400 m

(Haies)

(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, les 4 ans, cette année, reçu 8.000 (victoires et places), les 5 ans, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

529	1	Grandbat , h, b, 4 ans, par Bathyron GER et Grande Largeur [Poliglote (GB)], 70 k (66 k), b, ARF Racing (T. Servier), D. Satalia	3
541	3	El Capitano , h, b, 5 ans, par Diamond Green et Boys Girl [Kamsin (GER)], 68 k (65 k), C. Jacquot (A. Masson), C. Jacquot	4
541	5	Kate , f, gr, 4 ans, par Indomito GER et Loin De Toi [Martaline (GB)], 65 k, Dp, P. Deshayes (H. Tabet), Mme S. Marsch	5
		Counting Stars , h, 4 ans, 66 k, b, P. Goutmann (L. Philippoperon), M. Rolland (s)	6

6 partants; 33 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 703 €

Eng. Sup.: *Saint Tunis*

Sans motif: *Zanhowe*

3 long, 2 long ½, 5 long, 1 long, 3 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Eric Baron.

522 € Mme Michele Juhen-Cypres, Claude Dufour.

304 € Pascal Lemarinel.

206 € Christophe Jacquot.

97 € Pascal Deshayes, Earl Patrick Joubert.

Temps total: 4'5"8"

Le hongre GRANDBAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

698	3587	PRIX HR CONSTRUCTIONS SAS - SCHLEITHAL (FOELLER) (Steeple-Chase) (Classe 4)	3400 m
------------	-------------	------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

532	1	Kerida , f, b, 5 ans, par Martaline GB et Kitkat [Dansili (GB)], 70 k (69 k), b, JPJ. Dubois (A. Ruiz Gonzalez), D. Cottin (s)	1
------------	----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

525	3	Kiff Des Blaises , h, gr, 4 ans, par Vif Monsieur GER et Marie Des Enceintes (Dom Alco), 67 k, b, A. Roussel (A. Roussel), A. Roussel	2
------------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

614	3	In My Mind , f, b, 5 ans, par Kamsin GER et Miami Star GER (Sholokhov IRE), 70 k (67 k), A. Acker (s) (A. Masson), A. Acker (s)	3
------------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

518	3	Lord Plouche , h, b, 4 ans, par Walzertakt GER et Lady Country GB (Malinas GER), 68 k, Dp, M. Rolland (s) (L. Philippoperon), M. Rolland (s)	4
------------	----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

518	tbé	Jeune Homme , h, 5 ans, 72 k (68 k), Dp, Mme M. Juhen-Cypres (G. Faivre-Picon), D. Satalia	
------------	------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	--

5 partants; 13 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 127 €

6 long ½, 2 long ½, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€

Primes aux éleveurs:

1044 € Mme Lisa Lemiere Dubois.

522 € Mme Audrey Dury, Jean Dury.

304 € Jeremie Bossert, Benjamin Bossert, Raymond Lustig.

206 € Mme Audrey Chatelain, Jean-Francois Balza.

Temps total: 4'7"70"

La jument KERIDA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

699	3586	PRIX GARAGE MEICHEL - MOTHERN (TELEVIDEO STRASSER) (Haies - Handicap de catégorie)	3800 m
------------	-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +17 ; 1 ans et +, +19.

543	4	La Gatta , f, al, 7 ans, par Balko et Land Of Soprani [Lando (GER)], 66 k (65 k), Dp, P. Schock (C. Smeulders), P. Schock	1
573	4	Magino , f, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Goldamai [Librettist (USA)], 67 k, Dp, Mme S. Marsch (H. Tabet), Mme S. Marsch	2
548	7	Idole Du Chenet , f, b, 6 ans, par Doctor Dino et Viva Tchela [Astarabad (USA)], 72 k, b, M. Rolland (s) (L. Philippoperon), M. Rolland	3
543		Brexit Flight , h, b.f, 5 ans, par Spider Flight et Quesotho Royale [Lesotho (USA)], 63 k (64 k), Dp, A. Vieira Carvalho (A. Masson), A. Vieira Carvalho	4
490	5	Fabulous Pretender , h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Fabalina (Dear Doctor), 67 k (64 k), Mme E. Himmel (R. Law-Eadie), G. Fabre	5
490	2	Pomm Run , f, 8 ans, 64 k, Dp, P. Lommele (A. Ruiz Gonzalez), A. Acker (s)	6

6 partants; 17 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 177 €

6 long, 4 long ½, 1 long ½, 1 long ½, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Suc. Erick Bec De La Motte, Francois-Marie Cottin.

522 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.

304 € Mme Marie-Laure Besnouin.

206 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.

97 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.

Temps total: 4'30"22"

La jument MAGINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TOULOUSE

mardi 21 mai 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Mireille Sylvie DUGAST - Mélanie DARTENUCQ - Mathieu DUFFILLOL - Paquita PECOUT

700	3588	PRIX DU PONT-LONG (Haies) (Classe 3)	3900 m
------------	-------------	---------------------------------------------------	---------------

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

563	1	L'Arrabiatu , h, a.m, 5 ans, par Castle Du Berlais et Mimi Valley (Cyborg), 73 k (70 k), Dp, D. Josset (T. Figueira), A. Chaille-Chaille	1
------------	----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

573	2	Jesper , h, b.f, 5 ans, par Voiladenuo et Vesper GER (Sholokhov IRE), 68 k, Dp, Mme S. Mestries (S. Nailov-Ferhanov), Mme S. Mestries	2
------------	----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

502	3	Gino , h, al, 5 ans, par Toronado (IRE) et Nova Step GB (Dubawi IRE), 70 k (69 k), Dp, A. Diaz (A. Beaudoire), A. Diaz	3
------------	----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

502	4	Joliette Collonges , f, b, 5 ans, par Cokoriko et Chipie Collonges [Malinas (GER)], 66 k, b, P. Pouret (P. Blot), F. Lagarde	4
------------	----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

532	5	Jonas Du Large , h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Donna Lavinia GER (Acatenango GER), 69 k (66 k), b, F. Fernandes (Q. Bouron), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
------------	----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

532	6	Jump Des Bruyeres , h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Innsbruck (Lights Out), 67 k, Dp, X. Lippens (W. Lajon), J. Delaunay (s)	6
------------	----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

566	7	Tam D'Or , f, b.f, 5 ans, par Puit D'Or IRE et Tamkevi [Khalkevi (IRE)], 65 k (63 k), F. Cellier (M. Brochard), F. Cellier	7
------------	----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

532	8	Ninarisk , f, 5 ans, 66 k, b, C. Lalloum (T. Poteaux), GP. Levy	8
------------	----------	------------------------------------------------------------------------	----------

8 partants; 18 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 260 €

9 long ½, 2 long ½, 2 long ½, 3 long ½, 1 long ¾, 3 long, 3 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

1734 € Scea De La Sapiniere.
 867 € Earl De Cordelles, Robert Brard.
 490 € Ecurie Haras Du Cadran, Adrian Von Gunten, M^{me} Martina Stadelmann.
 339 € Gaecl Delorme Freres.
 169 € Pascal Noue.
 113 € Guillaume Thomas, M^{me} Florence Thomas-De Gigou.
 56 € Laurent Androlus, Haras Des Rocs, M^{me} Catherine Prothomme, M^{me} Agathe Androlus.

Temps total: 4'51"60"

Les Commissaires ont autorisé la jument TAM D'OR à être emmenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu au deuxième passage du poteau d'arrivée, les jockeys Anthony BEAUROIRE (GINO) arrivé 3^e et Paulin BLOT (JOLIETTE COLLONGES (AQ)) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le jockey Anthony BEAUROIRE avait décalé le hongre GINO vers l'extérieur, entrant un court instant en contact avec la jument JOLIETTE COLLONGES (AQ) pour garder une marge suffisante pour que le hongre GINO ne soit pas tenté de passer à l'intérieur de la haie du tournant.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Par ailleurs, à l'issue de la course, suite à un mouvement survenu aux abords de la dernière haie, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Anthony BEAUROIRE (GINO), arrivé 3^e et Sertash NAILOV-FERHANOV (JESPER (AQ)) arrivé 2^e, en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour avoir légèrement contrarié son concurrent en laissant le hongre JESPER (AQ) se rapprocher vers l'intérieur.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Les hongres L'ARRABIATO et GINO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

701 3590 **PRIX DU TOUCH** 4200 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

29 000 € (13 050, 6 380, 3 770, 2 610, 1 450, 1 015, 725) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 59.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Références: Oans, +15 ; 1ans et +, +17.

392	3	Princess Polly , f, b, 7 ans, par Top Trip (GB) et Queen Poline [Tremplino (USA)], 65 k, \otimes , D. Henderson (<i>L. Zuliani</i>), D. Henderson	1
464	2	Gilou Jaguen , h, n.p, 6 ans, par Bathyrhon GER et Don'Aristarque [Ballingarry (IRE)], 72 k, \flat , M ^{me} J. Bennett (<i>C. Lefebvre</i>), L. Carberry (s)	2
509	Hayao , h, b, 6 ans, par Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 70 k, $\Delta\flat$, M ^{me} M. Danos (<i>M. Mingant</i>), C. Bonin (s)	3	
530	5	L'Ange Vert , h, al, 6 ans, par Network GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 65 k (62 k), $\phi\flat$, JF. Cuenca (<i>M. Brochard</i>), JF. Cuenca	4
560	5	Cadet Vert , h, b, 6 ans, par Network GER et Katkodile [Martaline (GB)], 65 k (62 k), \flat , JF. Cuenca (<i>R. Fourcade</i>), JF. Cuenca	5
469	4	Javelot , h, b, 5 ans, par Corokiko et Activite [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (67 k), $\otimes\flat$, Ecurie Team Spirit (<i>F. Mula</i>), F. Nicolle	6
561	2	Our Dream , h, b, 5 ans, par Martaline GB et Ladeka [Linda'S Lad (GB)], 70 $\frac{1}{2}$ k, \flat , JP. Vanden Heede (<i>B. Le Clerc</i>), A. Estrabol	7
609	10	I'M Walkin' , h, 7 ans, 67 k (65 k), ϕ , M. Nicolau (<i>M^{me} H. Sourbe</i>), M. Nicolau	8
464	3	Ayrton Banks , h, 8 ans, 67 k (64 k), $\phi\flat$, E. Krahenbuhl (<i>Q. Jacob</i>), M. Pitart	9
546	2	Ilyva , h, 6 ans, 72 k, $\otimes\flat$, P. Uzan (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	10
469	6	Ivanohé , h, 6 ans, 71 $\frac{1}{2}$ k, $\phi\flat$, K. Moysset (<i>G. Richard</i>), J. Resimont	arr
		Royal Gemix , h, 7 ans, 62 k, $\Delta\flat$, JF. Cuenca (<i>T. Poteaux</i>), JF. Cuenca	arr

12 partants; 34 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 684 €

Certif. vétérinaire: *Massatree*

1 long $\frac{1}{4}$, encolure, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long $\frac{3}{4}$.

13 050€ - 6 380€ - 3 770€ - 2 610€ - 1 450€ - 1 015€ - 725€

Primes aux éleveurs :

1892 € Ron Davies.
 925 € Herve Tibeuf.
 546 € Herve-Luc Spezza, Ecurie Maxime Moczulski.
 378 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 210 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 147 € Thierry Cypres, Jean-Paul Sanson.
 105 € M^{me} Irene Catsaras, M^{me} Victoria Dubois.

Temps total: 5'8"10"

Le hongre GILOU JAGUEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

702 3589 **PRIX DE MAGRENS** 3 500 m
(Steeple-Chase - Handicap)

29 000 € (13 050, 6 380, 3 770, 2 610, 1 450, 1 015, 725) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 13.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 12.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence: +12.

369	5	Twist Of Art IRE , h, b, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Tottie GB (Fantastic Light USA), 73 k (69 k), \flat , Ecurie Team Spirit (<i>F. Mula</i>), F. Nicolle	1
240	4	Tafedney , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Ramina GER (Shirocco GER), 68 k (65 k), $\phi\flat$, JF. Cuenca (<i>R. Fourcade</i>), JF. Cuenca	2
488	3	Kirsch Pepper , h, b,f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Parand GER (Samum GER), 71 k, \flat , P. Noue (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
559	4	Desna , f, b,f, 4 ans, par Anodin (IRE) et Surprise (Siyouni), 71 k, \flat , Hei. Volz (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
507	5	Isola Di Capri , f, gr, 4 ans, par Morandi et Maureenda [Shamardal (USA)], 69 k, $\Delta\flat$, E. Barrao (<i>G. Richard</i>), F. Barrao	5

5 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 648 €

Eng. Sup.: *Twist Of Art IRE*

Constitution spéciale: *Folker*

$\frac{3}{4}$ long, courte tête, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long.

13 050€ - 6 380€ - 3 770€ - 2 610€ - 1 450€

Primes aux éleveurs:

2 088 € Friar Ings Stud Ltd, prime non attribuée.

1 020 € Genetique Obstacle.

603 € Pascal Noue, Ecurie Silgezam.

417 € Frederic Bianco, M^{me} Jennifer Bianco.

232 € Hugues Rousseau.

Temps total: 4'7"10"

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Olivier de MONTZEY, interdit au hongre FOLKER de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification faisant apparaître une non-concordance avec les dates de vaccinations saisies sur le site «pro» de France Galop conformément aux articles 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ayant permis, par cette manœuvre de valider l'engagement du hongre et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 500 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Lucas ZULIANI (KIRSCH PEPPER), arrivé 3^e et le jeune-jockey Francesco MULA (TWIST OF ART (IRE)) arrivé 1^{er}, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir volontairement rapproché le hongre TWIST OF ART (IRE) de la corde à l'entrée de l'avant dernier tournant sans avoir une avance suffisante sur le hongre KIRSCH PEPPER contraignant le jockey Lucas ZULIANI à le reprendre fortement.

Les hongres TWIST OF ART (IRE) et TAFEDNEY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NANCY-BRABOIS

mercredi 22 mai 2024

0903143

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : Jean-Pierre LAURENT - Sébastien LITZELMANN - Pascal VANNEREAUX - Pierre FONTAINE

703 3592 **PRIX DE L'EST REPUBLICAIN** 5000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

576	Ironie Du Lac , f, b.f, 7 ans, par Kamsin GER et Roue De Secours [Dark Moondancer (GB)], 66 k, Δp, G. Thomesse (E. Labaisse), A. Acker (s)	1
609	3 Cesar De Pretot , h, b.f, 12 ans, par Kap Rock et Nesaboudka (Lights Out), 74 k, ⊗p, M ^{me} P. Chemin (C. Lefebvre), Ch. Herpin (s)	2
648	Freydis , f, al, 9 ans, par Croco Rouge IRE et Marcheferais (Funny Baby), 68 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel	3
434	Invite D'Honneur , h, 6 ans, 70 k (66 k), p, Haras de Saint-Voir (L. Colson), de N. Lageneste	dist
430	2 Miss Saddex , f, 8 ans, 70 k (69 k), Δp, Ch. Herpin (s) (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s)	dist
619	I Run , f, 6 ans, 70 k, p, M. Pitart (B. Gelhay), M. Pitart	dist
542	Disco De Vaut , h, 11 ans, 70 k (69 k), p, M ^{me} A. Parisse (Tho. Gillet), M ^{me} A. Parisse	tbé
445	Jacou De Balme , h, 5 ans, 66 k (65 k), p, X. Humbert (A. Ruiz Gonzalez), A. Acker (s)	tbé

8 partants; 19 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 306 €

5 long, courte tête.

11960€ - 5980€ - 3380€

Primes aux éleveurs:

1734 € Gilles Houillon.
867 € Philippe Chemin, M^{me} Philippe Chemin.
490 € Maurice Jonnette, Pierre-Hugo Dumont.

Temps total: 7'37"71"

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête, notamment pour déterminer les causes d'un incident de parcours survenu à environ 1000 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Benjamin GELHAY (I RUN), Louis COLSON (INVITE D'HONNEUR) et Quentin DEFONTAINE (MISS SADDEX) en leurs explications, les Commissaires ont distancé la jument MISS SADDEX de la 2^e place, la jument I RUN de la 4^e place, le hongre INVITE D'HONNEUR de la 5^e place, lesdits jockeys étant passés à l'intérieur d'un passage obligatoire et les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour s'être trompés de parcours;

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant:

1er: IRONIE DU LAC (Edgar LABAISSE)
2ème: CESAR DE PRETOT (Clement LEFEBVRE)
3ème: FREYDIS (Antonin ROUSSEL)

Le hongre CESAR DE PRETOT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

704 3591 **PRIX VOSGES MATIN** 3800 m
(Haies)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 9.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 34.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

562	2 Seal Rocks , f, n, 4 ans, par Martinborough JPN et Suwannee [Android (USA)], 66 k, p, M ^{me} P. Morin-Paye (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s)	1
508	San Guido IRE , h, b, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Danseuse De Reve IRE (Invincible Spirit IRE), 70 k, ⊗p, S. Sugden/R. Sugden (C. Lefebvre), M ^{me} S. Leech	2
572	4 Kalite Premiere , f, b.f, 4 ans, par Manduro GER et Pas De Bal (Le Balafré), 67 k, p, Ecurie Mirande (B. Gelhay), M ^{me} I. Pacault	3
624	1 Pompano , h, b, 4 ans, par Nathaniel IRE et Hyde [Poliglote (GB)], 69 k (65 k), ⊗p, C. Toulorge (C. Guitraud), E. Allaire (s)	4
571	4 Garepena De La Vic , h, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Asaniamix (Al Namix), 68 k, p, M ^{me} de MV. Coulange (N. Gauffenec), E. Clayeux (s)	5

577	2 Krislaure , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Ambrella [Poliglote (GB)], 65 k (63 k), p, E. Ecurie Couderc (L. Huteau), E. Clayeux (s)	6
613	Sanny , f, al, 4 ans, par Arakan USA et Ganadora [Bach (IRE)], 65 k (63 k), p, U. Wolf (Q. Jacob), M ^{me} S. Marsch	7
613	3 Galidor Du Moulin , f, 4 ans, 66 k (65 k), p, JC. Zentz (A. Ruiz Gonzalez), A. Acker (s)	8

8 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 395 €
4 long, 2 long ½, 2 long, 2 long ½, 1 long, 1 long, 1 long.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913 € M^{me} Patricia Morin-Paye.
956 € Tullpark Limited, prime non attribuée.
540 € Haras De Mirande.
374 € Christophe Toulorge.
187 € M^{me} Marie Victoire De Pontalba, Equi - Michel 6.
124 € M^{me} Jean Besnoiu, Jean Besnoiu.
62 € Ulrich Wolf.

Temps total: 4'49"79"

La pouliche SEAL ROCKS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.
Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

Absolut Grey , h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Caribena, 629/5	Barpower , h, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Valley, 672/5	Celtic Jabaar , h, 4 ans, Whitecliffsodover USA et Zoffanya, 669	Days Dream , f, 8 ans, Martaline GB et Donna Lorcy, 659/7
Absolute Yes , f, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Country Girl, 659	Barrua , f, 5 ans, Morandi et Dinka, 671/3	Celtior , h, 12 ans, Racerger et Gazelle De Nuit, 633/1	Dazodream , h, 4 ans, Doha Dream et Dalyza, 666
Advice , h, 4 ans, Alex The Winner USA et Avola, 653/6	Battle Connexion , h, 4 ans, Battle Of Marengo IRE et Hotspot Hotspot, 622/6, 646/5	Celty Du Kalon , f, 4 ans, Muhtathir GB et Ville Valio, 655/3	Dear Weaver , f, 4 ans, Sumbal (IRE) et Sea Weaver, 684
Aedesia , f, 7 ans, Turgeon USA et Hypathie, 692/1	Bazyf , h, 3 ans, Morandi et Greaty Lion, 640/7	Centlou , h, 6 ans, Centennial IRE et Quilisma De Brejoux, 682/1	Demoiselle Bourbon , f, 5 ans, Estejo GER et Parice De La Borie, 659
Aimant , h, 6 ans, Exosphere AUS et Aimante, 623/6	Be A Nice Girl , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Turgotine, 662/5	Cerbere Du Berlais , m, 4 ans, Kapgarde et Chimere Du Berlais, 664	Demon Du Berlais , h, 4 ans, Muhtathir GB et Deesse Du Berlais, 656
Alienor D'Or , f, 5 ans, Racerger et Alcancia, 659	Belabry , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Brava, 690/3	Cesar De Ballon , h, 7 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, 649/4	Desna , f, 4 ans, Anodin (IRE) et Surprise, 702/4
Amarna , f, 3 ans, Toronado (IRE) et Causa Proxima, 638/7	Best Tidings , f, 6 ans, Tiberius Caesar et Shawnee'S Best, 693/4	Cesar De Pretot , h, 12 ans, Kap Rock et Nesaboudka, 703/2	Disable D'Auteuil , h, 8 ans, Crillon et Passion Du Berlais, 662/1
Ammeville , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Acropoli, 624, 669/5	Bianka Du Brizais , f, 5 ans, Balko et Diane Du Brizais, 671/2	Champi De Bersy , h, 12 ans, Ballingarry IRE et Tropulka God, 695/3	Dinozaure , h, 7 ans, Doctor Dino et Jookhasi, 668/7
Amour D'Un Jour , h, 6 ans, Polarix (GB) et La Laita, 685	Black Feather , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Great Feather, 696	Chance De Ballon , h, 4 ans, Doctor Dino et Bonheur De Stara, 615/1	Disco De Vaut , h, 11 ans, Pirateer IRE et Ketty De Vaut, 703
Amsetou , f, 7 ans, Sri Putra GB et Avec Classe, 696	Black Girl Pelem , f, 4 ans, Diamond Green et Rousseline, 650/6	Chapwani , h, 5 ans, Alianthus GER et Vinitsa, 628/3, 694/3	Diyashal , h, 4 ans, Shalaa IRE et Diyakalanie, 665
Amy Du Kiff , h, 5 ans, Kapgarde et Yellowstone Cay, 663/5	Blissimo , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Enduring Bliss, 658	*Chez Pedro IRE , h, 12 ans, Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE, 618	Don Axxo , h, 11 ans, Axxos GER et Ravissante, 648
Apapiwa , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Asulayana GB, 658	Bojack Horseman , h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Carnet Des Nuits, 679/2	Chief Cove (IRE) , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Cameron Du Berlais, 649/3	Don Du Ciel , h, 11 ans, Network GER et Padie, 616/4
Apaulstar , h, 7 ans, Rail Link GB et Alize Des Parcs, 662	Bolero , h, 5 ans, Pastorius GER et Vokalise, 691	Choeur Etincelle , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Valley Victory, 656/7	Douar D'Etel , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Angesse, 664
Aramitz , m, 4 ans, Birchwood IRE et Aracacha (GB), 634/3	Bon Garcon , h, 4 ans, Masterstroke USA et Coeur De Valse, 666	Cimont , h, 5 ans, Montmartre et Cila, 630	Dream Rique , h, 4 ans, Dream Ahead USA et Kada Rique, 641/6
Asaliah , f, 3 ans, Secret Singer et Citydanse, 629/3	Bonham Strand , f, 3 ans, Ten Sovereigns IRE et Comforting USA, 680/3	Citizen De Pibois , h, 5 ans, Cokoriko et Tapaan Zee IRE, 642	Dschingis Gold , h, 3 ans, Dschingis Secret GER et Aquarelle D'Or (GB), 640
Ascot Way , h, 4 ans, Galiway (GB) et Allez Hongkong GER, 622/7	Bonheur Du Sud , h, 5 ans, Lord Du Sud et Caribea, 642/7	Cityclair , h, 10 ans, Soul City IRE et Naramoun, 676/3	Dschingis Love , f, 4 ans, Dschingis Secret GER et Exotic Love GER, 653
Assad Lawal , h, 9 ans, Bernebeau et Tardoune, 659	Bonita De La Serre , f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Alix De Kerser, 622/1	Clochette , f, 5 ans, Bathyrhon GER et Lucette De Juilley, 691/3	Eagle Du Lemo , h, 5 ans, Sri Putra GB et Kiswa, 670/1
Assorda , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Mayzie Jay Flying, 653/4	Bord D'Eaux , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Tunis, 671/1	Colwinston , h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Cue To Cue GB, 653/1	Easter Boy , h, 10 ans, Martaline GB et Nymphe De Sivola, 667
Aston D'Enocq , h, 6 ans, Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE, 630/4, 687/3	Brexit Flight , h, 5 ans, Spider Flight et Quesotho Royale, 699/4	Contestable , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et La Ribaudiere, 668	Echo De Champdoux , h, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Pamella, 654
Astree De Roche , f, 4 ans, Cokoriko et God Girl, 686/6	Buck'Star , f, 4 ans, Buck'S Boum et Sairastar, 639	Cookynelle , f, 4 ans, Ballingarry IRE et Loula, 697/1	Eclair D'Ainay , h, 10 ans, Network GER et Etoile D'Ainay, 667
Atacama Du Mazet , f, 4 ans, Arrigo GER et Al Sahra GER, 641/1	Bumbasia , f, 4 ans, Nom De D'La et Belle Saga, 650/2	Cool Heart , m, 4 ans, Kendargent et Heart Sprinkled IRE, 656	Eclair De Cremille , f, 7 ans, Mister Ful et Jeanne De Cremille, 682
*Attack Massive IRE , m, 4 ans, National Defense (GB) et Caribbean Ace IRE, 658	Burgandy , f, 5 ans, Authorized IRE et Yellow Edge GB, 662	Coronaspring , h, 4 ans, Manduro GER et Lady Chloe, 631/5	Ecu De Ballon , h, 4 ans, Doctor Dino et Majeste De Ballon, 624
Aulko , h, 6 ans, Balko et Chamberkoe, 637	Burrows Diane , f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron, 659/2	Counting Stars , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Ma Philosophie, 697	Edition Originale , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Elegance Reconce, 620/1
Authoceltic , m, 4 ans, Authorized IRE et Bal Celte, 615	Cadet Vert , h, 6 ans, Network GER et Katkodile, 701/5	Courtoisy , f, 4 ans, It'S Gino GER et Free Sky, 650/4	El Capitano , h, 5 ans, Diamond Green et Boys Girl, 697/4
Autour De Minuit , h, 8 ans, Saint Des Saints et Miss Courteillaise, 662/2	Calliandra , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Fleur Des Villes, 658/2	Crysking , h, 11 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, 633/2	Elcond'Or Forlonge , h, 8 ans, Rio De La Plata USA et Nera Maria, 618, 677/3
Ayrton Banks , h, 8 ans, Frankel GB et Pearly Shells GB, 701	Camerise , f, 8 ans, Spider Flight et Regulatrice, 635	Cyclone De Bosda , h, 4 ans, Scalo GB et Equerryna De Bosda, 681	Ella Duchic , f, 4 ans, Tunis POL et Flameche, 666
Baby Business , f, 6 ans, Vision D'Etat et Business Angel, 619/2	Capite , h, 4 ans, Manatee GB et Caprika Royale, 634	Daffodil Rose , h, 11 ans, Indian Daffodil (IRE) et Toprose, 616/2	Eros Des Champs , h, 4 ans, Chanducoq et Amie Des Champs, 624
Bailak , f, 3 ans, Dariyan et Baby Vodka, 638	Captain Speaking , h, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et Hillflower, 660/2	*Dalakhov USA , h, 4 ans, Noble Mission GB et Agades USA, 641	Escort'Jet , f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Escort'Woman, 659
Barcarolle , f, 9 ans, Spirit One et Miss Overseas, 677	Cash Bow , f, 4 ans, Morandi et Fortunes Angel, 694	Daveast , f, 6 ans, Davidoff GER et East The Mansion, 672	Espoir , h, 10 ans, Spider Flight et Lady Va, 618
Baron Zanzi , h, 5 ans, Zanzibari USA et Dame Noblesse, 662/7	Casona , f, 4 ans, Petillo et Merciki, 653	David'S Storm , h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Like A Storm (IRE), 629/7	Etoile Du Pilori , f, 7 ans, Kandidate GB et Perle Deux Mille, 618
		Dayina , f, 4 ans, Dariyan et Indiana, 641/5	Ever Faster , h, 4 ans, Manatee GB et Sandy Cat, 684/1

<i>Ever Forget Me</i> , h, 10 ans, Nidor et Amandiya, 618/1	<i>Gemill</i> , h, 4 ans, Kingsalsa USA et Melancholy Hill, 639	<i>Hakerman</i> , h, 7 ans, Sinnadar IRE et Uvanana, 642/5	<i>Hitador</i> , h, 7 ans, Kandidate GB et Belle Emeraude, 662
<i>Fabulous Pretender</i> , h, 6 ans, Great Pretender IRE et Fabalina, 699/5	<i>General En Chef</i> , h, 8 ans, Martaline GB et Sortie De Secours, 663/3	<i>*Halite IRE</i> , h, 6 ans, Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE, 668/1	<i>Ho La La Forez</i> , h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Pourkoipa Du Forez, 643/6
<i>Fameux</i> , h, 3 ans, Kamsin GER et Sacree Fame IRE, 629/4	<i>Gentleman D'Athon</i> , h, 8 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, 643/3	<i>Hamandio</i> , h, 7 ans, Maresca Sorrento et Arieta, 668/2	<i>Hokusai Vallis</i> , h, 7 ans, Martaline GB et Athena Vallis, 660/4
<i>Fantastic Sivola</i> , h, 9 ans, Noroit GER et Ker Llinka, 660/3	<i>Ghost Flight</i> , h, 3 ans, Vol De Nuit GB et Shinydream, 661/6	<i>Happy Maker</i> , f, 7 ans, Crillon et Blue Maker, 676/5	<i>Hold On Brion</i> , h, 7 ans, Full Of Gold et Pibale, 635/5, 673/3
<i>Farasilver</i> , h, 8 ans, Silver Frost (IRE) et Farasha, 616/5, 695/4	<i>Giacomo</i> , h, 4 ans, Storm The Stars USA et Polimaya, 617/2	<i>Hardi Blue Trois</i> , h, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Hase Trois, 649/2	<i>Holetown</i> , f, 4 ans, Morandi et Clairefougere, 665/6
<i>File Au Poteau</i> , h, 6 ans, Doctor Dino et Turboka, 660	<i>Gilou Jaguen</i> , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Don'Aristarque, 701/2	<i>Haresca Du Tabert</i> , f, 7 ans, Maresca Sorrento et Vahinee Du Tabert, 651	<i>*Home By The Lee IRE</i> , h, 9 ans, Fame And Glory GB et Going For Home IRE, 654/6
<i>Fine Lady</i> , f, 9 ans, Racerger et Pharila, 687/7	<i>Gino</i> , h, 5 ans, Toronado (IRE) et Nova Step GB, 700/3	<i>Harmix</i> , h, 8 ans, Gemix et Miss Harmonie, 649	<i>Honda Collonges</i> , f, 7 ans, Tiger Groom GB et Senorita Collonges, 648/2
<i>Fironica</i> , f, 9 ans, Great Journey JPN et Ironica, 678	<i>Gino Dino</i> , h, 8 ans, Doctor Dino et Taiji, 678/1	<i>Harmony Rodino</i> , f, 7 ans, Axxos GER et Riviere Normande, 679	<i>*Hooligan IRE</i> , h, 9 ans, Aizavoski (IRE) et Victory Run IRE, 654
<i>Folly Foot</i> , h, 9 ans, Tin Horse (IRE) et Nymphe De Sivola, 667/4	<i>Girly Des Ongrais</i> , f, 8 ans, Irish Wells et Pretty Des Ongrais, 695	<i>Harpon D'Oudairies</i> , h, 7 ans, Waldpark GER et Alkia D'Oudairies, 651/2	<i>Hoppefull Has</i> , h, 6 ans, Martaline GB et Horabora Has, 667
<i>For Gabello</i> , h, 9 ans, Lauro GER et Quisiera, 678	<i>Go'N Win</i> , f, 10 ans, No Risk At All et Esteraza, 619/1	<i>Harry Brown</i> , h, 7 ans, Kitkou et Popins, 618/5	<i>Hors Jeu</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Belmiesque, 664/2
<i>Foret Vierge</i> , f, 6 ans, Kapgarde et La Foret, 659/5	<i>Gold Allen</i> , h, 8 ans, No Risk At All et Fleche D'Or, 677/1	<i>Hashcup Collonges</i> , f, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Quadrette Collonges, 647/2	<i>Hortense De Gane</i> , f, 5 ans, Estejo GER et Marie De Gane, 683/5
<i>Forza</i> , h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, 668	<i>Gold Curtain</i> , f, 4 ans, Intello (GER) et Finella, 639/2	<i>Hawax</i> , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Urika, 618/6	<i>Horya</i> , h, 7 ans, Masterstroke USA et Trieste, 678/4
<i>Forza Conti</i> , f, 9 ans, Khalkevi IRE et Orne Saosnoise, 618/3	<i>Gold Tweet</i> , h, 7 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 663/6	<i>Hayao</i> , h, 6 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 701/3	<i>Humble Bee</i> , f, 6 ans, Planteur (IRE) et Dayna (GB), 674/2
<i>Fou Du Bresil</i> , h, 9 ans, Blue Bresil et Belle Attente, 642/3	<i>Golden Dawn</i> , f, 7 ans, Doctor Dino et Goldflake, 672/4	<i>Heavenly Sun</i> , f, 7 ans, Soul City IRE et Sister Sun, 659	<i>Hunion Delablairie</i> , h, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Huzalsa, 696
<i>Foudre Delta</i> , h, 9 ans, Diamond Boy et Odeline, 651/1	<i>Golden Park</i> , f, 8 ans, Walk In The Park IRE et Goldnella, 643	<i>Helina Bella</i> , f, 7 ans, Manduro GER et Parade, 672/1	<i>Hunter Grey</i> , h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Pick'Up, 647/3
<i>Fox Trot</i> , h, 9 ans, Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, 642/2	<i>Golden Val</i> , h, 10 ans, Valanour IRE et Foldor, 637/2, 696/1	<i>Hellena</i> , f, 7 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 637	<i>I Am No Risk</i> , h, 6 ans, No Risk At All et Reine Irlandaise, 668
<i>Fragments Of Time</i> , f, 4 ans, Born To Sea IRE et Star Mon Amie (IRE), 655	<i>Gorviska</i> , f, 6 ans, No Risk At All et Gorvella, 685	<i>Hello De Sivola</i> , f, 7 ans, Noroit GER et Histoire Des Ifs, 618/2	<i>I Run</i> , f, 6 ans, Elliptique (IRE) et Nuri GER, 619, 703
<i>Free Lano</i> , h, 6 ans, Kap Rock et Olina, 685	<i>Gracieuse Rodino</i> , f, 8 ans, Alianthus GER et Riviere Normande, 642	<i>Helpy Delabarriere</i> , h, 7 ans, Choeur Du Nord et Aletsch, 654/5	<i>I'M Super Quick</i> , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae, 630/3
<i>Freydis</i> , f, 9 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, 648, 703/3	<i>Gracioso</i> , h, 8 ans, Samum GER et Regle De L'Art, 673/1	<i>Helsinki Nolimit</i> , h, 7 ans, No Risk At All et Ligne Claire, 667	<i>I'M Walkin'</i> , h, 7 ans, Martaline GB et Tango Lima, 701
<i>Fripion De Ballon</i> , h, 10 ans, Spider Flight et Nile Breeze, 692/4	<i>Graine De Beaute</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Veille Au Grain, 658/4	<i>Hemilio Dalex</i> , h, 7 ans, Boris De Deauville (IRE) et Gamine D'Auteuil, 672/2	<i>Iaka</i> , h, 6 ans, Diamond Boy et Grande Kasba, 678/2
<i>Fuego Des Isles</i> , h, 4 ans, Saint Des Saints et Isle Enchantee, 653/7	<i>Graine De Champ</i> , h, 8 ans, Spider Flight et Shom Sioul, 651/7	<i>Henri Gil</i> , h, 7 ans, Meshaeer USA et Right Wood, 637	<i>Ibis Doctor</i> , h, 6 ans, Doctor Dino et Bise De Mer, 696/3
<i>Full Enigme</i> , f, 5 ans, Balko et Full Tune, 686	<i>Gran Diosa</i> , h, 8 ans, Planteur (IRE) et Noanova, 663/1	<i>Henry Brulard</i> , h, 9 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 668/6	<i>Icare D'Illiat</i> , h, 6 ans, American Devil et One And Only, 630
<i>Funny Berry</i> , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Snow Berry, 655	<i>Grandbat</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Grande Largeur, 697/3	<i>Heraliste</i> , h, 7 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 649/1	<i>Iceberg Du Large</i> , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, 657/6
<i>Gai Luron</i> , h, 8 ans, Samum GER et Santa Bamba, 657	<i>Grandeur Nature</i> , h, 8 ans, Lord Du Sud et Radio Saint Voir, 663/2	<i>Hermes De Laprelle</i> , h, 7 ans, Top Trip (GB) et Unes De Laprelle, 679/1	<i>Ideal D'Allier</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Rougedespoir, 687/5
<i>Galidor Du Moulin</i> , f, 4 ans, Montgolfier GER et Colombe Dor, 704	<i>Grandioso</i> , h, 8 ans, Samum GER et Quaresca, 657/1	<i>Hermes Sacre</i> , h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Fatima lii, 651	<i>*Ideal De Ciergues FR</i> , h, 6 ans, Blek et Star De Ciergues, 660/7
<i>Galilea Des Mottes</i> , f, 8 ans, Feel Like Dancing GB et Phedre Des Mottes, 692/5	<i>Great Coco Feather</i> , h, 5 ans, Manatee GB et Great Feather, 674	<i>Hermine Allen</i> , f, 7 ans, Tiger Groom GB et Triple Star, 618	<i>Idee Du Choeur</i> , h, 6 ans, Choeur Du Nord et Idee Distracte, 643/7
<i>Gallipoli</i> , h, 7 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), 663	<i>Great Du Large</i> , h, 8 ans, Great Pretender IRE et Princesse Selenia, 677/2	<i>Heroine Smart</i> , f, 7 ans, Elusive City USA et Algrey Saintmartin, 633/3	<i>Idee Klass</i> , f, 6 ans, Lauro GER et Far Reaching, 648/5
<i>Galopin Des Obeaux</i> , h, 8 ans, Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux, 648/4	<i>Great Parade</i> , h, 10 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 642/4	<i>Hersent Du Mee</i> , h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 679	<i>Idote</i> , f, 6 ans, Cokoriko et Bluette Du Seuil, 693/3
<i>Gardien De But</i> , h, 8 ans, Coastal Path GB et User Et Abuser, 657/2	<i>Greatgold</i> , h, 8 ans, Nidor et Ofissore, 672	<i>Hesperia</i> , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Mar Pljj, 655	<i>Idole Du Chenet</i> , f, 6 ans, Doctor Dino et Viva Tchela, 699/3
<i>Gardien De Musee</i> , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Samba Bresilienne, 666/4	<i>Greym</i> , f, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Ymlaen IRE, 686/2	<i>*Hewick IRE</i> , h, 9 ans, Virtual GB et Ballyburn Rose IRE, 654/2	<i>Idole Fromentin</i> , f, 6 ans, Conillon GER et Natacha Rochelaise, 674/3
<i>Garepena De La Vic</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Asaniamic, 704/5	<i>Guetta</i> , f, 4 ans, Seabrac USA et Guardina, 620/5	<i>High Rocko</i> , h, 8 ans, High Rock (IRE) et Dannkoe, 672/3	<i>Idylle D'Alene</i> , f, 6 ans, Coastal Path GB et Bertille D'Alene, 616, 685/2
<i>*Garrick Harmony GB</i> , h, 6 ans, Zoffany IRE et Alpensinfonie IRE, 654	<i>Habile Des Obeaux</i> , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Hamoona Des Obeaux, 653	<i>Hill Of Bamboo</i> , h, 5 ans, Gemix et Melancholy Hill, 667	<i>Idylle Des Mottes</i> , f, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Bugatti Des Mottes, 651/5
<i>Garrygal</i> , h, 8 ans, Ballingarry IRE et Sweet Girl De Gal, 677/4	<i>Haddexa Des Obeaux</i> , f, 7 ans, Saddrax (GB) et Halisa Des Obeaux, 668/5	<i>Hipster Paradise</i> , h, 7 ans, American Devil et Balnutz, 654	<i>Igloo Igloo</i> , h, 6 ans, Gemix et Joslaine, 659/4
<i>Gaya De Rouhet</i> , f, 8 ans, Falco USA et Ophelia Des Isles, 678/5	<i>Hakante Trois</i> , f, 7 ans, Kap Rock et Tavirca Trois, 682/2	<i>Historien</i> , h, 7 ans, Coastal Path GB et Une Belle Histoire, 688/7	<i>Igor</i> , h, 6 ans, Maresca Sorrento et Une Dame De Fer, 660/1

Igor Des Ongrais , h, 6 ans, Crillon et Tessa Des Ongrais, 688/4	Irmina , f, 4 ans, Seabrac USA et Riynaaz IRE, 641	Jazz De Kerser , h, 5 ans, Greengroom et Noura De Kerser, 674/4	Joxana , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 659/6
Ile D'Ouessant , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Cavadee, 635/1	Ironie Du Lac , f, 7 ans, Kamsin GER et Roue De Secours, 703/1	Jazz Roque , h, 5 ans, Montmartre et Oryade, 670/2	Joy De Balme , h, 5 ans, Vic Toto et Altesse De Balme, 645
Illestbo De Houelle , h, 6 ans, Voiladenuo et Inconiente, 632/1, 688/5	Is It Love , f, 6 ans, Masked Marvel GB et Une Nana, 662	Je Relance , f, 5 ans, Martaline GB et Cool Raise, 691/5	Joyvol , h, 5 ans, Voiladenuo et Wolverine Macalo, 651
Iligan , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Queyras, 678	Iskia Biboulet , f, 6 ans, Shrek et Oskia De Collongues, 682	Jeanne De Guye , f, 5 ans, Fly With Me et Charlaine De Guye, 651/4	Juderose , h, 4 ans, Willywell et Melirose, 665
Iliva Des Obeaux , f, 6 ans, Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux, 668	Isola Di Capri , f, 4 ans, Morandi et Maureenda, 702/5	Jemily D'Oc , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Ad D'Oc, 632/5	Jufull Du Seuil , f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Shany De Loriol, 687/1
Illico De Baune , h, 6 ans, Lord Du Sud et Neacoddes, 637/3	Ispano Star , h, 6 ans, Spanish Moon USA et Taguy Star, 667/7	Jena Sport , f, 5 ans, Sidestep AUS et So Lovely Sport, 630/2	Juliette Banbou , f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Lady Banbou, 625/4
Ilumine Precieuse , f, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Baraka Precieuse, 637/4	It'S Closelie , f, 6 ans, Monitor Closely IRE et Ohana, 678	Jesper , h, 5 ans, Voiladenuo et Vesper GER, 700/2	July Flower , f, 5 ans, Pastorius GER et Aurelle D'Arthel, 654/3
Illusion De Lagarde , f, 6 ans, Vision D'Etat et Reine Lauteix, 682/3	Italian Flight , h, 3 ans, Vol De Nuit GB et Aspetta E Spera, 640	Jess Tavel , f, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Blue Road, 672	Jumba , f, 5 ans, Kap Rock et Reflexion, 688
Illya , h, 6 ans, Voiladenuo et Carla Sacha, 701	Ivanohe , h, 6 ans, Cokoriko et Cavalerie, 701	Jethou , h, 5 ans, Pastorius GER et Euvoia, 670	Jump Des Bruyeres , h, 5 ans, Spanish Moon USA et Innsbruck, 700/6
Imano , h, 6 ans, Honolulu IRE et Manonito, 630/5	Ikarozh , h, 6 ans, Falco USA et Toscane Du Roc, 632	Jeune Coko , h, 5 ans, Cokoriko et Bluette Du Seuil, 645/3	Jump Des Mottes , h, 5 ans, Balko et Uzelle Des Mottes, 625
Imperial Cross , h, 6 ans, Crossharbour GB et Pole Position Borget, 632	Ivoire De Ballon , h, 4 ans, Doctor Dino et Gabriele De Ballon, 617/1	Jeune Homme , h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Une Ile, 698	Jump For Gold , f, 5 ans, Full Of Gold et Pole Position Borget, 649/7
Imperil , h, 8 ans, No Risk At All et Irevoltar Has, 663/7	Izaiir , h, 6 ans, Walzertakt GER et Vicki, 630	Jingle On The Rock , h, 5 ans, Kap Rock et Parisline, 687/4	Jumper Baie , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Afrika Baie, 662/6
Impetueuse Lady , f, 6 ans, Elliptique (IRE) et Perova De Lune, 688/6	J'Irai Loin , h, 5 ans, Buck'S Boum et Reale Des Sacarts, 688	Jo De Balme , h, 5 ans, Vic Toto et Airelle De Balme, 628/2	Jungle Sea , h, 5 ans, Coastal Path GB et Bubble Sea, 642/6
In Capri , f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane, 648/1	Jack Top , h, 4 ans, Top Trip (GB) et Nana De Boitron, 615/4	Joalier , h, 5 ans, Alianthus GER et Born Ready, 671	Junglespeed Mancel , f, 5 ans, Voiladenuo et Amour De Beriez, 670
In Love , h, 6 ans, Great Pretender IRE et Belle Princesse, 663/4	Jacobin , h, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Boheme, 694	Joana Conti , f, 5 ans, Pastorius GER et Camelia Conti, 667	Juntos Ganamos , h, 5 ans, Martaline GB et Usted Me Cara, 663
In My Mind , f, 5 ans, Kamsin GER et Miami Star GER, 698/3	Jacou De Balme , h, 5 ans, Vic Toto et La Liberta, 703	Jochen De Kergue , h, 5 ans, Konig Turf GER et L'Irreelle, 628/1	Jupette De Sivola , f, 5 ans, Noroit GER et Little Memories IRE, 674/1
India De Candale , f, 5 ans, Berkshire IRE et Princesse Aurora, 683/2	Jade De Lagarde , f, 5 ans, No Risk At All et Reine Lauteix, 683/3	Jodhpur A La Motte , h, 5 ans, Full Of Gold et Unagrez, 632/3	Jupiter Des Bordes , h, 5 ans, Buck'S Boum et Bossa Nova, 670
Indiana Roque , f, 6 ans, Gemix et Brume De La Roque, 668/3	Jade Des Vignaux , f, 5 ans, Very Nice Name et Quadrige Des Vignaux, 670/4	Johnny Mag , h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag, 648/3	Just A Kiss Sivola , f, 5 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 688
Indila Up , f, 6 ans, Boris De Deauville (IRE) et Of Heaven Up, 678/3	Jaffa De Lagarde , f, 5 ans, Night Wish GER et Foudre Du Pecos, 645/2	Jojo Lapin , h, 5 ans, Cokoriko et Voix Du Sang, 663	Just Angel , h, 5 ans, Doctor Dino et Victoire D'Ange, 651
Indulgente , f, 6 ans, Masked Marvel GB et Veille Au Grain, 657/4	Jagoar Pembo , h, 5 ans, Legolas JPN et Miss Des Aigles, 694/4	Joke , f, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Quristine, 637	Juste Une D'Athou , f, 5 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, 662
Inedit De Ciergues , h, 6 ans, Tiger Groom GB et Think About, 657/7	Jaguar Du Large , h, 5 ans, Pastorius GER et Rapsodie Sea, 625/1	Joker Du Lys , h, 5 ans, Nicaron GER et Verone Du Lys, 694/5	Juval , h, 4 ans, Chanduoco et Kotkie Bleue, 694
Infra Rouge , h, 6 ans, Coastal Path GB et Uluru, 623/1	Jakou Du Boulay , h, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Ugoline Du Boulay, 625/2, 670/3	Jokera D'Engilbert , h, 5 ans, Rail Link GB et Madhera D'Engilbert, 685/5	Ka Fee Inn , f, 4 ans, Polarix (GB) et Zauberlocke GER, 639/6
Innovante , f, 4 ans, Cokoriko et Speedy Nova, 620	Jalila Moriviere , f, 5 ans, Joshua Tree IRE et Princess Moriviere, 655/2	Jolek Lises , h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Vega Esqua, 625	Ka Ora Macalo , f, 4 ans, Tunis POL et Cachaca Macalo, 646/4
Inouie Tiepy , f, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Sacree Tiepy, 619/3	Jalzan , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Vierge Sainte, 632/2	Joli Look , h, 5 ans, Nom De D'La et Utopiste, 623/2	Kaadam , h, 4 ans, Saint Des Saints et Fiestine, 665/4
Inshala We Trust , h, 4 ans, Shalaa IRE et Al Egda GB, 626/3	Jamesland , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 651/6	Jolie Phenomenia , f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie, 671/5	Kaballero , h, 3 ans, Spanish Moon USA et Albanella, 640/3
Instar De Reve , h, 6 ans, Crillon et Unike De Reve, 643/2	Jango D'Airy , h, 5 ans, It'S Gino GER et Canzka D'Airy, 642/1	Joliette Collonges , f, 5 ans, Cokoriko et Chipie Collonges, 700/4	Kabriole D'Ainay , f, 4 ans, Authorized IRE et Torpille D'Ainay, 617
Instinct Breton , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Creme Cassis, 632/4	Janou , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Ascras, 628	Jolifou De Guye , h, 5 ans, Willywell et Vania D'Airy, 660	Kabuki A La Motte , h, 4 ans, Morpheus GB et Unagrez, 689/5
Invincible Lady , f, 4 ans, Doctor Dino et Ladies Vision, 655/7	Jaratata Du Dorat , h, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat, 668	Jolly Mag , f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Anto Mag, 651/3	Kabyla , f, 4 ans, Tunis POL et Raflesia, 646/2
Invite D'Honneur , h, 6 ans, Camelot GB et Kalla GB, 703	Jarco Des Liteaux , h, 5 ans, Nidor et Boucouria, 645/1	Joly De Ciergues , f, 5 ans, Blek et Fragante Royale, 659	Kachelle , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Atsila Favardy, 634/5
I quem D'Erable , h, 6 ans, Saint Des Saints et Roupie, 618/7	Jasmin De Thaix , h, 5 ans, Nidor et Diane River, 674/5	Joly Girl , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Traviata, 679/4	Kadence De Mee , f, 4 ans, Authorized IRE et Finesse De Mee, 639/4
Iradius , h, 6 ans, Rail Link GB et Pic Pus, 657	Jasmine De Corton , f, 5 ans, Coastal Path GB et Pour Le Meilleur, 667	Jolymin , h, 6 ans, Muhaymin USA et Jolie Lola, 688/2	Kador De Ciergues , h, 4 ans, Masterstroke USA et Ofurie, 665/2
*Irisante GER , f, 3 ans, Tai Chi GER et Irresistable GER, 638/4, 652/3	Javanelot , h, 5 ans, Cokoriko et Activite, 701/6	Jonas Du Large , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Donna Lavinia GER, 700/5	Kaja , f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata, 655/6
Irish Point , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Burkina, 654/7	Jazz Collonges , h, 5 ans, Cokoriko et Tolde Collonges, 645/5	Jour De Gloire , f, 5 ans, Saint Des Saints et Kalla GB, 655/1	Kaleotic , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Facolera, 620/6
Irish Vocation , h, 6 ans, Voiladenuo et Nadessa GB, 654		Jouvancelle , f, 5 ans, Coastal Path GB et Reine De Mai, 693/2	Kalibre , h, 4 ans, Fly With Me et Bete De Scene, 666/7
		Joviale Tiepy , f, 5 ans, It'S Gino GER et Utiepy, 678	Kaline Des Boullat , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Reine De Mai, 655/5

<i>Kalinka Des Obeaux</i> , f, 4 ans, Kapgarde et Varda Des Obeaux, 664	<i>Kategwenn</i> , f, 4 ans, Non Rien De Rien et Vanadis, 669	<i>King Denuo</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Saison Des Pluies, 684/5	<i>Kontroverse</i> , f, 4 ans, Walzertakt GER et Dea, 669/3
<i>Kalinka Madrik</i> , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Crazy Madrik, 669	<i>Katell Des Blins</i> , f, 4 ans, Racinger et Filly Of Win, 631/1	<i>King Of Run</i> , h, 9 ans, Born King JPN et Running Running, 662/3	<i>Kool And Girly</i> , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Saisissable, 658
<i>Kalite Premiere</i> , f, 4 ans, Manduro GER et Pas De Bal, 704/3	<i>Katia Fromentin</i> , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Gamine De Luxe, 636/5	<i>King Pedro</i> , h, 4 ans, Pedro The Great USA et Vodka Redbulla, 684	<i>Kopa Park</i> , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Divinea, 626, 684
<i>Kalko Mome</i> , h, 4 ans, Secret Singer et Futee Mome, 675/4	<i>Kavaratti</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 689/2	<i>King Saint</i> , h, 4 ans, Saint Des Saints et Daniella, 658	<i>Kopernik Sapi</i> , h, 4 ans, Night Wish GER et Creme Cassis, 624
<i>Kallikreine</i> , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Lips Motion GER, 624	<i>Kazar Forez</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Dynamite Forez, 656/4	<i>Kingland (IRE)</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Annaland, 666/2	<i>Koppa</i> , h, 4 ans, Tunis POL et Figatelle, 664
<i>Kallipyge Forez</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Pourkoipa Du Forez, 620/7	<i>Kebebasan</i> , h, 4 ans, Nicaron GER et Della Luna, 644	<i>Kingscross</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Askabane, 644/2	<i>Korigane</i> , f, 4 ans, Racinger et Acacia, 644
<i>Kalypso Du Chesnay</i> , h, 4 ans, Conillon GER et Diva Folle, 631, 689/7	<i>Keep Ahead Clermon</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Colline De Clermon, 656	<i>Kinndar</i> , h, 4 ans, Konig Turf GER et Kindara IRE, 617	<i>Koriste</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Une Voix Royale, 665/3
* <i>Kam'N Gin FR</i> , h, 4 ans, Kamsin GER et Gin Ta, 658/3	<i>Keep Star</i> , h, 4 ans, Balko et Taguy Star, 664/7	<i>Kinnea</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Boscraie, 650/3	<i>Kostaude Allen</i> , f, 4 ans, Coastal Path GB et Triple Star, 690
<i>Kamikaze Du Tay</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Larredya, 658	<i>Kel Story</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Une Histoire, 658	<i>Kip The Use</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Crystale Du Bourg, 664	<i>Koura De Thaix</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Rubilite, 626, 656/3
<i>Kanfyn Ludois</i> , h, 4 ans, Barastraight (GB) et Praline Ludoise, 615/7	<i>Kelyssa Des Mottes</i> , f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Celyssa Des Mottes, 656	<i>Kira Des Liteaux</i> , f, 4 ans, Victory Song IRE et Boucouria, 627/3	<i>Kozak De Pretot</i> , h, 4 ans, Racinger et Dahlia Du Chatelet, 644/4
<i>Kansas Du Seuil</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Shany De Lorioi, 656	<i>Kentucky Wood</i> , h, 4 ans, Balko et Carrieriste, 665	<i>Kirakine</i> , f, 3 ans, Muhtathir GB et Kiraline, 652/4	<i>Krac A Seville</i> , h, 4 ans, Nom De D'La et Escale A Seville, 631/3
<i>Kantor Du Seuil</i> , h, 4 ans, Doha Dream et Etoile Du Seuil, 689	<i>Keops De L'Aunay</i> , h, 4 ans, Full Of Gold et Athena De L'Aunay, 624/4	<i>Kirkou Des Mers</i> , h, 4 ans, Nom De D'La et Vue Sur Mer, 664/1	<i>Krac Dore</i> , h, 4 ans, Morpheus GB et Reveuse Blue, 636/3
<i>Kapchounika</i> , f, 4 ans, Kap Rock et Fubrava, 646/3	<i>Keren De Berce</i> , f, 4 ans, Morpheus GB et Zephichane, 631	<i>Kirsch Pepper</i> , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Parand GER, 702/3	<i>Kregiel</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Tinapalo, 636/2
<i>Kapgador</i> , h, 4 ans, Kapgarde et Cheriegador, 644/7	<i>Kerida</i> , f, 5 ans, Martaline GB et Kitkatie, 698/1	<i>Kiss From Niky</i> , f, 4 ans, Arakan USA et Nikitta, 620/2	<i>Krema Baie</i> , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Trema Baie, 644
<i>Kappa D'Estruval</i> , h, 4 ans, Tunis POL et Tonelle D'Estruval, 689/1	<i>Ketamine De Cotte</i> , f, 4 ans, Masterstroke USA et Emeraude De Cotte, 644	<i>Kissman</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Bastide, 644/1	<i>Krislaure</i> , f, 4 ans, No Risk At All et Ambrella, 704/6
<i>Kapy</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Ave Kalvie, 669	<i>Ketch D'Estruval</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Cadence D'Estruval, 694/1	<i>Kissme De La Brunie</i> , f, 4 ans, Nicaron GER et Altica De La Brunie, 682	<i>Kristal Du Seuil</i> , f, 4 ans, Chanducoq et Brume Du Seuil, 658/6
<i>Kara Dalbius</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Bonjour Madame, 689	<i>Ketlink Nao</i> , f, 4 ans, Rail Link GB et Quetzalya, 646/1	<i>Kissy</i> , f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Kitkatie, 638	<i>Kroko</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Dragee Haute, 689/6
<i>Karamba De Guye</i> , h, 4 ans, Nom De D'La et Chic Nanny, 617/3	<i>Khal Tyron</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Kalimnos, 658/5	<i>Kitesurf De Kerser</i> , h, 4 ans, Racinger et Course En Mer, 675	<i>Kroustillante</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Castrille, 690/2
<i>Karastic</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Fantastic Sister, 615/2	<i>Khapta</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Chasse Gardee, 686	<i>Kitwell</i> , f, 4 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 627/4	<i>L'Ange Vert</i> , h, 6 ans, Network GER et Joly Berengere, 701/4
<i>Karl Des Tourelles</i> , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Shiva D'Hautefois, 666	<i>Khet</i> , f, 4 ans, Martaline GB et Regal Step GB, 680/4	<i>Kivala Du Berlais</i> , h, 3 ans, Saint Des Saints et Kadika, 661/3	<i>L'Arrabiato</i> , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Mimi Valley, 700/1
<i>Karma D'Aubrelle</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Super Maman, 689/3	<i>Kheops D'Aubrelle</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Silver Sky (IRE), 690/5	<i>Kiwi De Ciergues</i> , h, 4 ans, Blek et Magicielle, 627	<i>L'Autocrate</i> , m, 4 ans, Kamsin GER et L'Automne, 624
<i>Karmix</i> , f, 4 ans, Gemix et Pleine Lune, 653	<i>Kheops Du Breuil</i> , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Dameline Des Bois, 681/3	<i>Klam Chowder</i> , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Nouvelle Vague, 655/4	<i>L'Etoilee</i> , f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 684/4
<i>Karoline</i> , f, 4 ans, Nicaron GER et Cristal Sun, 636/1	<i>Khilida</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Elitelida, 686/5	<i>Kleviking</i> , f, 7 ans, Born King JPN et Zillione, 679/5	* <i>L'Irlanaise GB</i> , f, 6 ans, Geordieland et Night Symphonie GB, 685/3
<i>Karre D'As</i> , f, 4 ans, Balko et Bonne Passe, 665/5	<i>Ki Soit Marvel</i> , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Sun Gold Sun, 617, 684/3	<i>Klimt Des Pictons</i> , h, 4 ans, Tunis POL et Nadia Des Pictons, 669/4	<i>La Delirante</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Ready Kap, 664/3
<i>Kas</i> , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Love Wisky, 689/4	<i>Ki Woo</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Calonge, 664	<i>Clodjyenka</i> , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Claydy Jenka, 675/2	<i>La Gachere</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Rasabad, 650/1
<i>Kasadepapel</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Toscane, 664/4	<i>Kibbouz</i> , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Tire En Touche, 666/3	<i>Klong Dao</i> , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Muhtatene, 656	<i>La Gatta</i> , f, 7 ans, Balko et Land Of Soprani, 699/1
<i>Kash Bam'S</i> , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Urkashe, 636/4	<i>Kif Kif Bourricot</i> , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Drole D'Idee, 664	<i>Klovius Des Mottes</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Uzelle Des Mottes, 653/5	<i>La Manigance</i> , f, 6 ans, No Risk At All et Val D'Aumane, 663
<i>Kaspia Wood</i> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Gribouille Parcs, 669/2	<i>Kiff Des Blaises</i> , h, 4 ans, Vif Monsieur GER et Marie Des Enceints, 698/2	<i>Knickers</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Programmee, 644/5	<i>La Vie De Chateau</i> , f, 3 ans, Saint Des Saints et Sanouva, 652/6
<i>Kass Tete</i> , h, 4 ans, Yeats IRE et Elucidee, 664/6	<i>Kikounette</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et Bonne A Marier, 664	<i>Knight Rider</i> , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Bulle De Pap'S, 644/3	<i>Lady Coeur</i> , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Lady Cassandre, 657/3
<i>Kassel Allen</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Cookie D'Allen, 665/7	<i>Kill Bill Thom</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Lady De Gane, 681	<i>Knil</i> , h, 4 ans, Rail Link GB et Amirocail, 626/4	<i>Lady Du Chenet</i> , f, 3 ans, Galiway (GB) et Fee Du Chenet, 638/1
<i>Katar Des Pictons</i> , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Oceane Des Pictons, 624	<i>Killer Queen</i> , f, 5 ans, Buck'S Boum et Donna Chiara, 691/4	<i>Knoxville</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Moskoville, 686/1	<i>Lady Marta</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Martalove, 622/4
<i>Katchou De Houelle</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et All Action, 631/2, 689	<i>King Conti</i> , h, 4 ans, Pastorius GER et Toscana Conti, 666	<i>Kodelo De Kerser</i> , h, 4 ans, Ungaro GER et Codd'Ela, 639, 675/3	<i>Laguinte</i> , h, 4 ans, Planteur (IRE) et Mado, 675/1
<i>Kate</i> , f, 4 ans, Indomito GER et Loin De Toi, 697/5		<i>Kodiac Lagrange</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Panzara D'Airy, 644	<i>Laislabonitas</i> , f, 4 ans, Estejo GER et Hera Bonitas, 681/5
<i>Kate Countess</i> , f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Osmazome, 644/6		<i>Kolokico</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Courtisane, 665/1	<i>Lapsus</i> , h, 4 ans, American Devil et Lovely Tender, 634/1
<i>Kate Madrik</i> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Caline Des Bordes, 627/1		<i>Kom Martin De Re</i> , h, 4 ans, Nicaron GER et Tosca De Re, 694/2	<i>Lastdream D'Oroux</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Benghasi, 641/7

Le Monde Est A Toi , h, 5 ans, Montmartre et Alix Pretty, 635/3, 691/2	Magic Key , f, 3 ans, Saint Des Saints et Magic Poline, 638/2	Nemo Lises , h, 4 ans, Pastorius GER et Anne Of Brittany, 656	*Pinaclouddown IRE , h, 8 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, 657
Le Roi David , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Felingarie, 667/2	Magic Marvel , h, 6 ans, Masked Marvel GB et Belle Saga, 667/1	Neoptoleme , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Chanel Des Places, 622/5	Pistache Dore , h, 4 ans, Sommerabend GB et Sirene Doree, 666/1
Lecoeurdeshommes , h, 3 ans, Jeu St Eloi et Voix Du Mont, 661/4	Magino , f, 5 ans, It'S Gino GER et Goldamai, 699/2	Neptune Du Luy , f, 4 ans, Balko et Divina GER, 622/2	Platina , f, 6 ans, Manduro GER et Pikardie FR, 687/6
Legacy Link , h, 3 ans, Rail Link GB et Princess Kaine IRE, 621/6	Magma Dodville , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Mer Et Terre, 658	Niagara Du Luy , f, 4 ans, Kapgarde et Mylena Du Luy, 634/4	Plume Du Nord , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Tres Plume, 624/2
Lenel , h, 4 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 641/4, 656/2	*Mahler Mission IRE , h, 8 ans, Mahler GB et Finnlow Turkle IRE, 654/4	Nietzsche Has , m, 3 ans, Zarak et Nice To Meet You, 661/1	Pomm Run , f, 8 ans, Kandahar Run GB et Pommelle, 699
Leon Du Berlais , m, 4 ans, Authorized IRE et Chica Du Berlais, 666/6	Maiana , f, 6 ans, Masterstroke USA et Maestra, 673/5	Night Aria , f, 5 ans, Kingfisher IRE et Tekakwhita, 670	Pompano , h, 4 ans, Nathaniel IRE et Hyde, 624/1, 704/4
Libeccio , h, 5 ans, Kamsin GER et High Destiny, 643/4	Maine Coon , h, 7 ans, Last Train GB et Zareen, 682	Nil De Ballon , h, 5 ans, Doctor Dino et Majeste De Ballon, 668	Poulorius , h, 7 ans, Pastorius GER et Poule D'Essai GER, 660/6
Libueno , h, 5 ans, Martaline GB et La Buenaventura USA, 660	Marechal Desjy , h, 6 ans, Kitkou et Sea Dame, 657	Ninarisk , f, 5 ans, No Risk At All et L'Espigquette, 700	Price Of The Moon , f, 4 ans, Spanish Moon USA et Price Du Charmil, 639/5
*Liggetts Hill IRE , f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Lios Na Si IRE, 686	Marselan , h, 3 ans, Earnshaw USA et Dinka, 621/4	Nipper , h, 6 ans, Whipper USA et Gorki IRE, 668	Prince De La Barre , h, 12 ans, Iron Mask USA et Haute Et Claire, 659
Light Of Heart , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Bright Again, 615/3	Mask D'Amour , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Sweet Love, 653/2	Nordica Debelaire , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Tragi Comedie, 631/4	Princess Polly , f, 7 ans, Top Trip (GB) et Queen Poline, 701/1
Lilica , f, 3 ans, Saint Des Saints et Fortune Du Desert IRE, 629/2	Mazarin Du Berlais , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Hermine Du Berlais (IRE), 656/6	Nosferatu , h, 4 ans, Kamsin GER et Nuit De France, 665	Princesse De Veguy , f, 4 ans, Team Flight et Alisane De Veguy, 624
Link And Ball , h, 8 ans, Rail Link GB et Volley Ball, 637/1	Meme Pas Kap , f, 4 ans, Kapgarde et Mobilight, 665	Novadedia , f, 5 ans, Nom De D'La et Speedy Nova, 645/4	Princesse Glwa , f, 10 ans, Born King JPN et Jolie Lola, 676/2
Little Winner , f, 7 ans, Alex The Winner USA et Little Royale, 619/4	Mercinette , f, 6 ans, Crillon et Merci Pierji, 662	Nuit Debout , h, 8 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 616/3, 695/2	Promethee Des Rocs , h, 4 ans, Saint Des Saints et Mardonchee, 681/4
Liverpool Park , h, 4 ans, Buck'S Boum et Lavalloise, 641	Midfield Castel , h, 4 ans, Conillon GER et Wall Street Runner GB, 675	Nupsala Nolimit , f, 4 ans, Balko et Nucella, 656	Promicea , f, 4 ans, Kingfisher IRE et Peace City, 641/2
Loenologue , h, 5 ans, Falco USA et Safina Blue, 685/4	Milord Du Lemo , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Jade Rheinberg GER, 662	Obidos , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Tinoroyale GB, 662	Quart De Coing , h, 10 ans, Sinndar IRE et Wells Vision GER, 676/1
Loi D'Amour , h, 4 ans, Lawman et Cry Of Love SPA, 656/1	Minotor Des Mottes , h, 4 ans, Storm The Stars USA et Matidia GB, 684/2	Ocre , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Take This Waltz, 655	Quel Patron , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Solenzara IRE, 630/6
Long Ke Wan , f, 4 ans, Born To Sea IRE et Lady Jak, 650	Mirza , f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Montgarri, 641	Oh Marie , f, 6 ans, Night Wish GER et Marie Octobre, 647/4	Quick Daddy , h, 6 ans, Quick Martin et What Cheeky, 659
Lord Du Nord , h, 7 ans, Lord Du Sud et Chiva De Baune, 635/4	Miss Laura , f, 9 ans, Lauro GER et Miss Lina, 618/4	Oktente , f, 8 ans, Blek et Pearl River, 623/3	Rabelloise , f, 4 ans, Gemix et Boliche GB, 641
Lord Plouche , h, 4 ans, Walzertakt GER et Lady Country GB, 698/4	Miss Saddex , f, 8 ans, Saddex (GB) et Marvaline, 703	Olitro , h, 5 ans, Kingfisher IRE et Olive, 657/5	Racing Jelois , f, 4 ans, Raciniger et Sainte Marie De Re, 675/5
Losange Bleu , h, 5 ans, Martaline GB et Sweet Valrose, 654/1	Miss Wood , f, 3 ans, Choeur Du Nord et Miss Nikita, 638	Or Bleu Du Grenat , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Topaze De Somoza, 690/4	Reve De Prince , h, 7 ans, Prince Gibraltar et Argomilla, 667/3
Lou Clauo , h, 4 ans, Tunis POL et Marmuha, 669	Mist Girl , f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Mist De Chine, 686/3	Osaxalina , f, 5 ans, Karaktar IRE et Elle S'Envole, 688/1	Rim Fire (GB) , h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Catalyst IRE, 668
Lou Fast , h, 5 ans, Rajsaman et Lou Wonderful, 667/5	Mister Cessna , h, 3 ans, Doha Dream et Histoire Naturelle IRE, 680/1	Ottolenghi , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Tahaza, 690	Roi D'Oudalle , h, 10 ans, Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA, 688/3
Louise Demonmirail , f, 4 ans, Doctor Dino et Let'S Dance, 658/1	Mojo , h, 5 ans, Anodin (IRE) et Manhattan Princess GB, 625/3	Our Dream , h, 5 ans, Martaline GB et Ladeka, 701/7	Rooster Crowing , h, 3 ans, Chanducoq et Milonguera, 661/2
Louise'S Wishes , f, 6 ans, Night Wish GER et Belle Roxinne, 676/4	*Mon Emperor IRE , h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Marie Shams, 656/5	Ouragan Indien , h, 8 ans, Muhtathir GB et Qingdao (IRE), 649	Rosa Kleb , f, 6 ans, Triple Threat et Canaille Du Rib, 660
Loutathir , h, 5 ans, Muhtathir GB et Loup The Loup, 692/2	Monclar De Mix , h, 3 ans, Gemix et Royale Ipanema, 640	Ozalee , f, 4 ans, Planteur (IRE) et Bon Presage, 681	Rose Melimelo , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Rosacee, 658
Love Too , h, 4 ans, Ectot (GB) et La Piscine (IRE), 627/2	Money Money , h, 4 ans, Birchwood IRE et La Joconde, 641/3	Pain Benit , h, 6 ans, Kandidate GB et Yaqueto, 696/2	Rosie De La Vis , f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Alice De La Vis, 628
Lovely Laura , f, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Light Shine GB, 686/4	Moty Marc , h, 3 ans, Motivator GB et Kada Rique, 640/4	Paloma De Candale , f, 5 ans, Berkshire IRE et Palomba, 683	Rouba De La Mare , f, 3 ans, Bathyrhon GER et Arouba De La Mare, 629/6
Lucifere Deteilee , f, 5 ans, Manatee GB et Cletie De Teillee, 630/1	*Mr Incredibile IRE , h, 8 ans, Westerner (GB) et Bartlemy Bell IRE, 654	Panama , f, 4 ans, Manatee GB et Miss Santiago, 624/5	Royal Gemix , h, 7 ans, Gemix et Tuseurat, 701
Lucky Grand Champ , m, 3 ans, Doctor Dino et Galia Grandchamp, 640/5	Murcia , f, 3 ans, Doctor Dino et Belle Et Chic, 638/3	Paper Works , f, 5 ans, Kapgarde et Fortuneteenounter, 625/5	Royal Moon , f, 5 ans, Spanish Moon USA et Robinia Directa GER, 668
Lunabelle , f, 5 ans, Kingfisher IRE et Dejabelle, 685/1	My Lord , h, 4 ans, Lord Du Sud et Alize Des Parcs, 641	Parc De Belleville , h, 10 ans, Laverock IRE et Ghostly Dance, 619, 677/c	Runhaymin , f, 6 ans, Muhaymin USA et Running Running, 623/5
*Lutt Matten GER , h, 3 ans, Polish Vulcano GER et Love Flowers GER, 640	My Tune , f, 4 ans, Tunis POL et My Destination, 690	Pau Clermont , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont, 615/6	Sacha Green , h, 11 ans, Barastraight (GB) et Sara Rose, 695
Ma Liberte , f, 4 ans, Australia GB et Heights Of Glory, 681/2	Nairobi D'Oroux , f, 4 ans, Karaktar IRE et Abi D'Oroux, 681/1	Permafrost , h, 7 ans, Magadan IRE et Perliegloite, 623/4	Sachristine , f, 4 ans, Youmzain IRE et Netroe, 617/4
Ma Turbulence , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Hurricane Rina, 690/1	Nauman , h, 11 ans, Slickly et Slam, 695/5	Pete The Gardener , h, 4 ans, Recorder GB et Red Vixen IRE, 681	Sail On , h, 3 ans, No Nay Never USA et Osaila IRE, 621/2, 661/5
Maelek , h, 6 ans, Shrek et Maela, 682	Nee En Bleue , f, 3 ans, Saint Des Saints et Nee Pour Vaincre, 652/5	Petite Terre , f, 4 ans, Elvstroem AUS et Lacerta, 675	Saint Crush , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Garry D'Amour, 653
Magic Breizh Eagle , f, 8 ans, Mesnil Des Aigles et Waris Magic, 637/5	Petitejacq , f, 4 ans, Masterofthehorse IRE et Kadalvoix, 683/1		

Saint Sire , h, 6 ans, Saint Des Saints et Sierra Nevada, 667	Styrka , f, 5 ans, Lord Du Sud et Yagana, 670/5	Un C'Est Vrai , h, 5 ans, Fly With Me et Miss Risk, 691
Saint Tunis , h, 4 ans, Tunis POL et Saintenitouche, 697/2	Sultan Pierji , h, 4 ans, Ectot (GB) et Sultane Des Bordes, 666/5	Un Chic Cheval , h, 3 ans, Jeu St Eloi et Garry D'Amour, 621/1
Sainte Basket , f, 4 ans, Castle Du Berlais et La Basket, 624/3	Super Bend , h, 3 ans, Sommerabend GB et Super Nana, 621/3	Vador Du Berlais , h, 3 ans, Cokoriko et Vanille Du Berlais, 640/6
Sambrillon , f, 8 ans, Crillon et Odessa De La Roque, 643/5	Super Flam , h, 8 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, 668/4	Vale Of Tof , h, 6 ans, Vale Of York IRE et Acroleine, 633/4
* San Guido IRE , h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Danseuse De Reve IRE, 704/2	Superla , f, 7 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, 649/6	Valinco , h, 8 ans, Conquis et Dona Alicia, 682/5
Sandy Bay , f, 3 ans, Spanish Moon USA et Soon Flight, 638/5	Surinfil , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE), 658	Venus De Bellouet , f, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Melody De Bellouet, 649/5
Sang Pour Sang , h, 4 ans, Cokoriko et Saint Carina, 664/5	Sweeper Chop , h, 6 ans, Goken et My Princess, 635/2	Via Dolorosa , h, 12 ans, Konig Shuffle GER et Millie Hurley, 660/5
Sangho Du Mathan , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Swahilie Du Mathan, 687/2	Tafedney , h, 4 ans, Doctor Dino et Ramina GER, 702/2	Vif Creek , h, 5 ans, Vif Monsieur GER et He Mad Moizelle, 623
Sanny , f, 4 ans, Arakan USA et Ganadora, 704/7	Takarian , h, 6 ans, Olympic Glory IRE et Takariyza, 696/5	Vision Du Rhei , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Gwel Du Rhei, 667
Saturne Pelem , h, 6 ans, Stormy River et Meshadora Pelem, 695/1	Talmak , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Talwin IRE, 681	Vixoss Barelere , h, 4 ans, Palamoss IRE et Nova Vixen, 615/5
Saura , f, 7 ans, Spirit One et Easter Bunny, 679/3	Tam D'Or , f, 5 ans, Puit D'Or IRE et Tamkevi, 700/7	Vogue Slims , f, 4 ans, Balko et Bravementadj, 653
Scatar , h, 7 ans, Prince Gibraltar et Scarlock, 667	Targui , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Tina Conti, 647	Volkopour , h, 5 ans, Rijapour IRE et Vulca De La Brunie, 683/4
Seal Rocks , f, 4 ans, Martinborough JPN et Suwannee, 704/1	Tempolka , f, 5 ans, Balko et Tempoline, 693/1	Wal Cassandre , h, 6 ans, Walzertakt GER et Lady Cassandre, 616/1
Secret De Maine , h, 4 ans, Secret Singer et Diana La Belle, 624	Terracota , f, 4 ans, Nom De D'La et Pafadas, 694	Walfer , h, 6 ans, Masked Marvel GB et Sainte Apoline, 662/4
Serber , h, 4 ans, Whitecliffsodover USA et Siyouna Placis, 624	The Good Girl , f, 4 ans, Muhtathir GB et So Good IRE, 653/3	Walka , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Walkada, 669/1
Shanyadame , f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Shekidame, 629/1	Ti'Punch Des Iles , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Planete Rose, 626/2	War Tun , h, 4 ans, Tunis POL et Walk Folie, 634
* Shazam GER , h, 4 ans, Adlerflug GER et She Bang, 658/7	Tiger De Juilley , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Fille De Juilley, 643/1	Wilyson , h, 6 ans, Willywell et Pina Colada SWI, 623/7
Sherkhan Royal , h, 5 ans, Crossharbour GB et Annalou, 671/4	Tilin Talan , h, 7 ans, Rail Link GB et Infusion GB, 659/3	Winx , f, 5 ans, Cat Junior USA et Carmila, 682/4
Shika Du Berlais , f, 3 ans, Born To Sea IRE et Nikita Du Berlais, 652/1	Timich , f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 620/4	Winstonpresident , h, 4 ans, It'S Gino GER et Karmine GER, 620/3
Shinco Du Ficheau , h, 4 ans, Nom De D'La et Sacred Music USA, 664	Titi De Paris , h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Titi De Montmartre, 640/2	Wutzelite , f, 4 ans, Soul City IRE et Wutzeline GER, 634/2
Showly , h, 6 ans, Spider Flight et Lady Bulle, 657	* Top Daay GB , f, 4 ans, Adaaay IRE et Afrodita IRE, 622/3	Wynoma , f, 4 ans, Dink et Oropendola SPA, 656
Simbolic , f, 9 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, 695	Toronado Bello , h, 3 ans, Toronado (IRE) et Al Dweha IRE, 680/2	Xat , h, 4 ans, Elm Park GB et Double Et Pas (IRE), 626
Sirima , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Staracaya, 639/7	Toscana Du Berlais , h, 6 ans, Shantou USA et Katioucha, 663	Yellow Mellow , f, 10 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, 673/2
Slinky Malinki , f, 4 ans, Nicaron GER et Yellow Ball, 639/3	Tramontane , f, 3 ans, Gemix et Thigh Way, 638/6	Yellow Sand , f, 4 ans, Birchwood IRE et Sund City, 650/5
Sobriquette , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Take The Name, 652/2	Transatlantic , h, 7 ans, Le Havre (IRE) et Aquamerica USA, 667/6	Youtwo Glass , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Sea Glass, 663
Solid Spirit , h, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Soie, 668	Transformer , h, 6 ans, Scissor Kick AUS et Northern Ocean, 673/4	Zaky , h, 6 ans, Muhtathir GB et Zakariane, 657
Soligo , h, 5 ans, Galiway (GB) et Solinka CZE, 647/1	Tresor De Ballon , h, 5 ans, Doctor Dino et Gabriele De Ballon, 691/1	Zaporigue , h, 9 ans, No Risk At All et Caribea, 659
Sony Bill , h, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Eau Tenebreuse, 661	Tresor De Chiron , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille, 630/7	Zarflight , h, 4 ans, Zarak et Chutney Flight, 665
Speakeasy , h, 6 ans, Manatee GB et La Dragonera, 696/4	Trim , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Pistol Girl, 626/1	Ziingara , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Cheptainville, 662
Special Du Rocher , h, 9 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, 677/5	Triomphe De Maine , h, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Spring Stroll USA, 626	Zilia Rebel , h, 4 ans, Le Rebel et Zillione, 639/1
Spirit Grey , h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Selina, 681	True Tiger , h, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Rosarium GER, 654	Zinoa , f, 6 ans, Nicaron GER et Sindara, 659/1
Starshooter , h, 5 ans, Therus et Rea Silvia IRE, 683	Tutti Bella , f, 5 ans, It'S Gino GER et Terebella, 667	
* Stencil GB , m, 3 ans, Masar IRE et Fullof wonder GB, 640/1	Twickenham Park , h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Lavalloise, 621/5	
Style De Rock , f, 5 ans, Kap Rock et Anowe De Jelois, 692/3	* Twist Of Art IRE , h, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Tottie GB, 702/1	
	Twomay , f, 6 ans, Law Deputy IRE et Verisca (IRE), 647	